

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE PEUPLE AU PRÉTOIRE : LA CRIMINALITÉ ORDINAIRE À
SPITALFIELDS (1824-1834)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
MARIE-PIER BERTHELET

JANVIER 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Dans la foulée des dernières lignes, mes pensées se tournent vers mon fiancé, Alexandre Vaillancourt, assis tout juste de l'autre côté de la bibliothèque. Merci pour ton réconfort, ton humour et ton soutien dans les bons comme dans les moins bons moments de ce périple au rythme effréné. Compléter un mémoire en quelques mois, ce n'était pas de tout repos, mais ce fut plus facile en te sachant près de moi. Je t'aime et je te promets d'être aussi présente lorsque tu déposeras ton mémoire à ton tour.

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance envers ma famille, Christian, Annie et Alexandra. Votre soutien m'a permis de devenir celle que je suis aujourd'hui. Papa, merci pour ton calme et ta curiosité. Bien des larmes ont coulé à force de travailler trop tard dans la nuit, mais ta présence dans le cadre de porte de ma chambre pour me rassurer m'a certainement encouragée à persévérer. Maman, ta rationalité et ta bienveillance m'ont replacée sur le droit chemin lorsque l'anxiété prenait le dessus. Puis, Alexandra, ta compagnie lors des soirées d'étude m'a fait le plus grand bien. Je n'oublie pas mes grands-parents, Carole, Marcel et Micheline, qui m'ont toujours soutenue de manière inconditionnelle dans mes choix. Enfin, merci Isabelle pour ton écoute, tes sages paroles, ton esprit critique et ton appui depuis toujours.

Ma gratitude va aussi à celles qui m'ont épaulée tout au long de mon parcours : Camille Payeur, Marjorie Charbonneau et Julie Desjardins. Sans vous, les journées de rédaction auraient été bien longues. Votre présence sur Zoom (pandémie oblige !) et vos mots d'encouragement auront été décisifs pour la complétion de ce projet. Merci pour votre temps, votre générosité et votre clairvoyance, vous êtes des historiennes et des amies hors pair. Je tiens aussi à remercier Thomas Vennes et Daniel Lemire pour votre

accompagnement, votre lucidité et nos belles discussions. Enfin, je n'oublie pas Sébastien Spiroux et Élora Lucuix, mes *cheerleaders* personnels qui ont toujours été présents pour moi.

Merci aussi à mes co-directeurs, Laurent Colantonio et Pascal Bastien, sans qui cette aventure n'aurait peut-être jamais pris fin. Vous avez su m'épauler, me conseiller et m'insuffler l'énergie nécessaire pour poursuivre. Vos relectures et vos bons mots ont su dissiper mes doutes et m'ont poussée à donner le meilleur de moi-même. Je suis fière du résultat et je suis très reconnaissante d'avoir travaillé avec vous.

Finalement, je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour le financement de mon projet. Ces bourses m'ont permis de m'investir pleinement dans ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	II
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES FIGURES.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
RÉSUMÉ	IX
INTRODUCTION	1
Le quartier : observatoire d'une société en mouvement	3
Historiographies du crime : espace, société et mise en récit.....	8
Les espaces du crime : urbanité, police et criminalité à Londres.....	9
Les acteurs de la criminalité : société et discours	14
Problématique : le quotidien devant la justice	20
Méthodologie : procès, discours populaire et base de données	22
Publications judiciaires, intérêt populaire : les <i>proceedings</i>	22
Corpus et base de données : le procès comme événement social.....	25
CHAPITRE I.....	27
ENJEUX D'ESPACE : LA PROXIMITÉ DU CRIME À SPITALFIELDS	27
1.1 Imprécision et conflit : qu'est-ce que Spitalfields ?.....	31
1.1.1 Délimiter Spitalfields : un quartier de l' <i>East End</i>	32
1.1.2 Nommer le quartier : Spitalfields ou Christchurch ?.....	39
1.2 Espaces de crimes, espaces de vie : cartographier la criminalité à Spitalfields....	45
1.2.1 Criminalité de proximité : lieux de crime, d'arrestation, de revente et de cachette	45
1.2.2 La rue et le <i>pub</i> : scènes de désordre.....	53
1.2.3 Espaces d'intimité et de confiance : le domicile et l'atelier.....	57
CHAPITRE II	60

CRIMINALITÉ ET INTERCONNAISSANCE À SPITALFIELDS	60
2.1 Le crime à rebours : une journée aux assises de la cour d’Old Bailey.....	63
2.2 Catégorisation de l’expérience : les crimes commis à Spitalfields.....	68
2.2.1 Relations et pouvoirs : le vol commis par un employé	70
2.2.2 Espaces privés, espaces transgressés : le vol à domicile.....	72
2.2.3 Réseaux criminels ? : le vol à la tire et le recel	73
2.2.4 Les crimes violents : meurtres, agressions et vols à main armée	75
2.3 Vivre et travailler à Spitalfields : les acteurs de la criminalité	77
2.3.1 « I have not a doubt of his person » : les accusés.....	78
2.3.2 Raconter le drame : les plaignants.....	82
2.3.3 Faire pencher la balance : témoins ordinaires et professionnels	85
2.3.4 Crime et immigration à Spitalfields : le silence des archives judiciaires.....	91
CHAPITRE III	96
LE CRIME COMME INDICE DE LA MISÈRE ET REFLET DU QUOTIDIEN....	96
3.1 « She said she took it, and had pawned it » : les objets du crime	101
3.2 Voler pour survivre : les plaidoyers des accusés	108
3.2.1 Faute avouée est à moitié pardonnée.....	110
3.2.2 « It was distress [which] caused me to do it » : le vol symptomatique	112
3.3 Protéger la société : verdicts, peines et clémence	117
3.3.1 Le destin des accusés : les verdicts	119
3.3.2 Coupables et condamnés : les condamnations à la cour d’Old Bailey.....	122
3.3.3 Misère et clémence : pitié ou pouvoir ?	128
CONCLUSION	131
ANNEXE A – CARTE DE LONDRES (1830).....	136
ANNEXE B – CARTE DE LONDRES (1819).....	137
BIBLIOGRAPHIE	138
1.0 Sources	138
1.1 Old Bailey Proceedings Online	138
1.2 Sources imprimées	152
1.3 Cartes.....	152

2.0 Études.....	153
2.1 Ouvrages de référence.....	153
2.2 Ouvrages spécialisés.....	153
2.3 Articles et chapitres.....	159
2.4 Thèse et mémoire.....	163
3.0 Sites web.....	163

LISTE DES FIGURES

Figure 0.1. Londres et le quartier de Spitalfields	2
Figure 1.1. Les frontières de Spitalfields	35
Figure 1.2. N° 22 Christ Church Spitalfields Parish	42
Figure 1.3. Les lieux de crime à Spitalfields, 1824-1834	47
Figure 1.4. Les lieux d'arrestation à Spitalfields, 1824-1834.....	48
Figure 1.5. Les lieux de revente à Spitalfields, 1824-1834.....	50
Figure 1.6. Les lieux de cachette à Spitalfields, 1824-1834	52

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. Recherche par mot-clé sur <i>Old Bailey Proceedings Online</i>	40
Tableau 1.2. Les mentions de Christchurch	43
Tableau 2.1. Les crimes commis à Spitalfields.....	69
Tableau 2.2. Les parties des témoins selon leurs discours	90
Tableau 3.1. Les objets déclarés volés lors des procès	103
Tableau 3.2. Le verdict des accusés	120
Tableau 3.3. La répartition des condamnations	123
Tableau 3.4. Les condamnations des hommes et des femmes	127
Tableau 3.5. Les recommandations à la clémence	129

RÉSUMÉ

Le lien entre urbanité et criminalité n'est plus à prouver. Alors que l'intérêt populaire pour la littérature criminelle atteint des sommets au XIX^e siècle en Angleterre, les crimes sanglants, qui effraient et fascinent à la fois, ne représentent en réalité qu'une faible partie de la criminalité à Londres.

À la croisée de l'histoire spatiale et de l'histoire sociale *from below*, ce mémoire mobilise l'échelle micro-historique du quartier de Spitalfields pour étudier l'expérience et les pratiques de la criminalité du quotidien. Cet espace, largement ignoré jusqu'ici par l'historiographie, se trouve à la frontière du Londres commercial et du Londres ouvrier. Ce quartier de l'*East End* aux contours imprécis permet d'observer la diversité d'individus qui y circulent et qui se réunissent à la cour pour discuter d'enjeux de propriété et de survie, puis dénoncer la quotidienneté du crime entre 1824 et 1834.

À partir de la parole populaire des accusés, des plaignants et des témoins retranscrite dans les *Old Bailey Proceedings*, des publications faisant le compte-rendu des procès tenus entre 1674 et 1913, le tribunal de la cour criminelle d'Old Bailey sert d'observatoire pour saisir la criminalité ordinaire par sa proximité, son contexte familial et sa banalité. Ainsi, nous proposons un tracé des frontières de Spitalfields conforme à l'expérience des acteurs et nous identifions les espaces de la criminalité dans le quartier. Ensuite, nous analysons les types de crimes, puis nous brossons le portrait des individus réunis au prétoire et leurs relations. Enfin, nous abordons les pratiques de la criminalité à travers la matérialité des crimes, les plaidoyers des accusés qui clament la nécessité de leur geste, puis la réponse de la justice qui se doit de protéger la société et la propriété.

MOTS CLÉS : Spitalfields (Londres), Old Bailey, XIX^e siècle, criminalité, histoire urbaine.

INTRODUCTION

« The history of Spitalfields is a direct echo of the history of London, even of England.¹ » C'est ainsi que Dan Cruickshank, historien de l'architecture, débute son ouvrage consacré à l'histoire de Spitalfields et à son patrimoine bâti. Ce quartier de l'*East End* de Londres, aussi connu sous le nom Christchurch², se situe à la limite est de la Cité et à proximité des quartiers populaires de Whitechapel (auquel il fut rattaché en 1858), Bethnal Green, Shoreditch et Hackney [*Figure 0.1*]³. À la frontière du Londres commercial et du Londres ouvrier, Spitalfields se définit plutôt par un sentiment que par un territoire : « What is clear is that, historically, Spitalfields was more of a state of mind, an idea or perception, than a geographic locality.⁴ » Pourtant, en dépit de ce caractère flou qui rend difficile l'appréhension précise de l'espace du quartier qui, tout au long de son histoire, connaît de nombreuses expansions et contractions⁵, Spitalfields permet de saisir la réalité ouvrière et populaire du XIX^e siècle à Londres.

¹ Dan Cruickshank, *Spitalfields. The History of a Nation in a Handful of Streets*, Londres, Windmill Books, 2013, p.xi.

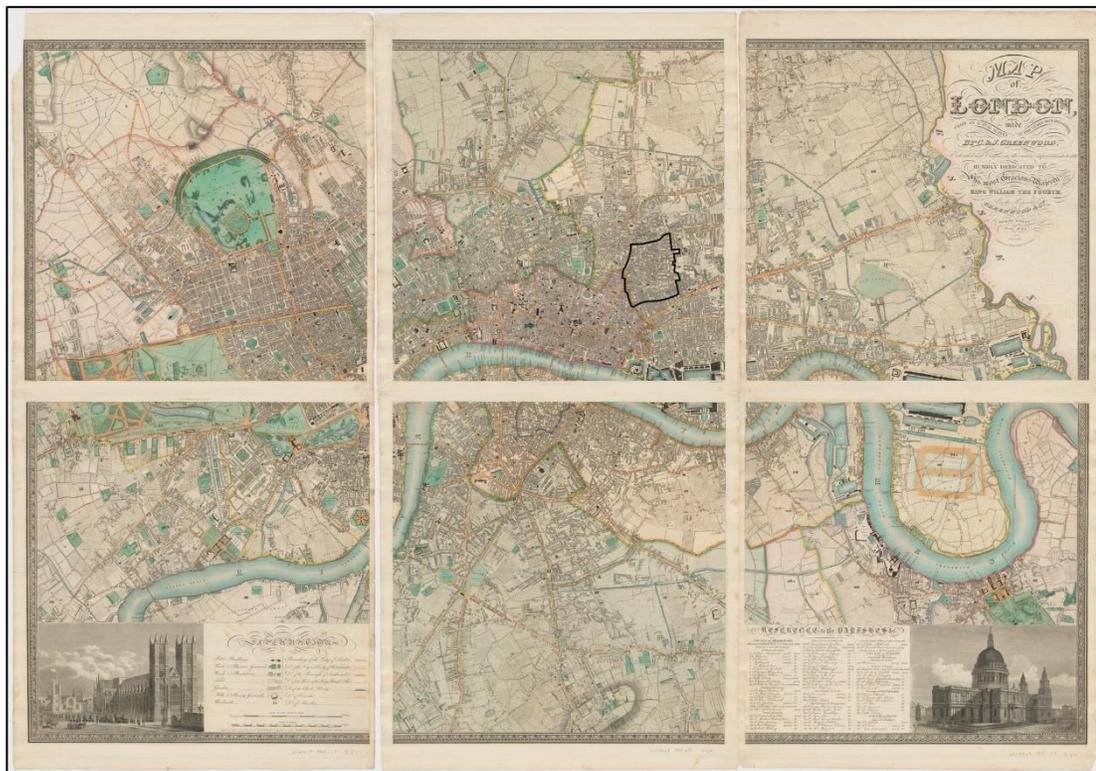
² Nous employons tout au long de ce mémoire l'appellation « Spitalfields » puisqu'elle est la plus commune. Voir le chapitre 1 à ce sujet.

³ Tous les noms de lieux, de rues et de municipalités évoqués dans ce mémoire sont écrits tels qu'on les retrouve dans les *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey.

⁴ Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.*, p. xiv.

⁵ *Ibid.*

Figure 0.1. Londres et le quartier de Spitalfields



Sur cette carte de Londres, produite par C. et J. Greenwood en 1830, nous avons identifié le quartier de Spitalfields se situant au nord de la Tamise et à l'est de la Cité⁶.

Ce mémoire souhaite explorer la criminalité en tant que partie intégrante du quotidien à Spitalfields, avec pour point de départ les discours des plaignants, des témoins et des accusés à la cour criminelle d'Old Bailey⁷. Cette étude adopte une perspective attentive

⁶ Voir *Annexe A* pour une meilleure visualisation de la carte. Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826. By C. & J. Greenwood, Extended and Comprising the Various Improvements to 1830. Humbly Dedicated to his Most Gracious Majesty King William the Fourth. By the Proprietors Greenwood & Co., 31 août 1830, G5754 L7_1830_G7_Stitched*, Harvard Map Collection, <https://iif.lib.harvard.edu/manifests/view/ids:8982548> (5 septembre 2022).

⁷ Le masculin est employé dans ce mémoire afin d'alléger le texte.

à l'expérience et aux pratiques des délits et des peines, c'est-à-dire le crime, ses acteurs, sa spatialité, son contexte, les relations qu'il met en jeu, les émotions qu'il suscite, les recours et les pratiques judiciaires. Le quartier sert d'observatoire de la société urbaine du XIX^e siècle où la criminalité, perçue comme endémique, s'immisce ou devient le quotidien et révèle des enjeux de propriété et de survie de part et d'autre des acteurs⁸ entendus au prétoire.

Le quartier : observatoire d'une société en mouvement

L'identité de Spitalfields et son quotidien sont profondément liés au commerce de la soie qui domine l'économie de ce quartier, et ce depuis le XVII^e siècle⁹. Le tissage de la soie est un travail précaire face à l'adversité de la compétition nationale et coloniale. Les tisserands travaillent généralement depuis leur domicile, ou quelques fois en atelier, et ce dans des conditions de travail et de vie marquées par l'insalubrité et dépourvues de confort, même de premières nécessités. Dans *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, E. P. Thompson souligne à plusieurs reprises la situation misérable des tisserands de Spitalfields « au bord de la ruine¹⁰ ». Il mentionne d'ailleurs qu'ils « étaient connus depuis longtemps pour leur agitation antiautoritaire¹¹ ». Ces agitations, pour dénoncer les conditions de travail et les menaces que le libre-échange

⁸ Notre mémoire porte sur les acteurs civils (accusés, plaignants et témoins) du tribunal, mais afin de varier les appellations, nous les désignons également comme les « acteurs du prétoire » tout au long de ce travail, bien que nous sachions que les acteurs institutionnels (juges, jurés, avocats) agissent aussi au sein de la cour.

⁹ Dan Cruickshank, « Part two. A Land of Silk: Late-Stuart and Georgian Spitalfields », *Spitalfields...*, *op.cit.*, p.107-358.

¹⁰ E. P. Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, trad. de l'anglais par Gilles Dauvé, Mirelle Golaszewski et Marie-Noëlle Thibault, Paris, Éditions du Seuil, 2012 [1963], p.186.

¹¹ *Ibid.*, p.90.

faisait peser sur leurs activités, ont donné lieu à d'importantes émeutes qui ont conduit les autorités à instaurer les *Spitalfields Acts* en 1773.

Ces lois servent à prévenir les troubles économiques et sociaux, puis à réguler le marché de la soie et les conditions de ses travailleurs. Elles règlent, réglementent et fixent les rémunérations des tisserands du Middlesex, de Tower Hamlets et de la Cité, en plus de limiter l'embauche d'ouvriers aux résidents de ces quartiers¹². Cependant, ces nouvelles législations font l'objet de critiques de la part des employeurs et manufacturiers de ces secteurs qui critiquent la non-concurrence des coûts de production puisque les taux à la pièce sont plus élevés¹³. Conséquemment, les prix de vente sont plus élevés et moins attrayants pour les acheteurs, surtout dans un contexte de compétition nationale et internationale féroce. De plus, ces lois ne leur permettent pas de s'adapter aux rapides changements dans la mode et à l'arrivée de nouveaux tissus sur le marché¹⁴. Ainsi, de vifs débats ont opposé d'un côté les partisans du libre-échange, et de l'autre les ouvriers qui défendent ces lois qui les protègent contre l'exploitation, ainsi que quelques maîtres qui les apprécient puisqu'elles préviennent les abus et l'instabilité en uniformisant les règles du commerce local¹⁵. Les désaccords apparaissent dès la promulgation des lois alors que le commerce de la soie des dernières décennies du XVIII^e siècle est marqué par le chômage, l'insécurité et la pauvreté. Les guerres napoléoniennes et l'embargo français renversent la situation et insufflent un

¹² John Harold Clapham, « The Spitalfields Acts, 1773-1824 », *The Economic Journal*, vol.26, n°104, décembre 1916, p.460-461.

¹³ Chez les artisans, le salariat n'est pas encore commun. Ces derniers sont plutôt engagés à la tâche et négocient leurs revenus en fonction du contrat (louage d'ouvrage).

¹⁴ « Their impatience was stimulated by rapid changes of fashion, especially the introduction of new French fabrics after the peace, and the difficulty of creating or adjusting legal piece-rates in time to catch or retain new lines of trade. » John Harold Clapham, « The Spitalfields Acts, 1773-1824 », *loc.cit.*, p.463.

¹⁵ *Ibid.*, p.464.

vif, mais bref, élan dans l'industrie anglaise du textile qui profite de l'absence de concurrence continentale pour se développer¹⁶. La fin de la guerre, le retour des textiles européens et la dépression économique dès les années 1820 accentuent les tensions. Les opposants aux *Spitalfields Acts* obtiennent donc leur abrogation en 1824.

Les effets sont immédiats : les conditions de travail se dégradent rapidement, le marché est plongé dans des cycles de dépression, puis la misère devient caractéristique du quotidien alors que les divertissements violents, le jeu et le crime organisé triomphent¹⁷. À ce propos, Henry Mayhew, journaliste anglais, déplore dans *London Labour and the London Poor* (1851) l'appauvrissement des travailleurs, le déclin des revenus, le délabrement des habitations, la proximité avec la mort et la maladie, la surpopulation des taudis et la cruauté des maîtres tisserands¹⁸. Le comble de la misère sociale est l'amendement des *Poor Laws* en 1834 pour durcir les lois qui criminalisent et punissent les pauvres susceptibles de travailler en les internant dans les workhouses¹⁹.

Ces conditions précipitent le quartier et sa population dans la paupérisation au moment où pauvreté et criminalité deviennent synonymes aux yeux de la loi et de la société moralisatrice qui exprime son besoin de sécurité par la voix de ses élites : « The fear of the working-class crime became a self-fulfilling prophecy: over the Victorian period, definitions of crime (and of debt) shifted to emphasize crimes committed (and debts

¹⁶ Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.*, p.361, 364.

¹⁷ *Ibid.*, p.368-369.

¹⁸ Henry Mayhew, *London Labour and the London Poor: A Cyclopaedia of the Condition and Earnings*, Londres, F. Cass, 1967 [1851], cité dans Dan Cruickshank, *Spitalfields... op.cit.*, p.374-379.

¹⁹ Jacques Carré, *La prison des pauvres : l'expérience des workhouses en Angleterre*, Paris, Vendémiaire, coll. « Chroniques », 2016, 672p.

incurred) by the poor.²⁰ » Parallèlement à cette anxiété, le *Metropolitan Police Act* de 1829 officialise la professionnalisation de la police et permet une surveillance accrue des quartiers défavorisés, dont Spitalfields²¹. Depuis le XVIII^e siècle, de grandes voix telles celles de Henry et John Fielding²² et Patrick Colquhoun²³ s'élèvent pour réclamer une réforme du système de police, en réponse aux progrès du sentiment d'insécurité liée à la criminalité environnante. Alors même que le ministre de l'Intérieur, Robert Peel, met en place la nouvelle police à Londres (à l'exception de la Cité)²⁴, le système de justice est aussi sujet à de profondes transformations.

Les cours criminelles et pénales d'Angleterre se structurent progressivement à partir du XVII^e siècle et Londres se distingue par la place prépondérante que prend la ville dans le sentiment d'une hausse de la criminalité, puis surtout dans la fabrique de la

²⁰ Susie Steinbach, *Understanding the Victorians. Politics, Culture and Society in Nineteenth-Century Britain*, New York, Routledge, 2017 [2012], p.197.

²¹ Didier Revest, « Rue et marginalité : le cas de Londres au XIX^e siècle », *Revue Française de Civilisation Britannique*, vol.12, n°3, 2003, p.8.

²² John M. Beattie, « Garrow and the Detectives: lawyers and policemen at the Old Bailey in the late eighteenth century », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.11, n°2, 2007, p.5-23. ; Philippe Chassaing, « Criminalité et police à Londres au XIX^e siècle », *Revue Française de Civilisation Britannique*, vol.12, n°3 « La ville victorienne », 2003, 11p.

²³ Patrick Colquhoun, *A Treatise on the Police of the Metropolis: Containing a Detail of the Various Crimes and Misdemeanors ... and Suggesting Remedies for Their Prevention*, [5^e éd.], Hein Online. London: Printed by H. Fry, for C. Dilly, 1797. https://heinonline-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/HOL/Page?collection=agopinions&handle=hein.agopinions/tsotpcotms0001&id=1&men_tab=srchresults (9 septembre 2022).

²⁴ Pour une histoire plus détaillée de la police anglaise, voir l'importante contribution de Clive Emsley, dont *Crime and Society in England, 1750-1900*, New York, Longman, 1996 [2^e éd.], 312p. ; *The English Police: A Political and Social History*, New York, St. Martin's Press, 1991, 253p. ; « The English Bobby: An Indulgent Tradition » dans Roy Porter (dir.), *Myths of the English*, Cambridge, Polity Press, 1992, 276p. ; « A Typology of Nineteenth-Century Police », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.3, n°1, 1999, p.29-44. ; *The Great British Bobby: A History of British Policing from 1829 to the present*, Londres, Quercus, 2010 [éd. révisée], 336p.

justice moderne qui doit la réguler²⁵. La création de nouvelles lois et la transformation des condamnations qui deviennent plus privatives et contraignantes signent la « modernisation du droit de punir » : selon la proposition généralement admise de Michel Foucault, les punitions morales et la certitude de la condamnation comme incitatif pour décourager le crime remplacent une logique pénale fondée sur les supplices et les corps tourmentés²⁶. Le système de justice devient une importante composante de la vie sociale par sa proximité, son accessibilité et l'expérience quotidienne de la loi : « familiarity with the law was pervasive, not exceptional, in English society²⁷ ».

Ainsi, la cour criminelle d'Old Bailey, au sein de laquelle circule la population criminelle de Spitalfields, est touchée par ces transformations. Aussi connue sous les noms de Justice Hall, Sessions House et Cour centrale criminelle d'Angleterre et du Pays de Galles à partir de 1834, Old Bailey est nommée ainsi d'après la rue où elle se situe dans la Cité. Elle est également le siège de la prison de Newgate, depuis l'époque médiévale jusqu'à sa démolition en 1907²⁸. Les procès administrés à Old Bailey concernent toutes sortes de crimes, des plus violents comme des meurtres, des agressions et des entrées par effraction, aux plus communs comme les vols à la tire et les vols par des employés. Il s'agit d'événements publics et populaires dont on retrouve

²⁵ John M. Beattie, *Policing and Punishment in London, 1660-1750: Urban Crime and the Limits of Terror*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 491p. ; *Crime and the Courts in England, 1600-1800*, Princeton, Princeton University Press, 1986, 663p.

²⁶ Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Tel », 2017 [1975], p.14-16.

²⁷ Margot Finn, « Law's Empire: English Legal Cultures at Home and Abroad », *The Historical Journal*, vol.48, n°1, 2005, p.298, à propos de Christopher W. Brooks, *Lawyers, Litigation and English Society since 1450*, Londres, Hambledon, 1998, 274p.

²⁸ Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « History of The Old Bailey Courthouse », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

les comptes rendus dans la presse. Avec l'augmentation des crimes et du nombre de procès au cours du XIX^e siècle, l'érection d'une deuxième salle de tribunal en 1824 est nécessaire et cet intérêt grandissant est considéré puisque plus de sièges sont aménagés pour les avocats – dont la participation s'accroît²⁹ –, les procureurs, les conseillers, les étudiants en droit ainsi que les spectateurs³⁰. Le remaniement des juridictions permet à Old Bailey de devenir la cour criminelle centrale de l'Angleterre en 1834 en raison de sa localisation entre la Cité et Westminster, jugeant alors les crimes les plus violents de toute la métropole, en particulier ceux commis au nord de la Tamise³¹.

Historiographies du crime : espace, société et mise en récit

L'étude de la criminalité perpétrée à Londres, et plus précisément à Spitalfields, dans la première moitié du XIX^e siècle, nous conduit à l'intersection de plusieurs champs historiographiques et disciplinaires³². En mobilisant l'histoire spatiale comme cadre d'analyse et l'histoire sociale *from below* pour la méthodologie, notre mémoire propose de jouer avec les échelles micro-historiques du quartier et de la ville pour révéler les tendances criminelles de part et d'autre de la frontière, perméable d'ailleurs, entre la Cité et Spitalfields.

²⁹ Voir notamment Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey*, Chapel Hill & Londres, The University of North Carolina Press, 2003, 361p. ; John Langbein, *The Origins of Adversary Criminal Trial*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 354p.

³⁰ Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « History of The Old Bailey Courthouse », *loc. cit.*

³¹ *Ibid.*

³² Thomas J. Kehoe et Jeffrey E. Pfeifer (dir.), *History & Crime. A Transdisciplinary Approach*, Bingley, Emerald Publishing Limited, coll. « Emerald Advances in Historical Criminology », 2021, 242p.

Les espaces du crime : urbanité, police et criminalité à Londres

Michel Foucault annonçait déjà, dans une conférence prononcée en 1967, le tournant spatial qui allait déferler sur les sciences humaines dans les années 1980 et 1990 en affirmant que notre époque est préoccupée par l'espace³³. En effet, l'espace s'impose au premier plan comme facteur actif de l'histoire, modelant ou influençant les constructions, les représentations et les relations entre les individus. Servant d'outil d'analyse, la spatialité investit l'histoire du crime et de la police, et les auteurs s'intéressent au lien manifeste entre urbanité et criminalité, en particulier à Londres.

Plusieurs chercheurs ont confirmé, dans l'élan des travaux sur l'histoire sociale de la criminalité des années 1970 et 1980, que la ville au XIX^e siècle est un lieu de danger où circulent, parmi l'importante densité de population et le chaos de l'urbanisation rapide, des mendiants, vagabonds et autres criminels³⁴. Si le lien entre urbanité et criminalité n'est plus à prouver, ces études portent plutôt sur les spécificités de la criminalité urbaine qui se distingue, par sa nature et le profil socio-économiques des criminels, de celle rurale. Peter King réaffirme à ce propos le lien entre les taux d'homicides, l'urbanisation et la modernisation³⁵. À partir des archives de cours

³³ « La grande hantise qui a obsédé le XIX^e siècle a été, on le sait, l'histoire thème du développement et de l'arrêt, thème de la crise et du cycle, thème de l'accumulation du passé, grande surcharge des morts, refroidissement menaçant du monde. [...] L'époque actuelle serait peut-être plutôt l'époque de l'espace. Nous sommes à l'époque du simultané, nous sommes à l'époque de la juxtaposition, à l'époque du proche et du lointain, du côte à côte, du dispersé. » Michel Foucault, « Des espaces autres » Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, 1984, p.46.

³⁴ Voir notamment Louise I. Shelley, *Crime and Modernization: The Impact of Industrialization and Urbanization on Crime*, Carbondale, Southern Illinois University Press, coll. « Science and International Affairs series », 1981, 196p. ; Chris Vickers et Nicolas L. Ziebarth, « Economic Development and the Demographics of Criminals in Victorian England », *Journal of Law and Economics*, vol.59, Février 2016, p.191-223.

³⁵ Peter King, « The Impact of Urbanization on Murder Rates on and the Geography of Homicide in England and Wales, 1780-1850 », *The Historical Journal*, vol.53, n°3, 2010, p.671-698.

locales, George Rudé entreprend de distinguer les crimes, les victimes et les criminels dans trois régions anglaises aux réalités socio-économiques distinctes, soit le Middlesex dont font partie Londres et Spitalfields, le Gloucestershire et le Sussex³⁶. En comparant ces villes et leur criminalité dans la première moitié du XIX^e siècle, Rudé soulève l'impact des transformations industrielles et judiciaires rapides sur la criminalité et la population qui circule au prétoire. De plus, il note la faible proportion des crimes sanglants et violents dans les trois comtés, malgré ce que suggèrent les discours moralisateurs. Cette observation contraste en effet avec l'imaginaire populaire qui insiste sur la paupérisation de quartiers londoniens et les désigne comme des bas-fonds. Catherine Truchon analyse cette impression de « vague criminelle » dans la littérature populaire qui fictionnalise le crime et fait le récit de ces « mauvais quartiers »³⁷.

Parallèlement, la ville est analysée comme un lieu de contrôle où les autorités doivent surveiller et policer les rues. À la suite des importants travaux de Michel Foucault sur la question de l'ordre et sa légitimité, sur les dispositifs de surveillance et le contrôle spatial ou social, de nombreuses études mobilisent l'espace comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des officiers³⁸. À ce propos, Armelle Choplin et Marie Redon traitent des « espaces de l'ordre » afin « d'interroger les pratiques spatiales des agents de l'ordre, les représentations qu'ils ont des lieux et les effets de ces pratiques

³⁶ George Rudé, *Criminal and Victim: Crime and Society in Early Nineteenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1985, 146p.

³⁷ Catherine Truchon, *L'imaginaire des bas-fonds londoniens dans la littérature du XIX^e siècle : une contre-société angoissante*, mémoire de M.A. (études littéraires), Université du Québec à Montréal, 2017, 127p.

³⁸ Stuart Elden et Jeremy W. Crampton (dir.), *Space, Knowledge and Power: Foucault and Geography*, Londres & New York, Routledge, 2007, 390p.

et représentations sur la production de territoires.³⁹» Elles mettent en lumière, dans un numéro de la revue *EchoGéo* consacré à ces questions géographiques, le traitement de l'espace par les policiers et, à l'inverse, les espaces du métier. Plus que le contrôle et la surveillance de la société (*policing*), « les spatialités policières » sont mises en récit afin d'analyser le rapport polices-espaces. Mélina Germes se penche d'ailleurs sur la « réappropriation » de l'espace par les autorités qui construisent, dans leurs discours et récits, une représentation des « quartiers sensibles » qui ne correspond pas toujours à celle de la communauté⁴⁰. Plus récemment, un autre numéro spécial de la revue *Carnets de géographes* portant sur les « dimensions spatiales du maintien de l'ordre⁴¹ » relance cette discussion chez les géographes qui se penchent sur les différentes politiques et les modèles de surveillance des espaces urbains et de contrôle des « indésirables ». L'espace investit alors les interrogations portant sur les pratiques « sur le terrain » des forces de l'ordre, mais aussi les analyses sur la structuration des polices⁴². Clive Emsley, historien dont les travaux pionniers abordent le rapport polices-espaces dans l'Angleterre des XVIII^e-XX^e siècles, a interrogé les espaces policiers et leurs différentes échelles, s'intéressant à la fois aux villes, aux campagnes, aux îles Britanniques et au continent européen. Son approche comparative avec la France a mis

³⁹ Armelle Choplin et Marie Redon, « Espaces de l'ordre, l'ordre en place. Spatialités et pratiques des polices », *EchoGéo*, vol.28, « Police : les espaces de l'ordre, l'ordre en espace », 2014, 10p.

⁴⁰ Mélina Germes, « Récits de conflit et territoire : les quartiers sensibles dans les discours policiers », *Justice Spatiale*, n°4, Décembre 2011, 13p.

⁴¹ Lucie Bony, Muriel Froment-Meurice et Marion Lecoquierre, « Les dimensions spatiales du maintien de l'ordre. Introduction », *Carnets de géographes*, vol.15, « Les dimensions spatiales du maintien de l'ordre », 2021, 23p.

⁴² Voir notamment Nicholas R. Fyfe, « The Police, Space and Society: the Geography of Policing », *Progress in Human Geography*, vol.15, n°3, 1991, p.249-267. ; Clive Emsley, « A Typology of Nineteenth-Century Police », *loc.cit.*

en évidence la spécificité de la nation anglaise et de ses réalités socio-spatiales qui influencent la façon dont s'organise la police britannique⁴³.

Enfin, si l'échelle de la ville est privilégiée, d'autres sont aussi envisagées et mettent en évidence différents rapports sociaux entre les acteurs. À ce propos, l'échelle micro-historique du quartier permet de s'intéresser, au ras du sol, aux pratiques culturelles et sociales de la criminalité, de la justice et de la police. Gilles Sénécal, Geneviève Cloutier et Patrick Herjean soulignent que, plus qu'une simple fraction du territoire urbain,

Le quartier apparaît [...] comme une structure organisée par des acteurs sociaux en interaction les uns avec les autres. Espace de mobilisation et d'action collective, le quartier serait le fait d'un réseau organisationnel qui prend le territoire comme un objet d'intervention.⁴⁴

En adoptant le postulat qu'il est une construction sociale, le quartier devient un terrain privilégié pour entreprendre l'étude de la spatialisation des phénomènes sociaux et la territorialisation de politiques publiques. Plus précisément, le découpage du territoire en quartiers met en lumière non seulement les identités spatiales, mais aussi l'administration de ces zones, dont celles désignées comme étant « à risque », rendant alors visibles les mesures et actions spécifiques des autorités⁴⁵. Ces théories de

⁴³ Voir notamment Clive Emsley, *Crime, Police and Penal Policy: European Experience, 1750-1940*, Oxford, Oxford University Press, 2007, 298p. ; Clive Emsley, « Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol.1, n°50-1, « Espaces policiers, XVII^e-XX^e siècles », p.5-12. ; Clive Emsley et Emmanuel Berger, « Police et ordre public en France et en Angleterre (1750-1850). Les perspectives de l'historiographie contemporaine », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.20, n°1, 2016, 8p.

⁴⁴ Gilles Sénécal, Geneviève Cloutier et Patrick Herjean, « Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol.52, n°146, septembre 2008, p.191-214.

⁴⁵ Julie Vallée, Guillaume Le Roux et Pierre Chauvin, « Quartiers et effets de quartier. Analyse de la variabilité de la taille des quartiers perçus dans l'agglomération parisienne », *Annales de géographie*, vol.2, n°708, 2016, p.119-142.

géographie sociale mettent en valeur les contextes socio-spatiaux dans lesquels prennent place la modernisation de la police et le déploiement des effectifs. En histoire, ces concepts se transposent à travers l'étude d'un quartier, de ses représentations et de son organisation⁴⁶ : à l'instar de Maurizio Gribaudi et son étude sur le Paris ouvrier⁴⁷, le thème du quartier peut être à la fois l'objet et le cadre d'analyse des manières de vivre et d'habiter l'espace. Le jeu des échelles permet alors de mettre en relation des tendances urbaines locales et globales. C'est dans cet esprit que nous mobilisons le quartier de Spitalfields. Il sert à la fois de cadre d'analyse, en tant qu'espace où circulent les acteurs du prétoire et où prennent place les crimes, et d'objet d'analyse, dans la mesure où nous proposons de contextualiser le geste criminel dans le quotidien de la vie de quartier. Dan Cruickshank souligne d'ailleurs la représentativité de Spitalfields, un de ces « quartiers sensibles », pour observer les phénomènes nationaux, tels que l'expérience et la pratique de la criminalité au quotidien, et la conception de l'espace urbain comme lieu de danger et de contrôle. En nous intéressant à une poignée de rues, à ses habitants et aux relations qui unissent ces derniers et qui les rattachent à ce territoire, tout un univers du crime se dévoile.

⁴⁶ Yankel Fijalkow et Amélie Nicolas, « Quartiers, rues et espaces publics : éléments pour une histoire des Études Urbaines francophones », *Environnement urbain*, vol.13, « La présence – absence des études urbaines en France », 2018, 17p.

⁴⁷ Maurizio Gribaudi, *Paris ville ouvrière. Une histoire occultée, 1789-1848*, Paris, Éditions La Découverte, 2014, 400p.

Les acteurs de la criminalité : société et discours

De façon générale, s'intéresser aux « sujets et objets de l'activité policière⁴⁸ » tels les résistances, les criminels et les marginaux traduit une prise de position : c'est à cette fin que l'histoire *from below*⁴⁹ des années 1960 et 1970 vient s'opposer à l'histoire institutionnelle, politique, événementielle et structurée en catégorie sociale et proposer l'étude de la criminalité et de la marginalité par en bas (ou au ras du sol). Les chercheurs se sont donc tournés vers les discours observables dans les archives judiciaires : voilà toute la « singularité » de ces recherches, comme le souligne Philippe Minard, où « le "crime", tel que le stigmatisent les tribunaux, est analysé dans sa dimension de révélateur social.⁵⁰ » En effet, il était espéré, comme l'indiquait Clive Emsley, que les procès-verbaux, les comptes rendus et tous autres documents judiciaires « would provide a way in to hearing the voices of the poor, the artisans, the working classes who had left evidence of their lives⁵¹ ». Ces indices ou ces traces⁵² de vies passées, dans une double perspective d'histoire sociale et culturelle, permettent de s'intéresser aux acteurs derrière les blocs, les groupes ou les classes sociales⁵³, puis à leurs

⁴⁸ Vincent Milliot, « Mais que font les historiens de la police ? » dans Jean-Marc Berlière *et al.* (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p.23.

⁴⁹ Pour une description plus complète, voir Simona Cerutti, « Who is below ? E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 70^e année, n°4, 2015, p.931-956.

⁵⁰ Philippe Minard, « Préface. Les Pendus réhabilités » dans Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres. Crime et société civile au XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par Frédéric Cotton et Elsa Quéré, Paris, Lux éditeur et éditions CMDE, 2018 [1991], p.x.

⁵¹ Clive Emsley, « Crime and Punishment: 10 years of research (1): Filling in, adding up, moving on: Criminal Justice History in Contemporary Britain », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.9, n°1, 2005, p.117.

⁵² Carlo Ginzburg, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, trad. de l'italien par Monique Aymard, Paris, Flammarion Aubier, coll. « Collection historique », 2014 [1976], 302p.

⁵³ Afin de saisir les débats liés à l'expression des « classes populaires » depuis la publication d'E. P. Thompson (1963), voir le travail de David Cannadine qui propose une introduction à l'historiographie

pratiques, leurs conceptions et leurs expériences quotidiennes et criminelles dans le cadre du tribunal. Ainsi, cette double perspective – l’une plus quantitative et sociologique, l’autre plus qualitative et culturelle – propose des analyses différentes, mais complémentaires du crime. C’est précisément à l’intersection de ces approches que nous fondons notre méthodologie pour analyser à la fois les tendances du crime et le profil des acteurs de la criminalité à Spitalfields, puis les expériences et les pratiques du geste criminel telles que mises en scène au tribunal.

D’un côté, les études privilégiant les méthodes quantitatives et sérielles ont pour objectif de comptabiliser et catégoriser les crimes et les acteurs de la criminalité, puis de cerner les réalités prosopographiques, les habitudes et les conditions communes de ceux-ci. Un débat subsiste toutefois quant à la fiabilité et l’usage des statistiques criminelles officielles produites par l’État en raison de leur manipulation et des influences de la société sur leur construction, par exemple, la crainte et le sentiment d’une hausse de la criminalité. À ce sujet, des auteurs comme V. A. C. Gatrell et T. B. Hadden ont emprunté ces statistiques afin d’en étudier les variations puis d’expliquer, dans une perspective d’économie du crime, les influences entre cette intuition et les chiffres, proposant donc une réalité criminelle moindre que celle perçue⁵⁴. R. S. Sindall, quant à lui, a révisé l’utilisation de ces statistiques superflues et trop éloignées de l’état réel de la criminalité, comme l’a fait Gatrell, pour proposer une nouvelle approche qui mobilisa ces statistiques, non pas comme le reflet d’un phénomène, mais comme un phénomène en soi. En s’appuyant sur l’idée qu’elles sont un outil construit

des « classes ». David Cannadine, *The Rise and Fall of Class in Britain*, New York, Columbia University Press, 1999, 274p.

⁵⁴ V.A.C. Gatrell et T.B. Hadden, « Criminal Statistics and their interpretation », dans E.A. Wripley, *Nineteenth-Century Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011 [1972], p.336-396. ; Yue-Chim Richard Wong, « An Economic Analysis of the Crime Rate in England and Wales, 1857-92 », *Economica*, vol.62, n°246, Mai 1995, p.235-246. ; Ziggy MacDonald, « Official Crime Statistics: Their Use and Interpretation », *The Economic Journal*, vol.112, n°477, 2002, p.F85-F106.

utilisé par les individus et les institutions pour évaluer leur société et le crime, puis pour justifier certaines réactions dont la restructuration policière et les nouvelles législations, les statistiques criminelles deviennent le sujet d'études, et non plus l'objet⁵⁵. Enfin, des historiens comme Chris A. Williams⁵⁶ ont plutôt démontré comment étaient manipulées les catégories statistiques criminelles par les autorités. Williams s'est penché sur le cas de la ville anglaise de Sheffield et ses autorités municipales qui cherchaient à prouver que le crime provenait de l'extérieur : le criminel était donc un « autre » et l'on pouvait établir une frontière entre la « vraie » ville et les habitants associés à la criminalité. Entre discours, sentiment et cliché, l'auteur démontre que l'emploi des statistiques criminelles sert à dresser le portrait de la société et à éclairer certaines réalités parfois invisibles ou, au contraire, présumées. À ce titre, Philippe Chassaing observe la classification des violences et la faible représentation des homicides dans les délits enregistrés à Londres dans la seconde moitié du XIX^e siècle, puis note les origines socio-économiques et les motifs des inculpés⁵⁷. Ce traitement statistique nous apparaît donc essentiel pour identifier les tendances criminelles et les populations concernées par celles-ci à l'échelle du quartier de Spitalfields.

D'un autre côté, les études privilégiant les données qualitatives et culturelles rappellent que la criminalité est une conception sociale examinée et interprétée par un groupe en constante transformation. L'étude des normes et des mœurs permet de saisir les réactions, les relations, les champs d'action de chacun et, plus globalement, le tissu social mis à mal par la criminalité. D'une part, des chercheurs se sont penchés sur les

⁵⁵ R. S. Sindall, « The Criminal Statistics of Nineteenth-Century Cities: A New Approach », *Urban History Yearbook*, vol.13, 1986, p.28-36.

⁵⁶ Chris A. Williams, « Catégorisation et stigmatisation policières à Sheffield au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol.1, n°50-1, 2003, p.104-125.

⁵⁷ Philippe Chassaing, « Le crime de sang à Londres à l'époque Victorienne : essai d'interprétation des modèles de violence », *Histoire, économie et société*, 12^e année, n°4, 1993, p.507-524.

mentalités et les discours sur le crime afin d'analyser les incertitudes, les « besoins de sécurité » et les mesures prises par une société pour combattre la criminalité. C'est dans cette optique que Didier Revest a entrepris l'étude de la marginalisation à Londres au XIX^e siècle, pourtant subie par les exclus, et des discours à ce sujet qui accolent aux plus démunis cette position « choisie et voulue », à grand renfort de justifications fondées sur la morale⁵⁸. Plus récemment, Matthew Bach a proposé une analyse sur la « classe criminelle » afin d'interroger si une telle catégorie sociale existe vraiment et si les mesures prises contre celle-là sont efficaces. À partir du contexte des crimes commis par les *rookeries* à Londres dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'auteur démontre que les efforts de contrôle social et les mesures, comme la mise en place d'effectifs de police et le recours à la justice, sont inconsistants et infructueux contre ces criminels issus des bas-fonds, alimentant alors le sentiment de panique et la frénésie médiatique⁵⁹. De fait, les imaginaires sociaux sont aussi abordés à partir de la presse dont le rôle dans la dramatisation, les attitudes au sujet de la criminalité et la création de nouveaux genres littéraires sont analysés⁶⁰. Entre autres, les concepts de « panique sociale » et « d'indignation morale » sont utilisés par Judith Rowbotham et Kim Stevenson pour désigner, dans les journaux à l'époque victorienne, la conscience, les interprétations et les mesures prises contre les menaces que pose le crime pour la

⁵⁸ Didier Revest, « Rue et marginalité ... », *loc.cit.*, p.5-6.

⁵⁹ Matthew Bach, *Combating London's Criminal Class. A State Divided, 1869-95*, Londres & New York, Bloomsbury Academic, coll. « History of Crime, Deviance and Punishment », 2020, 208p.

⁶⁰ Voir notamment Peter King, « Newspaper reporting and attitudes to crime and justice in late-eighteenth and early-nineteenth century London », *Continuity and Change*, n°22, 2007, p.73-112. ; Mark W. Turner, « Toward a cultural critique of Victorian periodicals », *Studies in Newspaper and Periodical History*, vol.3, n°1-2, 2009, p.111-125. ; Christopher A. Casey, « Common Misperceptions: The Press and Victorian Views of Crime », *The Journal of Interdisciplinary History*, vol.41, n°3, Hiver 2011, p.367-391. ; Samuel Saunders, *The Nineteenth Century Periodical Press and the Development of Detective Fiction*, New York, Routledge, 2021, 256p.

stabilité de la société⁶¹. Ces études sur les discours moraux, les interprétations de la criminalité et les réactions sociétales ont surtout mis en évidence les insécurités populaires et les épreuves auxquelles font face les institutions. Même si elle omet généralement la parole de ceux directement touchés par le crime (victimes, témoins et accusés), il n'en demeure pas moins que cette contextualisation est nécessaire pour interpréter leurs expériences et les pratiques du geste criminel racontées au tribunal et dans la presse.

D'autre part, les études de cas et micro-historiques des criminels et des procès ont permis de mettre en scène les différentes archives judiciaires relatant les actions, les choix, les intentions et les champs d'action des différents acteurs selon les contextes du crime. Ces expériences et pratiques du geste criminel sont analysées surtout à partir du point de vue des criminels, comme l'a fait Peter Linebaugh qui s'intéresse aux pendus de Londres⁶². Son étude sur le XVIII^e siècle a contribué à l'histoire du « crime social » en interrogeant les motifs économiques des criminels de plusieurs procès, certains plus célèbres que d'autres, et en examinant les tensions entre les moyens de subsistance coutumiers des ouvriers et la criminalisation progressive de ces pratiques. Une autre étude de cas plus récente met davantage l'accent sur l'« agentivité » des empoisonneuses au XIX^e siècle : Victoria M. Nagy mobilise trois procès d'assassines pour réviser les interprétations des meurtres, non pour nier la pauvreté ou le désespoir comme l'une des causes des crimes, mais surtout pour souligner les choix de ces femmes et observer les différents discours parlementaires et populaires sur le crime et

⁶¹ Judith Rowbotham et Kim Stevenson (dir.), *Criminal Conversations: Victorian Crimes, Social Panic and Moral Outrage*, Columbus, Ohio State University Press, 2005, 317p.

⁶² Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres...*, *op.cit.*

le genre⁶³. Au-delà de celle des criminels, l'expérience des plaignants et des témoins complète le récit du geste criminel et permet d'observer les relations qui unissent les acteurs, de nuancer les positions de chacun et d'aborder les réactions, les émotions, les stratégies discursives et les recours au tribunal. En proposant une compilation de procès ordinaires et extraordinaires ayant pris place à la cour d'Old Bailey au XVIII^e siècle, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker entreprennent de raconter l'histoire de crimes afin de recréer les événements tels que les Londoniens les vécurent il y a plus de deux cents ans⁶⁴. Cet effort de contextualisation et de mise en récit du crime et du procès rappelle les théories de Paul Veyne, Michel De Certeau et Paul Ricœur⁶⁵ sur l'écriture comme outil pour plaire, convaincre et construire⁶⁶, ou encore sur les mises en pratique par Carlo Ginzburg et Arlette Farge⁶⁷. Cette dernière invitait d'ailleurs, à partir de l'ordinaire fragmenté et dérisoire raconté dans l'archive judiciaire, à « saisir ces éclats de vie, intenses et contradictoires, violents et toujours complexes, pour tirer le maximum d'eux⁶⁸ ». Ainsi, notre mémoire mobilise, à l'instar de ces auteurs, les procès et les témoignages comme des histoires qui mettent en scène des acteurs, des enjeux, des intentions et des valeurs sanctionnées par la cour et la société.

⁶³ Victoria M. Nagy, *Nineteenth-Century Female Poisoners. Three English Women Who Used Arsenic to Kill*, Londres, Palgrave Macmillan, 2015, 223p.

⁶⁴ Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, *Tales from the Hanging Court*, Grande-Bretagne, Hodder Arnold, 2006, p.xx.

⁶⁵ Voir notamment Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971, 349p. ; Michel De Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 358p. ; Paul Ricœur, *Temps et Récit*, 3 volumes, Paris, Éditions du Seuil, 1983-1985.

⁶⁶ Nicolas Offenstadt, « Histoires, écritures, récits » dans *L'historiographie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2011, p.54.

⁶⁷ Carlo Ginzburg, *Le Fromage et les vers... op.cit.* ; Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, coll. « La librairie du XXI^e siècle », 153p.

⁶⁸ Arlette Farge, *Le goût de l'archive... op.cit.*, p.97-98.

Problématique : le quotidien devant la justice

En Angleterre au XIX^e siècle, dans le contexte où les valeurs de la société libérale et capitaliste en essor sont confrontées à la pauvreté – alors que les écarts de richesse se creusent –, la perception populaire d’une hausse fulgurante, extraordinaire même, de la criminalité et de la violence au sein de la métropole gagne du terrain. La littérature et la presse racontent toutes sortes d’histoires sordides, mettant en scène des criminels effrayants issus des bas-fonds de Londres, des crimes sanglants, puis des officiers dépassés par les événements⁶⁹. Au même moment, à Spitalfields, l’abrogation des *Spitalfields Acts* en 1824, qui fait entrer le commerce de la soie dans l’ère du libre-échange après 50 ans de protectionnisme, plonge le quartier dans une période de paupérisation très importante où la misère, les divertissements violents et le crime deviennent caractéristiques du quotidien. Les impressions sociales et les préjugés moraux qui associent pauvreté et criminalité sont validés. Au même moment, la cour criminelle d’Old Bailey, responsable de la juridiction du Middlesex qui couvre tout Londres et les environs, observe une augmentation considérable du nombre de procès, à un point tel que le palais de Justice est agrandi. Sans nier la hausse du recours à la justice, des auteurs comme V. A. C. Gatrell, T. B. Hadden, George Rudé, R. S. Sindall, Peter King, Matthew Bach et Philippe Chassaing⁷⁰ nuancent les insécurités sociales et démontrent, au contraire, que le crime en Angleterre et à Londres est généralement peu sanglant, peu violent et concerne des sommes ou des objets de petite valeur. En d’autres termes, il est bien moins spectaculaire, banal même. Didier Revest

⁶⁹ Catherine Truchon, *L’imaginaire des bas-fonds...*, *loc.cit.*

⁷⁰ V.A.C. Gatrell et T.B. Hadden, « Criminal Statistics and their interpretation », *loc.cit.* ; George Rudé, *Criminal and Victim...* *op.cit.* ; R. S. Sindall, « The Criminal Statistics of Nineteenth-Century Cities... », *loc.cit.* ; Peter King, « The Impact of Urbanization... », *loc.cit.* ; Matthew Bach, *Combating London’s Criminal Class...* *op.cit.* ; Philippe Chassaing, « Le crime de sang à Londres à l’époque victorienne... », *loc.cit.*

indique même que « [n]ous savons en réalité aujourd’hui que la phase de panique a bel et bien précédé le décollage du nombre de cas d’agression recensés (l’effet a donc précédé la cause !)⁷¹ ». Mais qu’en est-il de Spitalfields ? La criminalité y est-elle ordinaire, et si oui, dans quelle mesure ?

La vie de quartier à Spitalfields, en tant qu’objet et cadre d’analyse, permet d’interroger la nature de la criminalité qui y prend place, et la cour criminelle d’Old Bailey nous sert de porte d’entrée pour saisir, au ras du sol, la parole populaire, l’expérience et la pratique du geste criminel. Ainsi, où la criminalité se manifeste-t-elle, qui en fait l’expérience, puis comment se pratique-t-elle au quotidien dans le quartier entre 1824 et 1834 ?

Pour répondre à ces questions, nous analysons le geste criminel sous trois angles, qui correspondent à nos trois chapitres. Le premier porte sur l’espace : tout d’abord, il nous faut définir les contours de Spitalfields et nous intéresser aux différentes conceptions populaires et institutionnelles du quartier. Il est ainsi possible de nous interroger et de déterminer où se déploie la criminalité à Spitalfields et quels lieux sont communément visés par celle-ci. Le deuxième angle est celui des acteurs du prétoire afin d’interroger leurs identités liées au quartier et, surtout, de rendre compte de leurs discours sur la criminalité. Pour ce faire, nous nous intéressons au déroulement des procès à la cour d’Old Bailey, aux crimes commis à Spitalfields et aux acteurs – accusés, plaignants et témoins – qui en sont touchés. Quelles relations les unissent ? Enfin, le troisième chapitre se consacre à la pratique de la criminalité à Spitalfields. Comment les accusés se défendent-ils à la cour d’Old Bailey ? Comment sont-ils jugés et sanctionnés ? Quelle place accorde-t-on à la clémence ?

⁷¹ Didier Revest, « Rue et marginalité ... », *loc. cit.*, p.6.

Ainsi, en nous intéressant aux lieux et aux formes du crime, aux acteurs et à leurs relations, aux objets volés, aux plaidoyers des accusés et à la réponse de la justice, l'objectif de ce mémoire est de démontrer que la criminalité qui prend place à Spitalfields et son expérience sont ordinaires et quotidiennes puisque la première est locale et de proximité, la seconde est familière et vicinale, et enfin toutes deux sont banales et symptomatiques de la détresse ambiante.

Méthodologie : procès, discours populaire et base de données

Publications judiciaires, intérêt populaire : les *proceedings*

Pour répondre à ces questions, nous avons recours aux publications de la cour criminelle d'Old Bailey imprimées et vendues de 1674 à 1913, *The Proceedings of the King's Commission of the Peace and Oyer and Terminer, and Gaol-Delivery of Newgate, held for the City of London and the County of Middlesex, at Justice-Hall, in the Old Bailey*⁷². Ces retranscriptions et comptes rendus de procès-verbaux s'avèrent riches en témoignages et permettent de cerner l'expérience et la pratique de la criminalité et de la justice à travers la parole des acteurs. La publication est d'abord une initiative commerciale de la cour, puis est endossée et contrôlée par la Cité de Londres à des fins archivistiques et économiques. Ces fascicules rendent accessibles des rapports détaillés des procédures, des discours et des pratiques à la cour⁷³, tout en résumant les offenses, verdicts et condamnations. Comme John M. Beattie l'indique, les publications d'Old Bailey servent aussi à promouvoir l'efficacité de la loi dans la

⁷² Tout au long de ce mémoire, nous faisons référence à ces archives en les désignant « *proceedings* ».

⁷³ Tim Hitchcock, « The "Old Bailey Proceedings, 1674-1913": Text Mining for Evidence of Court Behaviour », *Law and History Review*, vol.34, n°4, 2016, p.929-955.

presse, en plus d'alimenter l'intérêt populaire pour la littérature criminelle. L'intérêt grandissant pour le crime dès le XVIII^e siècle entraîne la transformation des fascicules, doublant alors la surface de rédaction et ajoutant des détails pour les lecteurs avides d'histoires de larrons et d'assassins⁷⁴. Les fantasmes, les sentiments et les insécurités de la société face à cet univers criminel de plus en plus visible forment les images de la pauvreté, de la marginalité et de la délinquance, qui bien souvent sont confondues.

Publiés après chaque séance d'audiences⁷⁵, les *proceedings* contiennent plus de 100 000 procès, avec un total de 25 millions de mots pour la période de 1674 à 1834⁷⁶ ; cette richesse de vocabulaire, d'expériences, de discours, de pratiques et d'individus est donc exceptionnelle. Ces archives sont accessibles en ligne sous la forme d'une immense base de données constituée par une équipe dirigée par Tim Hitchcock et Robert Shoemaker⁷⁷. Cette « métasource⁷⁸ » rassemble tous les procès qui sont numérisés et retranscrits, puis permet d'opérer une recherche par facteurs de correspondance (mots-clés), chronologie, homonyme, crime, verdict, peine et numéro de référence associé à chacun des procès. De plus, elle favorise l'accès à des archives complémentaires sur les procès, les crimes, les individus ainsi que les antécédents des accusés et leur parcours après la condamnation. Parmi plusieurs sources, les dernières déclarations des condamnés à mort (*last dying speeches*), les bordereaux de déportation et la compilation de biographies criminelles tirées d'autres instances judiciaires sont

⁷⁴ John M. Beattie, *Crime and the Courts in England... op.cit.*, p.24.

⁷⁵ Donc huit fois par année au cours du XIX^e siècle.

⁷⁶ Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, *Tales from the Hanging Court, op.cit.*, p.xiii.

⁷⁷ Tim Hitchcock, Robert Shoemaker, Clive Emsley, Sharon Howard et Jamie McLaughlin, *et al.*, *The Proceedings of the Old Bailey, 1674-1913* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

⁷⁸ Jean-Philippe Genet, « Histoire, Informatique, Mesure », *Histoire & Mesure*, vol.1, n°1, 1986, p.7-18.

intégrés aux données comptabilisées⁷⁹. Ainsi, recourir aux *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey pour y consulter des procès, c'est aussi profiter de la mise en commun de sources complémentaires pour mesurer toute l'ampleur du geste criminel.

Il convient toutefois de noter que les *proceedings* sont une publication produite par la cour elle-même. Il est donc nécessaire de rester à l'affût des biais de rédaction, d'interprétation et de représentation. En effet, l'expérience et la pratique de la criminalité racontée par les acteurs du prétoire sont retranscrites par des agents de la cour et mises en page par les éditeurs des fascicules. La parole populaire est donc adaptée, voire « traduite » ; on devine des omissions de questions et d'interventions des magistrats et des avocats jugées trop ennuyeuses⁸⁰; tout comme on perçoit la censure des blasphèmes et des passages à caractère sexuel pour préserver les « bonnes mœurs » des lecteurs.

Toujours est-il que les *proceedings* constituent une source unique qui communique et canalise les voix d'individus, d'un quartier et plus largement d'une société qui s'expriment⁸¹ et exposent, dans l'enceinte du tribunal, les mœurs et les valeurs à entériner. On y demande donc la sanction (ou la clémence) des comportements jugés inappropriés et criminels. Le recours à la justice signale alors la confiance de la

⁷⁹ Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « Associated Records », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

⁸⁰ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey...*, *op.cit.*, p.98-99.

⁸¹ Pour ne nommer qu'un exemple, Magnus Huber démontre toute la richesse de ces discours en réalisant une étude sociolinguistique et historique sur la langue anglaise telle que parlée et retranscrite dans les *proceedings* (1674-1834). Il indique que les procès-verbaux sont l'une des meilleures sources pour étudier la langue parlée avant l'avènement de l'enregistrement mécanique et que, même s'ils ne sont pas complètement fidèles à l'événement de parole qu'ils rapportent, ils sont au moins guidés par lui et issus d'un discours réel, contrairement à la littérature. Magnus Huber, «The *Old Bailey Proceedings*, 1674-1834: Evaluating and Annotating a Corpus of 18th and 19th-century Spoken English », *Studies in Variation, Contacts and Change in English*, vol.1, 2007, 21p.

population en l'institution qui régule et normalise la distinction entre le tolérable et l'insupportable.

Il existe une large gamme d'actions visibles et invisibles dont disposent les acteurs pour régler un litige, tel un règlement de compte qui se perd dans le silence des sources, ou encore une plainte qui s'inscrit dans les archives policières. Du côté des *proceedings*, le recours à la justice est une action visible et aboutie, qui implique qu'un suspect est arrêté, et peut-être même que les biens volés sont restitués. Le procès est donc un événement social qui réunit plusieurs individus afin de mettre en commun leurs expériences (ou pratiques) de la criminalité, dans un duel entre plusieurs récits concurrents. Cette mise en lumière du geste criminel raconté au prétoire nous permet donc de mobiliser les *proceedings* afin de réaliser une étude des lieux, des acteurs et des perceptions du crime entre 1824 et 1834 à Spitalfields.

Corpus et base de données : le procès comme événement social

Ainsi, face à cette richesse d'informations, nous avons constitué un corpus et une base de données afin de répertorier les procès se rapportant aux crimes commis à Spitalfields entre 1824 et 1834. Cette chronologie met d'ailleurs en évidence les transformations socio-judiciaires de notre cadre d'analyse : par souci d'uniformité des sources, puisque la cour criminelle se voit attribuer un nouveau rôle et qu'elle étend sa juridiction, la chronologie prend fin en 1834. Cette date permet aussi de nous concentrer sur la décennie suivant l'abrogation des *Spitalfields Acts* et d'observer si un type de criminalité vint à caractériser le quartier au même moment que la pauvreté devient de plus en plus importante.

En opérant une recherche par facteurs de correspondance avec les termes « Spitalfields » et « Christchurch⁸² », nous avons identifié 465 procès faisant mention du quartier au cours de cette décennie. Afin de cerner l'expérience de la criminalité telle que vécue à Spitalfields, nous avons constitué notre corpus à partir de tous ceux dont le crime, l'arrestation, la revente ou le recel, et la cachette des prisonniers ou des biens volés ont eu lieu dans le quartier : le geste criminel devait y commencer, s'y dérouler ou s'y terminer. Ainsi, nous avons sélectionné un total de 285 procès lors desquels 1653 accusés, plaignants et témoins⁸³ interviennent pour raconter leur expérience de la criminalité à Spitalfields. Notre base de données permet donc de répertorier ces procès et de comptabiliser des données élémentaires, notamment le sexe, l'âge, les crimes, les lieux de crime, les biens volés, les verdicts et les condamnations. Une attention a été portée aux données qualitatives issues de la narration, comme les relations unissant les acteurs, les témoignages et les impressions de chacun, l'expression des émotions et la position des témoins qui tantôt cherchent à incriminer les accusés, tantôt à les disculper. Ainsi, une fiche a été produite pour chacun des procès, faisant l'inventaire de tous les acteurs et des circonstances du crime. Chaque procès est donc analysé comme un événement social, un lieu de rencontre et de discussions à partir duquel nous avons observé les composantes spatiales, sociales et contextuelles de la criminalité à Spitalfields entre 1824 et 1834.

⁸² Nous rappelons que le quartier de Spitalfields est aussi connu sous le nom Christchurch. La recherche par « mots-clés » sur le site *Old Bailey Proceedings Online* inclut aussi les déclinaisons Spital-fields, Spital fields, Christ-church et Christ church.

⁸³ Soit 366 accusés, 360 plaignants et 927 témoins.

CHAPITRE I

ENJEUX D'ESPACE : LA PROXIMITÉ DU CRIME À SPITALFIELDS

Lorsqu'un lecteur avide d'histoires sordides ouvre un fascicule des *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey pour y consulter les plus récents procès, il peut y lire des récits nombreux et variés, offrant un bouquet d'expériences de lecture. Le procès de Moses Solomon⁸⁴, âgé de 20 ans et accusé de vol à main armée et de voies de fait contre le couple Matthew et Mary Poyner, s'est tenu le 16 septembre 1824. violemment agressés dans la rue et dépossédés d'une montre et d'un ballot contenant une paire de pantalons emballée dans un mouchoir jaune, les plaignants racontent la rapidité et la brutalité de l'attaque qui s'est déroulée en plein jour sur la voie publique.

La veille à quatorze heures, Matthew Poyner marchait en compagnie de sa femme sur Petticoat-lane pour se rendre chez M. Thompson à Spitalfields, où il travaille comme tricoteur sur métier (*frame work knitter*). Ils ont croisé Solomon et deux compagnons quand, soudainement, le premier a traversé la rue et s'approche d'eux en brandissant

⁸⁴ *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022), septembre 1824, procès de Moses Solomon (t18240916-210). Tous les *proceedings* cités dans ce mémoire sont identifiés par leur numéro de référence. Pour les notices complètes, voir la bibliographie.

un bâton. Sans crier gare, Solomon l'a menacé, précisant qu'il pouvait lui couper la tête s'il en a l'envie. Le plaignant indique ne lui avoir pourtant pas parlé, préférant l'ignorer et l'inviter à vaquer à ses occupations. Or, les ennuis ne faisaient que commencer : Matthew Poyner a entendu Solomon rejoindre ses compagnons, puis l'un d'eux encourager celui-ci à l'attaquer par derrière. Conscient des risques qu'il courait, le plaignant a caché sa montre dans son pantalon avant de recevoir un vif coup sur la nuque. Il a tenté d'agripper le bâton, mais reçu un second coup près de l'oreille, ce qui l'étourdit pour de bon. Étendu au sol et à la merci de son agresseur, il a senti le prisonnier le tâter et prendre sa montre pendant que les deux compagnons se rapprochaient de lui. On lui a asséné deux violents coups de pied derrière la tête. Son épouse lui est venue en aide pour le relever, mais avant qu'il ne soit debout, les assaillants s'en sont pris à celle-ci, qui se démenait pour conserver son ballot malgré les coups qu'elle recevait. Matthew Poyner a appelé à l'aide, mais personne n'est venu. C'est plutôt lorsque sa femme a crié au meurtre que les agresseurs ont cessé de la battre et se sont enfuis, de crainte d'être arrêtés. Il a tenté de poursuivre Solomon, mais un *gentleman* l'a retenu et l'a découragé, lui indiquant que cette fois ils le tueraient. Le plaignant précise qu'il a fait une plainte pour vol, mais qu'après les recommandations des officiers auprès des magistrats, un mandat d'arrestation pour voies de fait a été délivré. Il ajoute que cette histoire a pris place à proximité du mur des entrepôts *East India Warehouses*.

Cette précision est primordiale puisqu'un officier de la Cité, Anthony Harrison, est immédiatement envoyé sur les lieux afin de vérifier où s'est précisément déroulée l'agression. À son retour, l'officier confirme que l'altercation verbale a pris place dans les limites de la Cité de Londres, mais que le plaignant a été frappé et volé quatre pieds plus loin, soit à l'extérieur de la Cité. Il soutient ce renseignement en indiquant connaître les délimitations du quartier depuis une trentaine d'années.

Matthew Poyner est à nouveau interrogé afin de confirmer les dires de l'officier. Il assure n'avoir ni insulté, ni frappé, ni même répliqué aux coups malgré ce qu'a pu raconter Solomon. Lorsque ce dernier a été arrêté et conduit au commissariat sur Worship-street, il soutenait que le plaignant l'avait rudoyé dans la rue. Poyner conclut son témoignage en indiquant que plusieurs personnes ont assisté à l'agression, mais malheureusement aucune n'est venue témoigner afin de conserver l'anonymat.

S'ensuit la déclaration de Mary Poyner qui décrit le caractère violent de Solomon. D'abord, l'altercation a débuté lorsqu'il a lancé de la boue au visage de son mari. Matthew lui a dit d'aller voir ailleurs, ce à quoi Solomon a répondu qu'il lui couperait la tête pour en faire de la viande hachée, tout en brandissant le bâton près de son visage. Mary Poyner signale que quelques témoins ont observé l'altercation et l'agression, mais ne sont intervenus qu'après la fuite des assaillants. Tandis que son mari tentait de les pourchasser, plusieurs l'ont mis en garde et lui ont déconseillé de les suivre s'il ne voulait pas mourir.

Enfin, Solomon prend brièvement la parole pour se défendre : plutôt qu'être l'assaillant de Matthew Poyner, il déclare être la victime de toute cette histoire. Le plaignant l'aurait accroché dans la rue et lui aurait dit qu'il pouvait le battre s'il en avait l'envie. Solomon raconte avoir été giflé et assommé par Poyner, alors qu'il tentait de se défendre à l'aide de sa canne. C'était donc un malentendu ! L'absence de témoins aurait pu jouer en sa faveur et créer le doute chez le jury, mais quelques lignes plus bas, le lecteur apprend que l'accusé Solomon a été jugé coupable et est condamné à la déportation à vie. Il ira choir dans la colonie anglaise de la Nouvelle-Galles du Sud pour les prochaines vingt et une années.

*

Parmi les histoires sanglantes et les faits divers qui composent les *proceedings*, quelques cas mettent bien en évidence l'enquête policière, le travail des magistrats et

leur collaboration pour déterminer la juridiction responsable de juger un crime prenant place dans un espace parfois imprécis. Des procès, comme celui de Moses Solomon, soulèvent ce type d'enjeux d'espace et de délimitation entre les quartiers, dont la mince frontière entre la Cité de Londres et Spitalfields, en plus de rappeler la proximité de la criminalité qui se déroule quelquefois à la vue de tous dans des lieux communs.

Étudier la criminalité dans un quartier comme Spitalfields nécessite de s'intéresser aux découpages des frontières politiques, judiciaires, paroissiales et même policières. De ces espaces, il est possible d'identifier des lieux de crime, des populations criminelles en circulation et différentes institutions opérant dans ce secteur. Toutefois, saisir et identifier la spatialité du passé n'est en rien une tâche facile. Les transformations du territoire londonien, particulièrement dans le contexte de la révolution industrielle et des réaménagements urbains aux XIX^e et XX^e siècles, ont modifié, remodelé, créé et effacé des espaces. C'est d'autant plus le cas pour Spitalfields qui se situe à la jonction de découpages administratifs complexes et de quartiers ouvriers aux contours flous, en plus d'être perçu et vécu de manières diverses par les habitants des alentours.

Le concept d'« espace vécu », forgé par le géographe Armand Frémont vers la fin des années 1970⁸⁵, propose une nouvelle approche de l'objet « espace » qui n'est plus analysé comme un tout « objectif », mais bien comme un ensemble subjectif composé de lieux, d'individus qui les fréquentent, d'interrelations sociales et de valeurs. « Les humains ne vivent pas dans le monde tel qu'il est mais dans le monde tel qu'ils le voient⁸⁶ », explique Jacques Lévy à propos de ce concept qui invite à réfléchir aux

⁸⁵ Armand Frémont, *La Région, espace vécu*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « SUP », 1976, 223p. ; « L'espace vécu et la notion de région », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n°41-42, « Analyse régionale. Réflexions critiques, concepts, techniques, études de cas », 1980, p.47-58.

⁸⁶ « Espace vécu », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 2003, p.367.

comportements des acteurs selon leurs représentations de l'espace. C'est en nous inspirant de ce concept et de ces auteurs, qui ont marqué le tournant spatial des années 1980 et 1990⁸⁷, que nous mobilisons les témoignages tirés des procès-verbaux de la cour criminelle d'Old Bailey afin d'analyser les relations entre le quartier de Spitalfields et la criminalité qui s'y déployait. En nous intéressant d'abord au territoire, nous avons observé un décalage entre ses représentations populaires et institutionnelles. De ce constat, nous nous sommes interrogée sur ce qu'est Spitalfields. À partir des conceptions, délimitations et désignations du quartier selon les acteurs du prétoire, nous avons pu poser les questions suivantes : où se déploie la criminalité à Spitalfields ? Puis, quels lieux communs sont visés par celle-ci ?

1.1 Imprécision et conflit : qu'est-ce que Spitalfields ?

En mobilisant les méthodes d'analyse de la micro-histoire, Angelo Torre s'est intéressé à la notion de lieu pour y inclure les processus de production de localité. La localité est autant topographique que subjective et symbolique : des personnes s'y établissent, échangent, travaillent, construisent et partagent. Le local est donc pensé, construit et vécu au travers de ces pratiques et des catégories qui appartiennent à ceux qui les utilisent⁸⁸. Notre analyse s'est inspirée de l'approche de Torre qui combine territoires et expériences en nous penchant sur les discours des acteurs à propos du quartier. En nous intéressant à l'espace, tel que décrit et mobilisé par les acteurs du prétoire dans les *proceedings*, des lieux, conceptions et désignations multiples se sont révélés et nous ont permis de comprendre Spitalfields non pas comme un simple quartier populaire de

⁸⁷ « Qu'est-ce que le « spatial turn » ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°30, « Contextualiser : une pratique transdisciplinaire ? », 2017, p.207-238.

⁸⁸ Angelo Torre, *Production of Locality in the Early Modern and Modern Age*, Londres & New York, Routledge, 2019, 248p.

l'*East End* de Londres, mais bien comme un enjeu d'identité et d'appartenance. La vie de quartier, étudiée au ras du sol à partir de procès criminels, évoque bien plus que des vols et autres délits quotidiens ; la population s'est appropriée Spitalfields.

1.1.1 Délimiter Spitalfields : un quartier de l'*East End*

Le quartier a souvent été mobilisé comme une échelle d'analyse pour saisir l'expérience du territoire du point de vue de l'occupation de l'espace, de la sociologie des populations ou encore des transformations urbaines. Plus spécifiquement à Londres, l'Est, l'Ouest et la Cité sont souvent analysés et abordés séparément dans l'historiographie. Par exemple, John Marriott se penche entre autres sur l'Est de Londres depuis son émergence en tant que zone distincte dans la métropole, ce secteur à la fois « le mieux et le moins bien connu d'Angleterre⁸⁹ » comme il l'indique, afin de noter les grands moments de changement et de bouleversement dont les effets ont été significatifs sur la ville, voire sur la nation. Plus précisément encore, Derek Morris a entrepris de faire l'histoire sociale de plusieurs quartiers spécifiques dans l'Est, soit Whitechapel, Wapping (St. Katharine), Mile End Old Town, Shadwell et Ratcliff⁹⁰.

Ainsi, considérant la position privilégiée de Spitalfields qui se trouve à la frontière du Londres commercial et ouvrier, il est étonnant de constater que peu de chercheurs se

⁸⁹ Traduction libre : « Arguably, it is one of the best- and least-known parts of England. » John Marriott, *Beyond the Tower. A History of East London*, New Haven & Londres, Yale University Press, 2011, p.22.

⁹⁰ Derek Morris et Ken Cozens, *London's Sailortown 1600-1800: A Social History of Shadwell and Ratcliff, an Early-Modern London Riverside Suburb*, Londres, The East London History Society, 2014 ; Derek Morris, *Whitechapel 1600-1800: A Social History of an Early-Modern London Inner Suburb*, Londres, The East London History Society, 2011 ; Derek Morris et Ken Cozens, *Wapping 1600-1800: A Social History of an Early-Modern London Maritime Suburb*, Londres, The East London History Society, 2009 ; Derek Morris, *Mile End Old Town 1740-1790: A Social History of an Early-Modern London Suburb*, Londres, The East London History Society, 2007.

sont penchés sur l'histoire de ce quartier. Il est parfois évoqué dans les enquêtes sociales et les études historiques sur Londres et l'*East End*, généralement pour discuter de l'industrie du textile ou les soulèvements populaires⁹¹. D'autres fois, il est le sujet d'un catalogue de photographies d'époque et, plus souvent, celui d'une étude architecturale ou archéologique⁹². Mais rares sont les ouvrages d'histoire qui s'y consacrent pleinement.

Une des raisons de cette indifférence historiographique tient probablement au fait qu'il est particulièrement ardu de cerner Spitalfields : il s'agit d'un espace flexible et imprécis qui est sujet à de nombreuses expansions et contractions tout au long de son histoire, comme Dan Cruickshank en fait la démonstration. Il commente la « perméabilité » des frontières du quartier et indique que, même de nos jours, ce dernier n'est pas clairement délimité⁹³. Il faut préciser que ce n'est pas le propre de Spitalfields : tout Londres, dont l'*East End*, se trouve dans la même situation. À ce propos, John Marriott affirme : « Our understanding of East London is hampered [...] by a geography uncertainty arising from endless disputes on where its boundaries are to be drawn.⁹⁴ » Il indique que même les contemporains, les enquêteurs sociaux et les auteurs des XIX^e et XX^e siècles peinent à tracer les contours de l'*East End* et à

⁹¹ Voir notamment Jack London, *Le Peuple d'en bas (Le Peuple de l'abîme)*, Paris, Libretto, 2018 [1902], 272p. ; E. P. Thompson, *La Formation...*, *op.cit.*, p.29, 90, 186, 311, 329, 3425, 349. ; John Marriott, *Beyond the Tower...*, *op.cit.*, 421p. ; John Harold Clapham, « The Spitalfields Acts, 1773-1824 », *loc.cit.* ; John Eade, *Placing London: From Imperial Capital to Global City*, New York, Berghahn Books, 2001, 176p.

⁹² Voir notamment Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.* ; Christopher Thomas, *Life and Death in London's East End: 2000 Years at Spitalfields*, Londres, Museum of London Archeology (MOLA), 2004, 100p. ; Chiz Harward, Nick Holder et Nigel Jeffries, *The Spitalfields Suburb 1539-c 1880: Excavations at Spitalfields Market, London E1, 1991-2007*, Londres, Museum of London Archeology (MOLA), coll. « MOLA Monograph Series 61 », 2015, 360p. ; Warner Horace, *Spitalfields Nippers*, Londres, Spitalfields Life Books, 2014, 144p.

⁹³ Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.*, p.xiv-xv.

⁹⁴ John Marriott, *Beyond the Tower...*, *op.cit.*, p.4.

s'entendre sur ses frontières⁹⁵. Jean-Pierre Navailles évoque l'image d'une « mosaïque de quartiers » afin de décrire la composition sociale du Londres victorien et la multitude de centres décisionnels municipaux et paroissiaux, jaloux de leur autonomie, qui contribuent à cette confusion⁹⁶. Toutefois, il mentionne que, pour quiconque visitant la ville au cours du XIX^e siècle, « les divisions administratives se révèlent moins visibles que les démarcations sociales correspondant au découpage des quartiers.⁹⁷ »

C'est pourquoi nous nous intéressons à l'espace populaire tel que compris et vécu par les acteurs du prétoire : les adresses, ruelles, passages, carrés, marchés et rues mentionnés par ces derniers, lors des descriptions de l'environnement et du contexte d'un crime subi ou observé, nous permettent de circonscrire le quartier de Spitalfields. Pour les civils, il est essentiel lors des procès de décliner leur identité, souvent en indiquant leur lieu de résidence, de justifier leur présence à la cour ou leur témoignage par leur proximité avec le lieu du crime, et de localiser le délit et les récits. Ces informations servent non seulement à déterminer la juridiction responsable du procès, comme lors du témoignage de Matthew Poyner⁹⁸, mais aussi à assurer la crédibilité des intervenants. C'est en recensant les mentions et références spatiales liées à Spitalfields que nous proposons ce tracé du quartier [*Figure 1.1*].

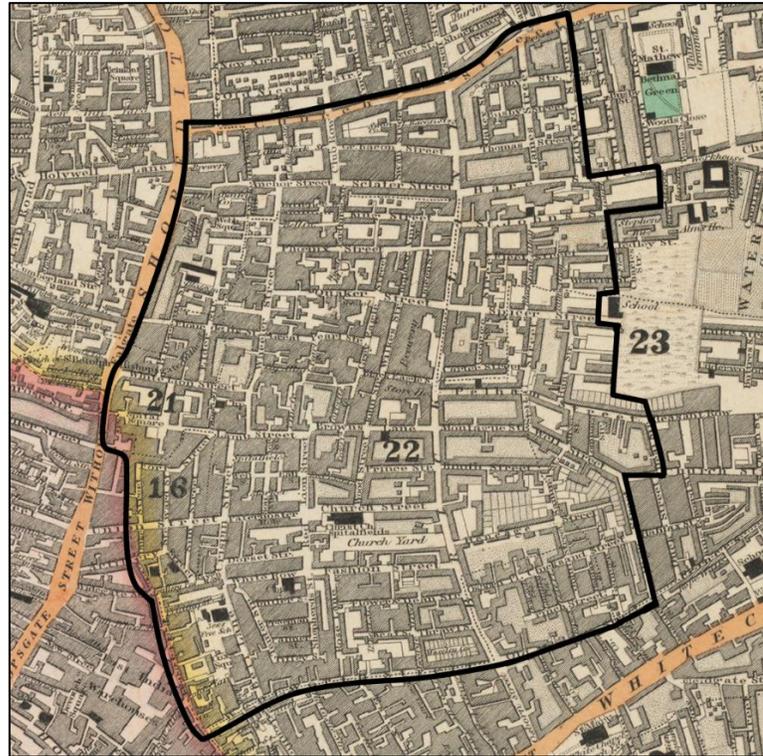
⁹⁵ Il évoque les auteurs Charles Booth (1889, 1902), Walter Besant (1901), Robert Sinclair (1950) et Millicent Rose (1951). *Ibid.*, p.5-6. Dan Cruickshank mentionne aussi de grands auteurs comme William Defoe et Charles Dickens qui peinaient à définir Spitalfields et qui confirmaient que ce nom était aussi utilisé de manière « générique » pour désigner tout le district, ou encore le quartier artisanal et du textile de l'Est de Londres. Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.*, p.xiv.

⁹⁶ Jean-Pierre Navailles, « Londres : ensemble flou », *Londres victorien. Un monde cloisonné*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1996, p.15-36.

⁹⁷ *Ibid.*, p.24.

⁹⁸ t18240916-210.

Figure 1.1. Les frontières de Spitalfields



Church-street au nord, Petticoat-lane/Norton Falgate⁹⁹ à l'ouest, Wentworth-street/Old Montague-street au sud, enfin, à l'est, le trait discontinu reliant Edward-street au nord et High-street au sud.

Notre plan ne prétend pas clore les débats locaux sur les frontières de ce quartier de l'*East End*. Toutefois, notre analyse prend appui sur les perceptions du territoire par les acteurs qui ont guidé la sélection du corpus. Évidemment, quelques contradictions entre ces derniers demeurent et mettent en évidence le caractère mouvant des délimitations de quartier. La sélection de 465 procès comprenant les mots-clés

⁹⁹ Norton Folgate désigne à la fois une rue et un *liberty*, et l'orthographe change au cours du XIX^e siècle. Lorsque rédigé « Norton Falgate » (vienne orthographe), tel qu'écrit dans les *proceedings* et la carte de C. et J. Greenwood (1830), nous faisons référence à la rue délimitant l'ouest du quartier de Spitalfields. Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826...*, *loc.cit.*

« Spitalfields » ou « Christchurch »¹⁰⁰ permet de nous familiariser avec les références spatiales (comme les terrains et les places Tenter Ground, Old Artillery Ground, Norton Folgate et Spital-square) et de constater les répétitions associant une rue au quartier. Puisque Spitalfields occupait une place très variable et diversifiée dans ces multiples *proceedings*, qu'il soit le lieu d'une attaque ou encore la destination d'une livraison qui a été interrompue par un vol, nous avons opéré un tri afin de conserver les procès dont la criminalité a pris place dans le quartier. C'est ainsi qu'ont été sélectionnés les 285 procès du corpus dont Spitalfields est le lieu de crime, d'arrestation, de revente, de recel ou de cachette des biens volés ou des criminels ; le délit devait donc y commencer, s'y dérouler ou s'y terminer. Les procès qui ne correspondaient pas à ces critères ou qui étaient difficiles à localiser par manque de détails ont été exclus du corpus. À propos des imprécisions, Jean-Pierre Navailles indique que la toponymie des routes ne permet pas au marcheur (ni à l'historien, ajoutons-nous) qui utilise un guide touristique de s'orienter facilement : quelques rues arborent des points cardinaux sans toutefois respecter la rose des vents, et plusieurs noms de rues, ruelles, passages et avenues se répètent dans Londres, et parfois dans un même quartier¹⁰¹.

Afin de délimiter les frontières, nous nous sommes surtout concentrée sur les rues qui donnent lieu à des contradictions et parfois à la confusion des acteurs. Puisque Spitalfields est un territoire qui se trouve à la jonction de plusieurs paroisses, quartiers, hameaux et *liberties*¹⁰², des rues situées aux franges du quartier sont parfois rattachées

¹⁰⁰ Incluant les déclinaisons Spital-fields, Spital fields, Christ-church et Christ church.

¹⁰¹ Sans préciser l'année (1860 ?), l'auteur mentionne qu'il y avait dans l'Almanach de la Poste : 37 King Streets, 27 Queen Streets, 22 Princes Streets et bien d'autres Charles Streets, John Streets et Georges Streets à Londres. Il qualifie, à juste titre, Londres comme un « ensemble flou ». Jean-Pierre Navailles, *Londres victorien...*, *op.cit.*, p.22-23.

¹⁰² Il s'agit d'anciennes petites unités territoriales subordonnées à une paroisse et dépendantes d'un seigneur. Elles détenaient certains privilèges judiciaires et légaux accordés par la gestion de l'arrondissement. Ces zones existaient depuis l'Antiquité et ont été intégrées dans les paroisses en 1888.

à d'autres espaces dans les témoignages, ou découpées selon les points cardinaux, indiquant avec précision quel côté de la rue se trouve à l'extérieur de Spitalfields. C'est pourquoi les quartiers de Bethnal-Green au nord, Norton Folgate à l'ouest et Whitechapel au sud se voient quelques fois attribuer des tronçons de rues et même des quadrilatères entiers se trouvant pourtant dans Spitalfields. Par exemple, dans le procès d'Ann Martin¹⁰³, accusée de vol de vêtements et de literie, la victime Rhoda Shearl confirme bien que Wentworth-street se trouve dans Spitalfields. Cependant, le procès de Robert Wright et John Reynolds¹⁰⁴, accusés de vol et d'agression envers Solomon Leventhall, fait mention de la même rue, mais cette fois elle est désignée comme faisant partie de Whitechapel. Cette mise en relation des procès nous permet alors d'identifier cette rue comme la limite sud de Spitalfields, et même d'avancer qu'un côté de la rue (Nord) en fait partie tandis que l'autre (Sud) est rattaché à Whitechapel.

Il s'agit là d'un exemple de contradiction parmi plusieurs qui rappellent qu'une frontière est très souvent confuse et malléable selon celui qui la désigne et l'emprunte. Ces précisions géographiques, bien qu'anodines au premier coup d'œil, se révèlent essentielles pour notre analyse : la compilation des commentaires, contradictions, hésitations et, enfin, expériences de l'espace nous invite à relativiser la fermeté des délimitations de Spitalfields. C'est d'ailleurs pourquoi il est plus complexe de tracer la frontière à l'est : l'impression de division ou de coupure est moins marquée entre Spitalfields et Mile-End New Town (St. Dunstan Stepney) qu'avec les autres quartiers. À défaut d'avoir identifié des rues contestées ou contradictoirement attribuées à l'un

(Traduction libre) A Vision of Britain Through Time, *Status Details for Liberty*, 2016 (2006). https://web.archive.org/web/20071015081432/http://www.visionofbritain.org.uk/types/status_page.jsp?unit_status=Liberty (5 septembre 2022).

¹⁰³ t18250407-258.

¹⁰⁴ t18330905-6.

ou l'autre de ces quartiers, à l'exception de Spital-street, nous avons fermé le quadrilatère de Spitalfields d'après les quelques mentions de rues se situant à l'est sur la carte. Afin de faire un parallèle avec la situation actuelle de Spitalfields, Dan Cruickshank indique des frontières qui correspondent relativement à celles que nous avons identifiées à partir des *proceedings* :

For most people today, Spitalfields is defined by Bishopgate to the west, Bethnal Green Road to the north and Wentworth Street/Old Montague Street to the south, while to the east it has no firmly defined boundary but merges gradually with Bethnal Green and Whitechapel in the small streets and open spaces between Brick Lane and Vallance Road¹⁰⁵.

Il convient de noter que l'incertitude de la limite à l'est demeure d'actualité. Ainsi, face à la difficile délimitation du quartier de Spitalfields, nous avons opté pour un découpage respectant la parole, les perceptions et l'expérience populaires du territoire telles qu'exprimées dans les *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey. Notons qu'en plus de l'instabilité des frontières, la dénomination des rues par les acteurs du prétoire varie parfois d'un témoignage à l'autre, ou encore de celle inscrite sur les cartes utilisées lors de notre analyse¹⁰⁶. Ce manque d'harmonie évoque des transformations topographiques du territoire, des changements de noms de rues et d'orthographe, des erreurs de transcription par les greffiers, ou, plus simplement, de l'expérience populaire de ces rues. Le cas de l'artère principale Brick-lane, qui traverse à la verticale tout Spitalfields, suggère cette malléabilité des frontières et des désignations. Bien qu'elle

¹⁰⁵ Depuis le XIX^e siècle, la désignation des rues est uniformisée : ainsi, une rue porte le même nom d'un bout à l'autre. Avant cela, plusieurs tronçons de celle-ci portaient des noms différents selon les quartiers qu'elle traversait, comme c'était le cas de Norton Falgate (Bishopgate aujourd'hui) et Church-street (Bethnal Green Road). Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.*, p. xv.

¹⁰⁶ Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826...*, *loc.cit.* ; British Library, Cartographic Items Maps 33.e.24. (004879037), *Plan of the Cities of London and Westminster, the Borough of Southwark and parts adjoining, shewing every house. By R. Horwood.*, Londres, W. Faden, 1819, 4^e éd. Romantic London, *The 1819 Plan*, 2022. <https://www.romanticlondon.org/the-1819-plan/#13/51.4999/-0.0736> (5 septembre 2022).

change de nom à l'intersection avec Church-street pour devenir Tyssen-street au nord (Bethnal-Green), et à l'intersection avec Wentworth-street pour devenir Osborn-street au sud (Whitechapel), des plaignants et témoins désignent à plusieurs reprises ces tronçons comme « Brick-lane », faisant fi des délimitations et allongeant par le fait même l'artère au-delà du quartier de Spitalfields. À titre d'exemple, il arrive parfois de lire qu'un crime s'est déroulé sur la rue Brick-lane dans la paroisse de St. Matthew Bethnal-Green, comme le vol de bagues commis chez le prêteur sur gages Dickenson Sowerby¹⁰⁷. Est-ce que les acteurs parlent de Tyssen-street ou retranchent une portion de Spitalfields pour l'inclure dans Bethnal-Green ? Il est impossible de le savoir. Néanmoins, les diverses désignations nous invitent à porter attention à ces subtiles et multiples expériences du territoire et à nous intéresser aux acteurs qui les expriment.

1.1.2 Nommer le quartier : Spitalfields ou Christchurch ?

Les noms donnés, empruntés et modifiés par les différents acteurs pour identifier et représenter des territoires soulèvent des enjeux de représentation, d'appropriation et d'identité. Les désignations multiples ne se limitent pas aux rues, bien qu'elles sont plus fréquentes ; c'est également le cas du quartier qui est désigné tantôt Spitalfields, tantôt Christchurch. À ce propos, le procès d'Edward Mason, William Crook, Ann Gable et Samuel Crook¹⁰⁸, le 15 septembre 1825, met en évidence cette dualité lorsque l'inspecteur de la *Watch*¹⁰⁹ John Barrs prend la parole pour répondre à une question de

¹⁰⁷ t18320906-306.

¹⁰⁸ t18250915-344.

¹⁰⁹ Il s'agit d'un groupe organisé d'hommes ayant le mandat de patrouiller les rues et de guetter les activités criminelles. Ces derniers assurent l'application de la loi et veillent à la protection des citoyens et des propriétés, surtout pendant la nuit (*Night Watch*), comme le fait la police à partir de 1829 (*Metropolitan Police Act*). Voir notamment John M. Beattie, *Policing and Punishment... op.cit.* ; Elaine

la cour : « COURT. Q[uestion]. Do you know Mr. Waterlow's house? A[nswer]. Yes, it is in the parish of Christ-church, Middlesex, commonly called Spitalfields – Christ-church, Middlesex is the correct name – I know of no other Christ-church, in Middlesex. »

Le premier constat à propos de ce témoignage porte sur l'absence d'autres « Christchurch » dans le Middlesex. Or, parmi les mentions de Christchurch à la cour d'Old Bailey entre 1824 et 1834, plusieurs ne désignent pas le quartier de Spitalfields.

Tableau 1.1. Recherche par mot-clé sur *Old Bailey Proceedings Online*

Mot-clé	Nombre de procès	Pourcentage
Spitalfields	380	69,22
Spital fields	13	2,37
Spital-fields	51	9,29
Christchurch	34	6,19
Christ church	31	5,65
Christ-church	40	7,29
Total	549	100

En effectuant une recherche par mot-clé dans les *proceedings*, les mentions « Spitalfields », « Christchurch » et leurs déclinaisons apparaissent à 549 occasions [Tableau 1.1]. En réalité, il s'agit de 465 procès différents qui contiennent ces termes, car plusieurs désignations peuvent se retrouver dans un même procès. De toute évidence, « Spitalfields » – peu importe l'orthographe – domine le répertoire tandis que « Christchurch » et ses déclinaisons n'occupent qu'une place secondaire : ce déséquilibre signale une utilisation inégale des termes pour représenter le quartier. Il s'agit d'ailleurs d'une des raisons pour lesquelles nous désignons le quartier à l'étude

A. Reynolds, *Before the Bobbies: The Night Watch and Police Reform in Metropolitan London, 1720-1830*, Londres, Macmillan, 1998, 220p.

« Spitalfields ». En s'intéressant de plus près aux mentions « Christchurch » et à leurs significations, seuls 27 procès (41 mentions) font spécifiquement référence à Spitalfields, dont 26 qui se retrouvent dans notre corpus de 285 procès qui portent strictement sur la criminalité de ce quartier.

Alors, que peut bien signifier Christchurch lorsqu'il ne renvoie pas à Spitalfields ? À l'évidence, il qualifie majoritairement le nom de plusieurs églises à Londres, et même une à Manchester¹¹⁰. En plus de l'église de Spitalfields construite entre 1714 et 1729 par Nicholas Hawksmoor à la suite de la *Commission for Building Fifty New Churches* organisée en 1711 par le parlement anglais¹¹¹, plusieurs autres sites portent en effet ce nom, comme Christ Church Greyfriars sur Newgate-street, dans la cité de Londres, ou encore l'église de St. Katharine à l'époque désignée « St. Catherine Cree Church, alias Christ Church¹¹² ». En raison de la proximité géographique de ces deux églises et de la redondance des noms de rues comme Church-street ou Church-passage, il est parfois impossible de déterminer précisément le lieu d'un crime. D'un autre côté, le terme de Christchurch est employé pour faire référence à des espaces paroissiaux ou d'autres quartiers que Spitalfields. Seuls deux procès¹¹³ suggèrent que Whitechapel, situé au sud, fait partie de la paroisse Christchurch. Bien que ce résultat soit atypique, il est suffisant pour nous interroger sur la superficie de Christchurch : est-ce que cette

¹¹⁰ t18250113-7.

¹¹¹ M. H. Port, *The Commissions for Building Fifty New Churches: The Minute Books, 1711-27, A Calendar*, Londres, London Record Society, 1986. British History Online, 2022. <http://www.british-history.ac.uk/london-record-soc/vol23> (5 septembre 2022).

¹¹² t18301028-3 et t18340102-125. Le nom « Cree Church » serait une déformation langagière de « Christ Church » qui date de l'époque médiévale. Henry A Harben. « Katherine (St.) by Alegate - Katherine Wheel Alley, Snow Hill », *A Dictionary of London*, Londres, H Jenkins LTD, 1918. *British History Online*, 2022. <http://www.british-history.ac.uk/no-series/dictionary-of-london/katherine-katherine-wheel-alley-snow-hill>. (5 septembre 2022).

¹¹³ t18250630-8 et t18240603-96.

paroisse est plus large que le quartier Spitalfields ? Ou est-ce là un exemple de la manipulation des frontières par des acteurs ? Un autre cas isolé indique que, selon les accusations portées contre Thomas Brewer, le vol commis sur Blackfriars-street (aujourd'hui Blackfriars-road) dans Southwark au sud du pont Blackfriars fait partie de Christchurch. Toutefois, aucun acteur ne répète cette information.

Malgré ces situations uniques qui rappellent une fois de plus l'instabilité des frontières, il nous est possible de confirmer que l'utilisation du terme « Christchurch » pour désigner un espace fait référence, la plupart du temps, au quartier de Spitalfields. Il s'agit même du nom complet de la paroisse qui apparaît sur les cartes [Figure 1.2].

Figure 1.2. N° 22 Christ Church Spitalfields Parish

Tower Division continued.	
20. S ^t Mary Stratford le Bow	Parish
21. Norton Folgate Liberty	Extra Paroch ^l
22. Christ Church Spitalfields	Parish
23. 23. S ^t Dunstan Stepney	D ^o
24. S ^t Ann Limehouse	D ^o
24. A. All Saints Poplar	D ^o
25. S ^t Leonard Bromley	D ^o
26. Tower of London	Liberty
27. S ^t Mary Whitechapel	Parish

Agrandissement d'une légende de carte produite en 1830¹¹⁴ qui indique le nom de la paroisse « Christ Church Spitalfields ».

La multiplication des témoignages qui accolent ces termes ou précisent que Christchurch est Spitalfields et vice versa – comme le tisserand de soie John Harris,

¹¹⁴ Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826...*, *loc.cit.*

victime d'une entrée par effraction¹¹⁵, domicilié au « No. 46, Phoenix-street, in the parish of Christchurch, Spitalfields » – confirme que, malgré l'imprécision générale du terme « Christchurch », il sert communément à désigner le quartier de Spitalfields.

Ensuite, le second constat à propos de la citation de l'inspecteur de la *Watch*, John Barrs, porte sur le commentaire « commonly called Spitalfields¹¹⁶ » : si « Spitalfields » était une appellation courante, voire populaire, logiquement cette dernière se différencie d'une appellation dite institutionnelle ou officielle. Dans cette perspective, les termes « Spitalfields » et « Christchurch » se superposent et renvoient à un territoire commun, mais révèlent une conception et une expérience différentes de l'espace chez les acteurs¹¹⁷. En examinant les préférences langagières de ces derniers, nous constatons que ce sont surtout les acteurs institutionnels, comme les juges, jurés, officiers et militaires, plutôt que les acteurs civils, qui emploient le nom « Christchurch » pour désigner le quartier [*Tableau 1.2*].

Tableau 1.2. Les mentions de Christchurch

Instance	Occurrences	Pourcentage
Magistrats et avocats	18	43,90
Forces de l'ordre	13	31,71
Population	10	24,39
Total	41	100

¹¹⁵ t18290409-289.

¹¹⁶ t18250915-344.

¹¹⁷ Nous nous référons au concept de cospatialité formulé par Jacques Lévy au sujet de la mise en relation de plusieurs espaces qui occupent la même étendue. L'appellation (Spitalfields ou Christchurch) permet de lier les différentes couches spatiales qui se superposent sur ce même territoire. « Cospatialité », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, coll. « Histoire et géographie », 2013 [2^e éd.], p.236-237.

Force est de constater qu'il y a bien une distinction entre une appellation « institutionnelle », avec 75 % des mentions « Christchurch » par les magistrats, les avocats et les forces de l'ordre, et une appellation populaire qui priorise le terme « Spitalfields¹¹⁸ ». Toutes ces mentions font directement référence à Spitalfields, comme l'indique Edward Taylor qui se présente comme le « headborough of Christchurch, Middlesex, which is Spitalfields¹¹⁹ », mais elles semblent évoquer une conception différente du quartier¹²⁰. Cependant, il nous est difficile d'expliquer cette différence d'appellation : Christchurch est peut-être favorisé par les autorités puisqu'il est le premier mot du nom complet « Christ Church Spitalfields ». Ou peut-être est-ce parce que ce quartier ne leur semble pas se distinguer d'un autre (par exemple de Whitechapel) ? Parallèlement, Spitalfields est peut-être favorisé par la population puisque « Christchurch » était trop générique et peut renvoyer à plusieurs éléments distincts, d'où cette appellation familière. Ou peut-être est-ce pour affirmer l'identité du quartier ? Quoi qu'il en soit, il est évident que le terme « Spitalfields » supplante « Christchurch » dans la fréquence d'utilisation puisque les acteurs civils sont beaucoup plus nombreux que les acteurs institutionnels. C'est d'ailleurs une autre des raisons pour lesquelles nous utilisons le nom Spitalfields pour désigner le quartier.

Nous devons aussi noter qu'une transition lexicale s'effectue entre 1824 et 1834 : à partir de 1830, le terme « Christchurch » est de moins en moins utilisé pour désigner le quartier. Parmi les 27 procès où Christchurch fait référence à Spitalfields, 18 d'entre eux se sont tenus entre 1825 et 1829¹²¹, alors que les 9 autres se sont déroulés entre

¹¹⁸ En raison de la très grande occurrence du terme « Spitalfields » et de son usage divers et courant, nous n'avons pu identifier tous les acteurs utilisant cette appellation. Puisque le terme « Christchurch » se démarquait, nous avons noté avec plus de vigilance les différents acteurs l'employant.

¹¹⁹ t18281023-7.

¹²⁰ Méлина Germes, « Récits de conflit et territoire ... », *loc.cit.*

¹²¹ Nous n'avons aucune donnée pour les années 1824 et 1830.

1831 et 1834. Ce constat porte à croire que les acteurs institutionnels ont adopté graduellement l'appellation populaire « Spitalfields ».

Ainsi, les diverses désignations du quartier « Christ Church Spitalfields » rappellent que nommer un territoire est une façon d'occuper et de « vivre l'espace » (espace vécu). Les délimitations topographiques sont aussi une façon de définir un territoire et de se l'approprier, bien que les frontières sont parfois contredites ou contestées, et souvent invisibles au quotidien.

1.2 Espaces de crimes, espaces de vie : cartographier la criminalité à Spitalfields

L'*East End* de Londres et précisément Spitalfields ont été un terrain de jeu pour de nombreux criminels, certains plus célèbres que d'autres, dont Jack Sheppard au XVIII^e siècle et Jack l'Éventreur à la fin du XIX^e siècle. Toutefois, la majorité, si ce n'est pas l'entièreté des crimes qui s'y sont déployés, est beaucoup moins spectaculaire. Le quartier occupe tout de même une place centrale dans cette criminalité ordinaire et met en scène bien plus que des acteurs qui s'affrontent ou se trahissent. En effet, la vie quotidienne du quartier abrite des solidarités de voisinage, de métiers, de rue... voire même criminelles. Alors, où a pris place la criminalité à Spitalfields ?

1.2.1 Criminalité de proximité : lieux de crime, d'arrestation, de revente et de cachette

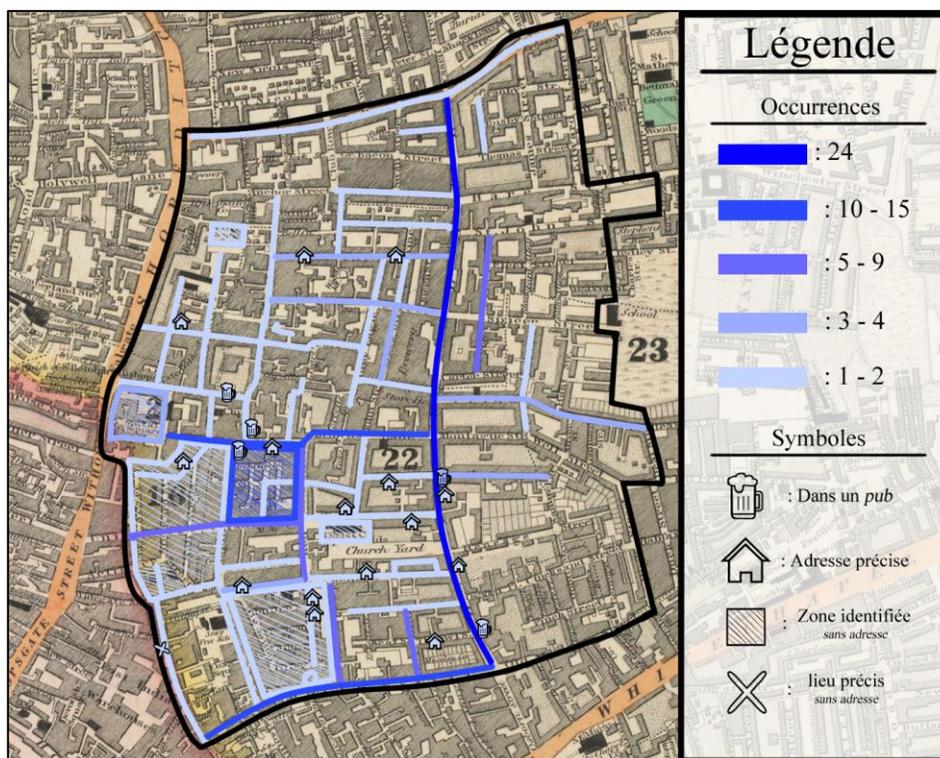
En feuilletant les *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey, le lecteur apprend dès les premières lignes les accusations portées contre l'accusé, son identité et celle du plaignant, le crime et sa description, puis la date et le lieu de ce dernier. Cette dernière information est généralement peu précise, faisant quelquefois référence à la paroisse

ou au quartier où s'est déroulé le délit. C'est aux acteurs que revient le soin de préciser l'emplacement du crime, ou même de le localiser lorsque cela n'a pas déjà été mentionné. Les lieux de criminalité que nous avons identifiés s'appuient donc sur leurs récits et leurs expériences. En compilant systématiquement les lieux de crime, d'arrestation, de revente et de cachette à Spitalfields, nous avons cartographié les espaces de la criminalité. Sur ces plans, des lieux spécifiques et des adresses précises apparaissent¹²² au côté de zones vaguement désignées, et le niveau d'opacité du trait coloré témoigne de la concentration des occurrences¹²³.

¹²² Nous avons pu les localiser à partir de la carte de R. Horwood datant de 1819, puisque celle de Greenwood (1830) n'indique pas les adresses. Il est donc probable que les numéros aient changé et que d'autres aient été ajoutés entre la production de ces deux cartes. Notons aussi que toutes les adresses ne sont pas présentes sur la carte de 1819. Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826...*, *loc.cit.* ; British Library, *Plan of the Cities of London and Westminster...*, 1819, *loc.cit.* [Annexes A et B]. Aussi, la croix sur le premier plan (Figure 1.3 Les lieux de crime à Spitalfields, 1824-1834) réfère au mur des entrepôts *East India Warehouses* identifié dans le procès de Moses Solomon (t18240916-210).

¹²³ Les quatre plans suivants (crimes, arrestations, reventes et cachettes) ont été produits à partir de la carte de Londres Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826...*, *loc.cit.*

Figure 1.3. Les lieux de crime à Spitalfields, 1824-1834

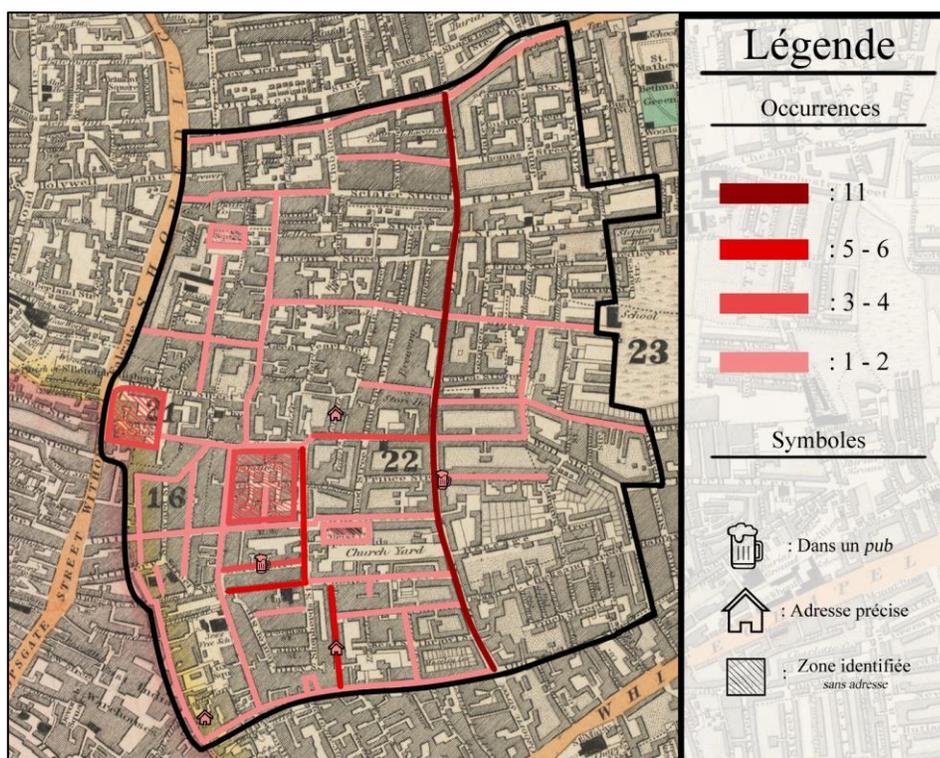


Sur le plan ci-dessus [Figure 1.3], les lieux de crime sont identifiés en bleu. Force est de constater la dispersion du crime à Spitalfields, tout particulièrement à l'ouest de l'artère principale, Brick-lane. Cette rue est d'ailleurs le lieu où se déroule une large part de la criminalité – plus d'un crime sur dix s'y produit – puisqu'il s'agit de la principale artère commerciale et résidentielle du quartier qui abrite nombre d'ateliers et de *pubs*. Brick-lane bourdonne à toute heure du jour et de la nuit ; y circule une myriade d'acteurs aux profils divers¹²⁴ qui commettent, subissent ou sont témoins d'une grande variété de crimes. En plus de cette artère, les grands espaces comme le marché de Spitalfields, le Spital-square, le Webb-square, le Old Artillery Ground et le

¹²⁴ Les profils des acteurs (accusés, plaignants et témoins) sont abordés dans le deuxième chapitre.

Tenter Ground sont généralement désignés comme des lieux de crime. Encore une fois, ces lieux peuplés et commerçants font la joie des petits voleurs en raison de la grande circulation d'individus et de biens à vendre. Enfin, quelques adresses et *pubs* ont été précisément identifiés par les acteurs du prétoire lors de leurs témoignages, surtout si un crime est commis chez les plaignants au moment même où ils sont chez eux, nous permettant ainsi de les indiquer sur ces plans. Il était cependant beaucoup plus courant de simplement nommer la rue, d'indiquer la rue transversale, ou encore de désigner le nom d'un voisin résidant à proximité du lieu du crime plutôt que de préciser l'adresse. Puisque le crime est évidemment l'élément le plus important à décrire et à localiser lors d'un procès, les acteurs du prétoire précisent plus fidèlement les lieux de crime que ceux d'arrestation, de revente et de cachette.

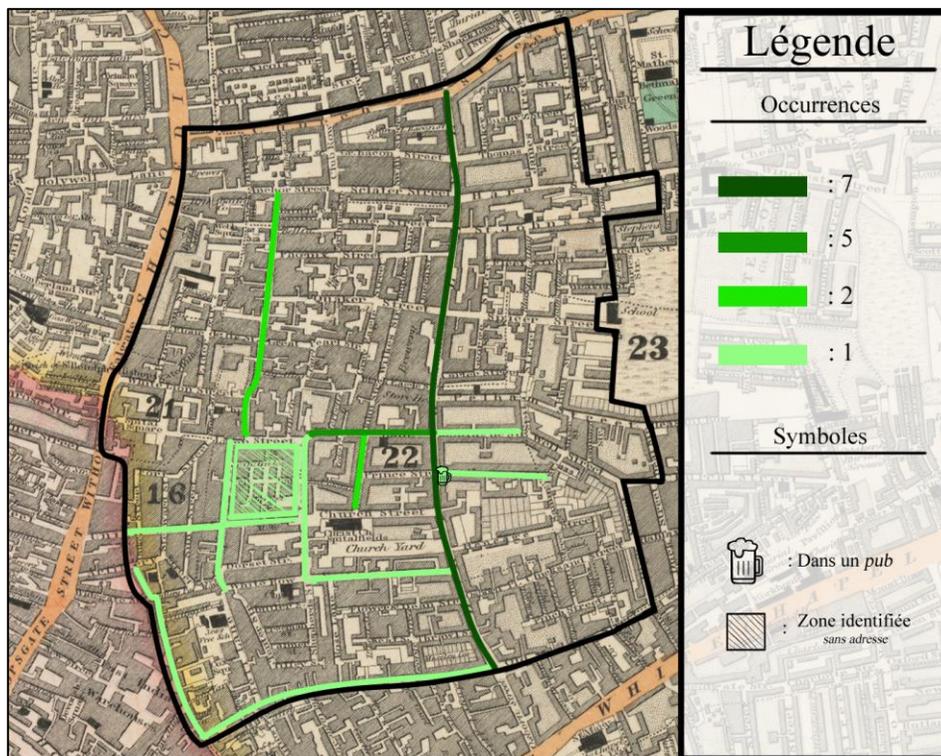
Figure 1.4. Les lieux d'arrestation à Spitalfields, 1824-1834



Ensuite, lorsque nous nous intéressons aux arrestations (en rouge) qui se produisent à Spitalfields [Figure 1.4], nous constatons la similitude de ces lieux avec ceux des crimes. Généralement, l'arrestation se fait sur place lorsque les malfaiteurs sont pris en flagrant délit ou retenus par autrui. D'autres fois, elle se produit à proximité lorsque ces derniers réussissent à fuir ou sont interceptés par un agent qui les soupçonne en raison de leur démarche, de l'heure à laquelle ils circulent, des rues où ils déambulent – certaines étant plus névralgiques que d'autres comme nous l'observons sur les plans ci-dessus –, ou encore des ballots qu'ils transportent.

Toutefois, la fuite d'un ou de plusieurs criminels suscite souvent le mécontentement des témoins et les officiers présents au prétoire sont obligés de justifier cet insuccès. Certains parmi eux précisent les rues par lesquelles sont passés les suspects en fuite avant d'être rattrapés, afin de contextualiser leur intervention ; d'autres ne le font pas. Lorsque les prisonniers sont incarcérés ultérieurement, ne serait-ce que quelques heures ou même plusieurs jours après avoir commis leur crime, nous constatons qu'ils sont souvent interpellés et arrêtés dans les rues avoisinantes par les enquêteurs et les policiers. En effet, les accusés circulent fréquemment dans les mêmes secteurs ou rues du quartier où ont été commis les crimes. Si ce n'est par habitude ou par connaissance des lieux favorables où rôder, c'est parce qu'ils résidaient, travaillaient, commerçaient ou se promenaient à Spitalfields. Cela invite à penser que les crimes sont commis localement, près des lieux que l'on connaît ou que l'on fréquente quotidiennement.

Figure 1.5. Les lieux de revente à Spitalfields, 1824-1834



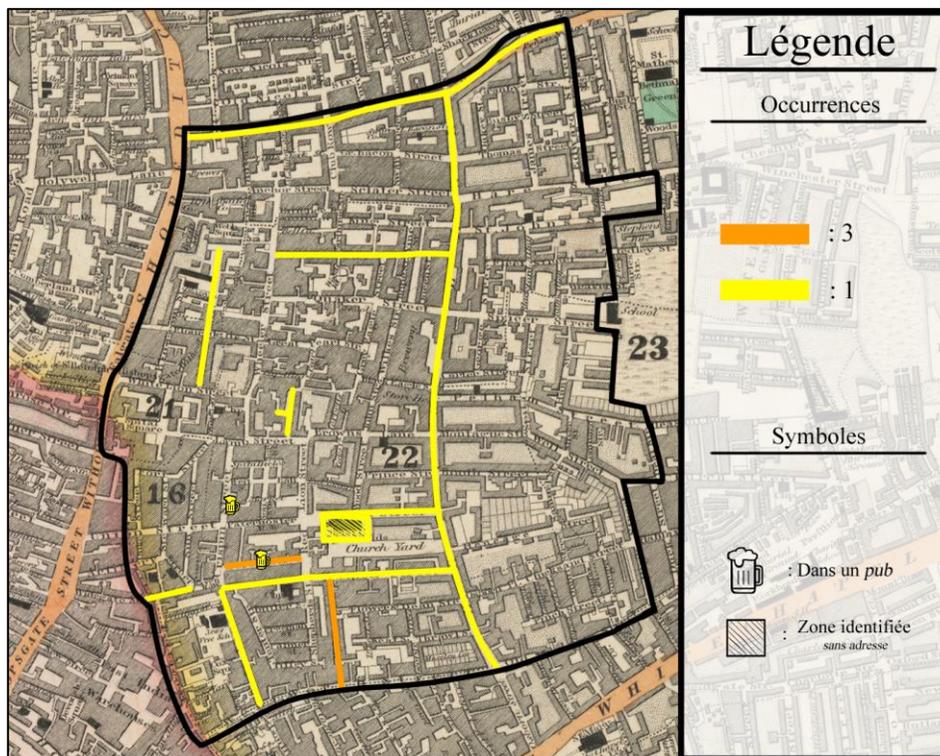
Parmi les crimes les plus fréquents à Spitalfields entre 1824 et 1834, le vol est prédominant¹²⁵. Mais tous ne mènent pas nécessairement à la revente des biens volés ou au recel. Néanmoins, quelques lieux de revente (en vert) sont indiqués lorsque des témoins racontent où ont pris place la proposition de vente et la transaction [Figure 1.5]. Ces échanges ont souvent lieu à proximité des grandes rues commerçantes comme Brick-lane, Brown's-lane, Wheeler-street et Petticoat-lane. D'ailleurs, nous observons une concentration des lieux de revente près du marché de Spitalfields, car il s'agit d'un espace où se rassemblent marchands, acheteurs, puis tous ceux en quête d'une aubaine pour revendre à fort prix (*broker*). Les reventes se

¹²⁵ Les types de crime sont abordés dans le deuxième chapitre.

produisent aussi – et surtout – chez des prêteurs sur gages dont bon nombre sont établis sur Brick-lane.

À la lecture des *proceedings*, une culture de la revente et du rachat se révèle : en quête de quelques pièces de monnaie, nombreux ont été les acteurs qui, sans pour autant être des marchands, ont participé à cette circulation, réutilisation, revalorisation et revente des biens usagés... ou volés. Ce commerce s'inscrit notamment dans un contexte socio-économique difficile à Spitalfields, désignant alors les prêteurs sur gages comme une alternative idéale pour gagner quelques pièces de monnaie. Tous ont pu en profiter, les plus démunis, mais également les malfaiteurs qui détruisaient généralement les duplicatas, ces preuves incriminantes, pour ne jamais réclamer les biens volés et mis en gage. Les accusés qui ont omis de faire de même réussissaient rarement à se disculper et à semer le doute chez le jury. Aussi, la présence régulière des prêteurs sur gages au tribunal permettait de confirmer par le fait même l'identité du prisonnier et de présenter les pièces à conviction.

Figure 1.6. Les lieux de cachette à Spitalfields, 1824-1834



Finalement, les lieux de cachette sont souvent omis, oubliés ou inexistants dans les témoignages selon le crime et le contexte de l'arrestation [Figure 1.6]. Cependant, nous observons (en jaune) que ceux qui sont connus se situent davantage vers les franges du quartier, à l'écart des lieux de crime. La plupart du temps, il s'agit de biens volés comme des outils ou des matières premières qui sont camouflés dans une cour ou dissimulés chez les voleurs.

Bien souvent, lorsqu'il est question de matières premières, il s'agit du vol d'une grande quantité, permettant alors à l'accusé de les répartir dans des sacs ou des barils à plusieurs endroits, comme les 421 peignes dérobés à Daniel Deacon qui ont été cachés chez les prisonniers et plusieurs acheteurs qui ne connaissaient pas la nature des

biens¹²⁶. En plus des cas où les criminels camouflent délibérément et de manière organisée leurs larcins, il y a ceux où les voleurs sont pourchassés et lancent à l'aveugle ou laissent tomber les biens volés pour se débarrasser des preuves incriminantes. Généralement jetés en bordure de la rue ou dans la cour emmurée d'un voisin, cette méthode de cachette « à la hâte » des objets réussit parfois à confondre les officiers ou les passants qui participent à l'arrestation et qui tentent de retrouver les pièces à conviction. Il s'agit d'ordinaire d'une tactique précipitée, de crainte d'être attrapé, mais ce geste si inhabituel et manifeste ne permet généralement pas aux accusés de s'innocenter.

Ainsi, la production de ces plans permet de localiser la criminalité dans Spitalfields et d'identifier non seulement les rues « sensibles¹²⁷ », mais aussi des lieux communs, privés comme publics, fréquentés par la population ordinaire et criminelle du quartier. De cette perspective, la criminalité se caractérise par son caractère local et sa proximité, s'immiscant au plus près des activités quotidiennes.

1.2.2 La rue et le *pub* : scènes de désordre

La criminalité à Spitalfields se déploie dans les lieux publics les plus quotidiens, où une abondance de personnes circule, se réunit ou discute, comme la rue et le *pub*. Ce dernier, bien plus qu'un lieu marqué par la consommation d'alcool, est déjà un espace emblématique de la culture populaire :

Pubs provided not only copious amounts of alcoholic beverages to suit all tastes, but also warm, convivial atmospheres. Here friends could meet to talk

¹²⁶ t18260406-124.

¹²⁷ Arlette Farge, « Les théâtres de la violence à Paris au XVIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°34-5, 1979, p.984-1015 ; Méлина Germes, « Récits de conflit et territoire ... », *loc.cit.*

and play games, conduct societies, hold meetings or be entertained by musical and theatrical acts. Pubs also served a vital socio-economic role within the community by providing accommodation and a convenient place to strike agreements over employment and deals of various descriptions. Having links with local businesses, fairs, markets and theatres, pubs were thus deeply embedded within the mechanisms and structures of local life, and it is this which helps to explain their popularity and extraordinary longevity¹²⁸.

Il n'en demeure pas moins que les différents mouvements de tempérance y voient un lieu immoral, dérangeant et menaçant, généralement caractérisé par les foules, le bruit et l'alcool, conditions plurielles qui favorisent la violence. C'est d'ailleurs pourquoi, tout au long du XIX^e siècle, des lois sont instaurées et des ressources sont déployées pour surveiller ces établissements et les clients intoxiqués, réguler les heures d'ouverture et sanctionner les hors-la-loi, tout particulièrement à partir du *Police Act* de 1839. L'objectif de ces mesures est « la création d'une société plus ordonnée, réglementée et supervisée¹²⁹ », entre autres par l'inspection des établissements populaires comme les *pubs*.

C'est donc sans surprise que le *pub*, cette destination populaire et habituelle pour plusieurs, occupe une place importante dans les *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey. Sans insinuer que c'est un lieu de débauche, comme le représentent les organismes de tempérance, il s'agit néanmoins d'un espace du quotidien dans lequel se glisse la criminalité. Il est parfois le lieu où s'échauffent les esprits et s'expriment des comportements violents, comme la querelle qui a éclaté au *Three Sugar Loaves* sur St. John-street à proximité de Brick-lane au cours de laquelle le plaignant est écorché

¹²⁸ John Marriott, *Beyond the Tower...*, *op.cit.*, p.75-76.

¹²⁹ Traduction libre de Robert D. Storch, « Introduction: Persistence and Change in Nineteenth-century Popular Culture » dans Robert D. Storch (dir.), *Popular Culture and Custom in Nineteenth-Century England*, Londres & Canberra, Croom Helm, 1982, p.14-15.

au visage en tombant dans la rue¹³⁰. D'autres fois, il s'agit du lieu du crime, comme James Shedick en prend conscience lorsqu'il somnole au *Ship* à Shoreditch et qu'il est réveillé, car il sent la main du voleur dans ses poches¹³¹. Il convient aussi de mentionner que les tenanciers de *pub* et les aubergistes ne sont pas à l'abri des vols de monnaie, de boissons (bières, vins) et de vaisselle, comme des pots d'étain (*pewter pots*)¹³².

En plus des crimes commis au *pub*, il y a également tous ceux qui se déroulent dans la rue. Elle demeure active en tout temps, y compris la nuit lorsque les travailleurs quittent l'atelier pour rentrer chez eux. D'autres se réunissent pour discuter et se promènent dans le quartier. Combinée à la pénombre, la circulation continue fait de la rue un espace tout désigné pour la criminalité furtive. Au tribunal, l'enjeu de lumière est d'ailleurs particulièrement important lorsque le crime a été commis la nuit : le plaignant ou les témoins ont-ils pu apercevoir le visage de l'assaillant ? Que ce soit à la lueur d'une chandelle, d'un réverbère ou de la lune, ce détail est essentiel pour identifier les prisonniers et confirmer ou infirmer leur participation au geste criminel. C'est aussi pour cette raison que les détails météorologiques importent : le ciel était-il couvert ou les rues étaient-elles relativement éclairées ? D'un témoignage à l'autre, les descriptions varient selon les souvenirs et les points de vue de chacun. Par exemple, plusieurs témoins invités à comparaître se contredisent sur la météo et la présence de la lune le soir de l'agression dont est victime le chirurgien Henry Fuller sur Fleet-street-hill à Bethnal-Green¹³³. Certains indiquent qu'il a fait très sombre la nuit du 11 septembre 1826, tandis que d'autres précisent qu'elle était claire. Il semblerait que selon le côté de la rue où se trouvaient les témoins, la clarté changeait drastiquement

¹³⁰ t18260914-83.

¹³¹ t18270913-304.

¹³² t18270531-265.

¹³³ t18261026-34.

en raison de l'angle des logements qui obstruaient la lumière de la lune. S'ajoute à ces différends une confusion générale à savoir s'il a plu ou non au cours de la soirée.

À toute heure, les rues les plus passantes de Spitalfields sont toujours traversées par des promeneurs et des habitants. L'appel à l'aide (*hue and cry*) lancé par les victimes invite et même oblige les passants à s'arrêter et à prêter main-forte, surtout lors de l'arrestation des criminels. Malgré le déploiement graduel des forces policières pour assurer une meilleure surveillance des rues, surtout à partir de 1829 (*Metropolitan Police Act*), les civils sont appelés à faire respecter la loi, à détecter et à prévenir la criminalité¹³⁴. Le voisinage participe donc, d'une certaine façon, à la patrouille du quartier pour intercepter les crimes à proximité. C'est le cas des témoins Joseph Tanner et John MacDonald qui ont entendu un cri et ont pourchassé, en compagnie de la victime John Morris, deux voleurs de pain. Une fois ceux-ci attrapés – sans les pains puisqu'ils les ont laissés tomber en cours de route –, les passants les ont conduits à un commissariat où ils ont été enfermés par l'inspecteur de la *Watch*, Thomas Hart. En outre, comme l'expliquent Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, la participation populaire aux arrestations mène parfois à la capture d'innocents, malgré la bonne intention des intervenants :

As a method of policing, the 'hue and cry', as it was called, was open to error and abuse. Those making the arrest could easily be misled by either the supposed victim or the perpetrator and defendants on trial for their lives frequently claimed that this is precisely what happened in their case¹³⁵.

Ainsi, le *pub* et la rue sont des espaces communs, publics et partagés au quotidien. Situés à proximité de chez soi, une abondance de gens y circule, consomme, discute. Il

¹³⁴ Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, *Tales from the Hanging Court... op.cit.*, p.xi, 1-3.

¹³⁵ *Ibid.*, p.3.

s'agit donc de lieux idéaux pour commettre de petits larcins, agir furtivement et fuir en se fondant dans la foule.

1.2.3 Espaces d'intimité et de confiance : le domicile et l'atelier

La criminalité cartographiée à Spitalfields prend aussi communément place dans des lieux privés qui mettent en jeu des relations sociales bien différentes du *pub* et de la rue. Là où les visages se multiplient et les passants sont nombreux, le domicile et l'atelier sont plutôt des espaces d'intimité et de confiance où circulent des personnes que l'on connaissait bien. Les relations quotidiennes qui prennent place dans ces espaces privés rappellent, à la différence des lieux publics, la promiscuité des contacts entre les membres d'une même famille, les colocataires, les employés et les employeurs. C'est d'ailleurs le contact régulier avec les biens d'autrui dans le contexte de la cohabitation ou du travail en atelier qui favorise les vols. En effet, le larcin est plus facile, précis et intime lorsque le criminel sait ce que possède l'autre, connaît les cachettes et la valeur des biens privés ou des marchandises, puis profite de la relation de confiance dans ces espaces clos.

Les vols en atelier se produisent généralement pendant les heures de travail, même lorsque d'autres travailleurs sont sur place. Le crime est souvent furtif puisque la présence du criminel sur les lieux du crime n'est pas suspecte, au contraire. Dans le contexte du travail en atelier où plusieurs ouvriers du textile empruntent et louent des machines à tisser pour leurs contrats, les allées et venues sont fréquentes. Il est alors plus facile pour les criminels de camoufler des bobines dérobées ou des pièces de tissus dans un panier ou un ballot.

En revanche, les vols à domicile se produisent lorsque les résidents sont absents, qu'ils soient au travail ou au *pub*, ou pendant leur sommeil : ils sont alors plus vulnérables, tout comme leurs biens sont plus facilement accessibles. D'ailleurs, pour prévenir, ou

à tout le moins décourager le crime, il est suggéré de barrer et de bloquer les accès aux espaces privés, comme les fenêtres et les portes. Lorsqu'un plaignant intervient à la cour d'Old Bailey pour raconter son expérience, il ne manque généralement pas de préciser s'il a verrouillé les entrées et le type de serrure dont il dispose. Plusieurs indiquent même avoir revérifié le tout avant de quitter leur demeure, insistant alors sur le fait que le vol a été commis par effraction, et non en raison du manque de vigilance du plaignant. À ces précautions s'ajoute la surveillance des officiers qui patrouillent les rues, officiers parmi lesquels on peut découvrir des hommes de l'ordre particulièrement zélés : à notre grand étonnement, le *watchman* John Rivers explique vérifier lui-même les poignées et les portes afin de savoir si les résidences de son secteur sont verrouillées et convenablement protégées¹³⁶. C'est en passant un peu plus tôt dans la nuit du 24 au 25 septembre 1828 qu'il a pu confirmer qu'il y avait bien eu cambriolage une demi-heure plus tard chez John McLean de Lambeth-street à Spitalfields, puisque la porte pouvait alors s'ouvrir.

Le domicile et l'atelier sont donc des lieux d'affluence et de confiance où circule un petit groupe de personnes qui, au quotidien, est en contact avec les biens d'autrui. Ainsi, le crime se produit non seulement dans la rue et dans les autres espaces publics de la ville, mais aussi chez soi.

*

Spitalfields, comme tout « espace vécu », n'est pas un lieu délimité par des frontières claires : les contours du quartier, encore débattu et imprécis à ce jour comme l'indique Cruickshank¹³⁷, renvoient à une expérience et à une mobilisation différentes du

¹³⁶ t18281023-7.

¹³⁷ Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, op.cit., p.xv.

territoire par les acteurs civils et institutionnels du prétoire de la cour d'Old Bailey. Ces individus, lors de leurs témoignages, indiquent certes les lieux de la criminalité à Spitalfields en nommant et définissant le quartier, mais plus encore, ces derniers racontent comment ils l'occupent au quotidien. Dans une capitale aussi gigantesque que Londres, le quartier constitue un microcosme qui se caractérise par le sentiment de proximité et de familiarité. En effet, les résidents se connaissent ou se reconnaissent, se croisent dans les rues et côtoient les mêmes lieux communs fréquentés par la population ordinaire et criminelle. Car en dépit de la communauté que représente Spitalfields, avec ses solidarités de métier et de voisinage, un sentiment d'insécurité règne néanmoins : le crime se produit partout, de la rue jusque chez soi.

CHAPITRE II

CRIMINALITÉ ET INTERCONNAISSANCE À SPITALFIELDS

Au tournant du XIX^e siècle, un rédacteur des *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey doit résister à la tentation de décrire plus longuement les crimes les plus divertissants au détriment d'autres cas. La publication, plus volumineuse que jamais, sert bien plus qu'au divertissement populaire : les exigences grandissantes des autorités de la Cité sur les retranscriptions tiennent au fait que les *proceedings* sont utilisés par le *Recorder* de Londres, le juge en chef de la cour criminelle centrale, pour constituer son rapport officiel à partir duquel le Roi gracie des condamnés à mort. Le rédacteur doit donc jongler avec ces obligations administratives et l'intérêt du public lorsqu'il prépare le fascicule de la septième séance d'audiences de l'année 1831, celui qui contient le procès de Daniel Field et Mary Meeking¹³⁸ tenu le 8 septembre. Ce dernier met en scène la violente attaque dont est victime le *private gentleman* écossais Duncan Gollan. Dépouillé de son chapeau, d'une tabatière, d'un ruban de soie pour tenir sa montre et de son portefeuille garni de plusieurs billets de banque et de monnaie, le plaignant décrit l'intensité du vol subi sur Rose-lane, dans le quartier de Spitalfields.

N'étant à Londres que depuis trois jours, Gollan se rendait chez une connaissance le soir du 13 août 1831 près du Finsbury-square. Il a quitté les lieux vers 23 heures pour

¹³⁸ t18310908-25.

rentrer à son domicile situé dans la Cité, mais, peu familier avec la ville, il s'est perdu en chemin. Il s'est arrêté à une taverne avant de reprendre son chemin aux petites heures du matin. Sur Rose-lane, la visibilité n'est pas idéale, mais des lampes à quelques coins de rue éclairaient suffisamment sa marche d'une lumière diffuse pour qu'il ait pu apercevoir au loin deux hommes et quatre femmes. Il déclare ne connaître aucune de ces personnes, mais jure que le prisonnier Field, assis au banc des accusés, était l'un d'eux. Alors qu'il s'apprêtait à les croiser dans la rue, les hommes l'ont agrippé et l'ont plaqué au mur en lui retenant les bras ; pris par surprise, il était incapable de se libérer. Profitant de son immobilisation, les femmes lui ont brutalement vidé les poches, au point où son manteau en a été déchiré. Paniqué, il a crié « Au meurtre ! Police ! », mais on l'a rapidement fait taire en étouffant ses cris d'une main sur sa bouche. L'agression s'est poursuivie quelques minutes et lorsque les malfaiteurs ont terminé leur besogne et étaient satisfaits de leur butin, ils l'ont libéré et ils se sont enfuis, à l'exception d'un seul. Encore sous le choc de l'attaque dont il avait été victime, Gollan s'est redressé et s'est dirigé vers chez lui, alors suivi du voleur qui le harcelait et lui demandait s'il lui restait un peu de monnaie pour aller boire un verre. Effrayé, le gentleman a désespérément fouillé dans le fond de ses poches pour lui donner les quelques demi-pennies restants pour sauver sa vie. Il raconte au jury à quel point il se réjouit de ne pas avoir été violenté davantage, sachant que l'altercation aurait pu déraper : « I was in fear of my life at the moment, and glad to get away on any condition ».

Son témoignage est suivi de celui des voisins des accusés. Vivant sur Rose-lane, elles ont vu l'attroupement de cinq ou six personnes, dont les prisonniers Field et Meeking, puis ont entendu le gentleman demander son chapeau. N'y pensant plus, elles se sont couchées et ont vu Meeking le lendemain arborer au cou un ruban en soie, ce qu'elle n'avait jamais porté auparavant. D'autres témoins confirment avoir vu Field parmi l'attroupement et indiquent que la victime semblait intoxiquée par l'alcool, au point d'être endormie contre une porte. Ceux-ci connaissent bien l'accusé et précisent qu'il n'a participé pas au vol, et qu'un autre individu a fouillé les poches de Gollan pendant

qu'il somnolait dans la rue. Cependant, ces témoins ne se sont pas approchés du groupe ce soir-là, de peur d'être attaqués à leur tour.

Des témoignages plus incriminants suivent, dont celui de Henry Kenny qui contredit les précédents. Il rapporte avoir entendu crier dans la nuit et avoir voulu prêter main-forte au plaignant qui était aux prises avec quatre ou cinq femmes qui s'encourageaient à le voler. Le récit diverge donc entre, d'une part, un groupe largement masculin et, d'autre part, une bande de bouillantes criminelles. Kenny raconte avoir ramassé le chapeau qui traînait au sol pour le mettre sur la tête du gentleman, toujours sous le choc. Un homme qui ressemble au prévenu Field a agrippé alors Gollan par le collet, lui a pris son portefeuille et l'a injurié car il n'y avait pas assez de pièces de monnaie pour aller au *pub*. Ensuite, Charles Vanderstein, un compagnon du prisonnier Field, raconte que le lendemain, ce dernier a voulu lui échanger un billet de banque de 10 livres sterling tout chiffonné, ce qui l'invite à penser qu'il a participé au crime.

Appelée à la barre, l'accusée Meeking se défend brièvement et précise avoir trouvé le ruban de soie dans un mauvais état sur le pavé vers 5 heures du matin. De son côté, le prévenu Field demeure silencieux tout au long du procès. Plus bas sur le feuillet, le rédacteur indique simplement le verdict et la condamnation : Meeking et Field sont déclarés coupables et condamnés à la déportation à vie. Ainsi se termine le procès. La vie sociale des prisonniers prend fin sur la route de Botany Bay et le plaignant a obtenu « justice », bien qu'il ne puisse recouvrer qu'une petite partie de ses biens. Près de deux pages ont été mobilisées pour raconter ce procès. Une petite ligne transversale est tracée sous ce dernier et le rédacteur enchaîne avec un procès pour un vol, puis un autre dans lequel il est question de l'enlèvement d'un enfant.

*

À la lecture de ce compte-rendu, trois effets narratifs font écho à la littérature gothique et au roman noir qui émergent au même moment : la dangerosité (Gollan est

sauvagement battu), l'imprévisibilité (il est surpris en pleine nuit), et l'anonymat (ses attaquants lui sont complètement inconnus). Pourtant, l'analyse empirique des procès criminels concernant Spitalfields révèle plutôt une criminalité beaucoup moins spectaculaire, faite de besoins quotidiens et de visages familiers. En effet, le geste criminel s'accomplit dans l'ordinaire de la vie quotidienne et affecte, au-delà de la victime, aussi ses voisins, sa famille et ses collègues. Ces relations sont mises en lumière à la cour d'Old Bailey où se déploient de complexes réseaux professionnels, de connaissances et d'amitiés. En nous intéressant d'abord au déroulement d'un procès, qui permet alors de saisir le tribunal comme un lieu de rencontre pour la population de Spitalfields concernée par la criminalité, nous nous sommes demandée quels crimes sont jugés à la cour. Ensuite, qui sont les accusés, les plaignants et les témoins ? Puis, quelles relations unissent ces acteurs du prétoire ? Ces questions nous permettent de brosser le portrait du crime et des individus touchés par celui-ci à Spitalfields.

2.1 Le crime à rebours : une journée aux assises de la cour d'Old Bailey

Les crimes (*felonies*) commis dans la Cité de Londres et dans le comté de Middlesex sont jugés lors d'une des huit séances d'audience annuelles à la cour criminelle d'Old Bailey qui couvre ces deux juridictions. Ce prétoire est un lieu de rencontres où se réunissent, dans une ambiance d'antagonisme et de conciliation, les acteurs institutionnels (avocats, juges, jurés) et civils¹³⁹ (plaignants, prévenus et témoins). Tous

¹³⁹ Nous rappelons qu'afin de varier les appellations, nous désignons les acteurs civils comme les « acteurs du prétoire » dans ce mémoire, bien que nous sachions que les acteurs institutionnels agissent aussi au sein de la cour.

y sont entendus, certains plus longuement que d'autres, afin de broser le portrait du geste criminel.

Londres au XIX^e siècle est marqué par une importante hausse démographique et, dans le même mouvement, par une hausse du taux de criminalité, dans la mesure où l'on peut l'observer par le nombre de procès traités à Old Bailey. À ce propos, Allyson N. May note une importante augmentation annuelle au tournant du siècle, passant d'une moyenne de 500 à 1000 cas dans les années 1780 et 1790, à 1500 procès en 1820, puis 2100 en 1830¹⁴⁰. Mais aux procès toujours plus nombreux, le temps consacré pour chacun d'entre eux se réduit comme peau de chagrin afin de pallier cette intensification du recours à la poursuite. En effet, la justice devient de plus en plus expéditive, laissant peu de temps aux parties de la requête et de la défense pour raconter leur expérience de la criminalité. On ne tarde pas à s'indigner de la situation. Cette rapidité est d'ailleurs vivement dénoncée par l'auteur Thomas Wontner, gardien de prison à Newgate et maréchal des Majesty's Gaols¹⁴¹, qui écrit en 1833 :

The rapid and indecent manner in which the trials are usually conducted at the Old Bailey session-house is a constant theme of censure by those who have ever entered that court. For several sessions I made a calculation of the average time which each trial occupied. I never found it exceeding eight and a half minutes ...¹⁴² »

¹⁴⁰ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey*, op.cit., p.97.

¹⁴¹ Gary Kelly (dir.), *Newgate Narrative*, Londres, Routledge, 2008. <https://www.taylorfrancis.com/chapters/mono/10.4324/9781351221429-25/thomas-wontner-old-bailey-experience-criminal-jurisprudence-actual-working-penal-code-laws-also-essay-prison-discipline-added-history-crimes-committed-offenders-present-day-london-james-fraser-1833-pp-37%E2%80%939358-294%E2%80%9393303-307%E2%80%939314-328%E2%80%939330-gary-kelly> (4 septembre 2022).

¹⁴² [Thomas Wontner], *Old Bailey experience. Criminal jurisprudence and the actual working of our penal code of laws. Also, an essay on prison discipline, to which is added a history of the crimes committed by offenders in the present day / By the author of 'The schoolmaster's experience in Newgate'*, 1833, p.59. <https://wellcomecollection.org/works/kqp5gk4y> (5 septembre 2022).

À l'exception des procès pour meurtre (*murder* et *manslaughter*) qui durent environ une journée, certains auteurs condamnent cette brièveté et expriment leur impression de négligence et d'inattention de la part des tribunaux. Le journal *Westminster Review* propose l'année suivante une moyenne de vingt-deux minutes par procès. En dépit de cette estimation légèrement plus élevée, la « vitesse excessive » à laquelle sont traités les procès demeure, selon le journaliste, un problème touchant l'ensemble des cours criminelles de Londres. Les critiques portant sur les « jugements à la chaîne » persistent au cours des années 1830, précise Allyson N. May¹⁴³.

Ainsi, le plaignant, sur qui repose la poursuite, doit s'adresser rapidement mais clairement au jury – composé de juges des hautes instances, de commissaires et d'officiers de la Cité, dont le Lord-maire de Londres¹⁴⁴ – afin de décrire le crime, le contexte et le suspect. Ce n'est qu'à partir de 1826 que le *Criminal Law Act*, une loi visant à améliorer l'administration de la justice pénale, permet le dédommagement des plaignants et des témoins ; auparavant, les frais étaient entièrement à la charge des plaignants. Ce meilleur accès à la justice a pour effet de contribuer à l'augmentation du nombre de procès, et ce, dès 1828. Clive Emsley et George Rudé évoquent les propos d'un témoin du Comité spécial sur la police de Londres de cette année-là qui dit : « if [...] it be taken into consideration that since witnesses and prosecutors have been allowed their expenses, there has been a much greater disposition to prosecute than formerly, I think that the increase in the Metropolis has been rather overstated.¹⁴⁵ »

¹⁴³ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey*, *op.cit.*, p.97.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.16-17.

¹⁴⁵ Clive Emsley, *Policing and its Context, 1750-1850*, New York, Schocken Books, 1984, p.120 cité par George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.26.

Donc, lorsque le plaignant s'engage à poursuivre le prévenu, il est ensuite interrogé par le procureur ou l'accusé lui-même. À la différence d'aujourd'hui où les acteurs civils sont invités à la discrétion pour ne pas nuire à leur cause, la majorité se défend seule. Même si un avocat de la défense est présent, ce qui est rarement le cas, il lui est interdit de parler au nom de son client et de contre-interroger les témoins ; il ne peut intervenir que pour faire valoir une question de droit¹⁴⁶. Néanmoins, ces interrogatoires donnent lieu à des témoignages plus détaillés qui révèlent les relations en jeu, les émotions des acteurs et les zones d'ombre quant aux circonstances du crime. Il convient de rappeler que toutes les questions et les interventions des acteurs institutionnels ne sont pas retranscrites dans les *proceedings*, afin d'en alléger la lecture. Souvent, seule la première question est rapportée, suivie d'une réponse non seulement à celle-ci, mais à des questions subséquentes non indiquées¹⁴⁷.

Ensuite, les témoins précisent brièvement le déroulement du crime, les conséquences de ce dernier et les attitudes des acteurs. Les témoins pour la requête sont assignés à comparaître par un magistrat, mais pas ceux de la défense : c'est la responsabilité de l'accusé de réunir ces personnes pour déclarer son innocence et valider son alibi. Évidemment, ils sont généralement moins nombreux que ceux pour la poursuite. En fait, Allyson N. May indique que la grande majorité des témoins de la défense ne sont là que pour attester du bon tempérament de l'accusé¹⁴⁸, en espérant que cela puisse convaincre le jury de réduire sa peine ; sa condamnation est presque assurée¹⁴⁹. D'ordinaire plus brefs, leurs exposés sont même parfois résumés dans les *proceedings*

¹⁴⁶ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey*, *op.cit.*, p.20.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.98-99.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.21.

¹⁴⁹ Le verdict et les condamnations pour les crimes commis à Spitalfields sont abordés dans le troisième chapitre.

par une énumération des noms des intervenants ayant témoigné du bon caractère de l'accusé.

Enfin, le plaidoyer de l'accusé – désigné par les acteurs du prétoire comme le « prisonnier » puisqu'il est détenu dans un commissariat ou à la prison de Newgate jusqu'à l'audience – est entendu. Il peut recourir à l'assistance professionnelle fournie par la cour afin d'assurer la justesse des procédures et la protection de ses droits, puis parfois de le conseiller sur des échappatoires techniques¹⁵⁰. Allyson N. May, qui s'intéresse au barreau de la cour d'Old Bailey, indique que ce n'est qu'en 1836 (*Prisoners' Counsel Act*) que les accusés ont eu droit à un avocat habilité à les défendre pleinement : il peut dès lors interroger et contre-interroger les témoins, puis s'adresser au jury au nom de son client¹⁵¹. Avant cela, bien qu'ils peuvent interpellier les plaignants lors des procès et se défendre après avoir entendu les témoignages, rares sont les interventions orales (ou écrites) des prisonniers ; leur silence est courant dans les *proceedings*, donnant même l'impression qu'ils sont absents et que leur sort est joué en amont de leur intervention.

Les procédures se concluent rapidement, souvent sans délibération du jury, par l'annonce du verdict d'innocence, de culpabilité ou de culpabilité partielle – lorsque les charges énoncées contre le prévenu ne sont pas exactes¹⁵² – et la condamnation s'il y a lieu. Donc, en quelques minutes « justice » a été rendue, puis le jury passe rapidement au prochain procès.

¹⁵⁰ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey*, *op.cit.*, p.21.

¹⁵¹ *Ibid.*, p.4-5.

¹⁵² Par exemple, Frances Sampson est accusée d'entrée par effraction et du vol de plusieurs pièces de vêtements. Toutefois, une voisine l'a vue entrer chez la plaignante par la porte qui était toute grande ouverte, bien que cette dernière précisait avoir verrouillé les entrées. Le jury la juge donc coupable, mais de vol seulement (t18330905-98).

2.2 Catégorisation de l'expérience : les crimes commis à Spitalfields

La cour d'Old Bailey est traversée par une parole populaire qui raconte le geste criminel, sa pratique et son expérience. Le crime est alors catégorisé et jugé par les autorités judiciaires. Entre 1824 et 1834, 285 procès concernant la criminalité à Spitalfields ont été traités à Old Bailey, représentant un total de 296 chefs d'accusation¹⁵³. En reprenant les catégories générales de crimes proposées par le projet de numérisation *Old Bailey Proceedings Online* qui servent à faciliter l'analyse statistique¹⁵⁴, il est possible de classer les différents types de crimes qui ont eu lieu à Spitalfields [Tableau 2.1]. D'emblée, nous constatons que la quasi-totalité des délits sont des vols (91,55%) ou des vols avec violence (5,74%).

¹⁵³ Dans notre corpus, onze procès seulement concernent une double accusation, soit deux délits jugés dans le cadre d'une même procédure. Cependant, bien qu'ordinairement un seul crime est traité par procès, ceci ne limite pas le nombre d'accusés jugés lors de ce dernier.

¹⁵⁴ « The general categories of crime type used in this project are modern ones, and were created in order to facilitate statistical analysis. Nonetheless, the specific categories follow, as much as possible, the precise descriptions of offences used in the original Proceedings, which in turn tend to repeat the language of the actual indictment on which the defendant was tried. », Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « Crimes Tried at the Old Bailey » *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

Tableau 2.1. Les crimes commis à Spitalfields

Catégories	Types de crimes	Accusations	% par crime	% par catégorie
Vol	Simple larcin (1827 +)	121	40,88	91,55
	Grand larcin (1624-1827)	34	11,49	
	Vol à la tire	33	11,15	
	Vol sur un lieu spécifique	21	7,09	
	Entrée par effraction	18	6,08	
	Vol contre un maître	14	4,73	
	Recel	12	4,05	
	Cambriolage	10	3,38	
	Vol d'animaux	7	2,36	
	Escroquerie	1	0,34	
Vol avec violence	Vol à main armée	9	3,04	5,74
	Vol de grand chemin	8	2,70	
Trouble de l'ordre	Blessure	2	0,68	0,68
Autres délits	Divers - autre	1	0,34	0,68
	Retour de déportation	1	0,34	
Dompage matériel	Dompage matériel - autre	1	0,34	0,34
Infraction sexuelle	Bigamie	1	0,34	0,34
Lèse-majesté	Contrefaçon de monnaie	1	0,34	0,34
Homicide	Homicide involontaire	1	0,34	0,34
8 catégories	19 types de crime	296	100	100

Ce déséquilibre statistique évident entre les vols et les autres délits renverse l'impression d'une criminalité quotidienne marquée par la violence qui blesse ou qui détruit. Au contraire, c'est plutôt le vol, décliné sous dix variantes bien distinctes malgré les similitudes, qui invite à penser la variété des infractions qui s'immiscent au plus près du quotidien, tant par ses lieux communs ou intimes que par la nature des biens dérobés ou les relations qui en sont affectées. Ainsi, Spitalfields ne déroge pas à

la norme londonienne : George Rudé indique à ce propos que le vol (*larceny*) domine et représente 79,2% des procès traités en 1820 et 83,5% en 1830¹⁵⁵.

La démocratisation de la propriété, aussi minime soit-elle, alimente la peur du vol dans cette société de plus en plus libérale et capitaliste. Dès le XVIII^e siècle, l'État met en place ce qui est qualifié de Code sanglant (*Bloody Code*), soit « une législation de plus en plus sévère [qui] aboutit à criminaliser non seulement les déviances, contestations et insolences, mais aussi les comportements populaires en eux-mêmes, dès lors qu'ils semblent menacer la propriété.¹⁵⁶ » Une atteinte à la propriété et à la possession met donc en question les fondements mêmes de l'ordre social¹⁵⁷, et nombreux sont les délits sévèrement punis par la peine capitale. Dans un contexte où la pauvreté est synonyme de criminalité, cette catégorisation et hiérarchisation des vols évoquent bien le souci de protéger la possession : l'examen des circonstances, tels les relations en jeu, les lieux et les moments où prennent place les vols, évalue la gravité « réelle ou supposée¹⁵⁸ » du crime, et donc influence la peine encourue.

2.2.1 Relations et pouvoirs : le vol commis par un employé

Les larcins commis dans le cadre professionnel suggèrent des relations tendues et la déloyauté entre un employeur ou un maître, perçu comme le pourvoyeur, et un employé

¹⁵⁵ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.26.

¹⁵⁶ Philippe Minard, « Préface. Les Pendus réhabilités » dans Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres... op.cit.*, p.x.

¹⁵⁷ Pour une mise en perspective internationale de la recherche actuelle sur ces questions de vol et de propriété au XIX^e siècle, voir le récent ouvrage de Arnaud-Dominique Houte, *Propriété défendue. La société française à l'épreuve du vol, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, NFR Éditions Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2021, 400p.

¹⁵⁸ Philippe Minard, « Préface. Les Pendus réhabilités » dans Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres... op.cit.*, p.xiii.

ou un domestique, perçu comme le bénéficiaire moral et financier du travail fourni par le premier. Cette hiérarchie des rapports professionnels se voit renversée lorsque le subordonné s'en prend à la possession de son supérieur, ajoutant alors à la gravité du crime. George Rudé rapporte que le vol par un employé est plutôt commun à Londres, représentant 8,3% de tous les larcins en 1820, et 12,7% en 1830. Prenant plusieurs formes à Spitalfields, les vols contre un maître (*stealing from master*) s'observent dans une variété de contextes professionnels : dans l'atelier où l'accusé dérobe du matériel comme des bobines de soie qu'il dissimule dans sa chemise¹⁵⁹, chez l'employeur où le domestique soustrait des biens courants comme une couverture et un tablier¹⁶⁰, ou encore dans le cadre d'une livraison où le porteur escroque son patron en ne lui rapportant pas la monnaie de la transaction effectuée (*embezzlement*)¹⁶¹.

Un seul cas d'escroquerie par détournement de fonds se signale dans notre corpus et ceci s'explique par le remplacement graduel de cette catégorie par celle du larcin (*larceny*) au début du XIX^e siècle et par celle du vol contre un maître à partir de 1823. Cette dernière est créée afin de punir plus adéquatement et explicitement les employés qui s'en prennent aux employeurs, et ce dans une société de plus en plus industrialisée où les ouvriers sont redoutés¹⁶². Notons que le seul cas de dommage matériel¹⁶³ (*damage to property*) concerne la coupe et la démolition de bobines de soie par un apprenti tisserand qui se venge de son maître qui le traîne régulièrement sans fondement, à ses yeux, en justice lorsque la soie semble de mauvaise qualité. La possession du tisserand est endommagée par l'apprenti qui est fatigué des insultes et

¹⁵⁹ t18330905-82.

¹⁶⁰ t18311201-166.

¹⁶¹ t18240603-97.

¹⁶² Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « Crimes Tried at the Old Bailey », *loc.cit.*

¹⁶³ t18260914-292.

des conditions dégradantes du travail à l'atelier. Un témoin raconte que l'accusé a détruit son ouvrage sans remords et lui a dit que, même s'il était emprisonné pendant trois mois pour ce geste, il le referait n'importe quand si cela lui permettait de rompre son engagement et les liens avec son maître. Ce témoignage lui nuit certainement et l'apprenti est condamné à douze mois de prison. Sans pour autant s'insérer dans les mouvements luddites¹⁶⁴, ce crime signale un affront à l'ordre hiérarchique du monde du travail, d'où la peine plus sévère.

2.2.2 Espaces privés, espaces transgressés : le vol à domicile

Une panoplie de délits concerne la transgression des résidences et d'autres lieux privés des victimes. Ce sont surtout les dommages causés sur les lieux et les moments où sont commises les infractions qui distinguent et graduent les crimes : l'entrée par effraction (*housebreaking*) se produit le jour, le cambriolage (*burglary*) s'effectue la nuit, et le vol sur un lieu spécifique (*from a specified place*) qualifie les infractions qui n'abîment pas les propriétés (les serrures ne sont pas forcées, les volets ne sont pas arrachés, etc.), contrairement aux deux précédents.

Si les voleurs arrivent à pénétrer les lieux mais sont pris en flagrant délit avant même qu'ils n'aient pu voler des biens, l'accusation porte plutôt sur l'intention du vol (*miscellaneous/divers*). C'est ce qu'a vécu la victime James Cleland qui, après avoir fait visiter un logement à louer, revient sur les lieux et constate qu'un homme se cache dans une poubelle à cendres, démasquant l'opération de trois criminels qui visitaient

¹⁶⁴ À ce propos, voir notamment Vincent Bourdeau, Francois Jarrige et Julien Vincent, *Les Luddites. Bris de machine, économie politique et histoire*, Maisons-Alfort, Éditions Ère, 2006, 160p. ; Kevin Binfield, *Writings of the Luddites*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 2004, 312p. ; Vrian Bailey, *The Luddite Rebellion*, New York, New York University Press, 1998, 182p.

des demeures à louer ou à vendre pour repérer lesquelles cambrioler au cours de la nuit¹⁶⁵.

Ces types de crimes, qui ciblent directement la possession immobilière et matérielle, sont généralement commis par des accusés que les plaignants connaissent ou du moins, reconnaissent, car ils les ont déjà vus dans le quartier, ou encore par des inconnus. Rappelons que les plaignants précisent souvent, lors de leurs témoignages, avoir verrouillé les différentes entrées avant de quitter leur domicile. Ainsi, cette violation des lieux privés est sévèrement punie : 75% des prévenus sont jugés coupables et majoritairement condamnés à des peines très sévères, de la déportation pour une durée de sept ans jusqu'à la peine capitale. Pas de quartier pour ceux qui s'en prennent à la propriété.

2.2.3 Réseaux criminels ? : le vol à la tire et le recel

Nous en venons au crime le plus caractéristique de Londres, notamment immortalisé au travers des personnages de Charles Dickens comme l'évoque George Rudé¹⁶⁶ : le vol à la tire (*pickpocket*). « The picking of pockets had, by this time, in fact, become almost a professional art and [...] it was punished with great severity¹⁶⁷ », écrit Rudé. Certainement, les vols à la tire commis à Spitalfields sont durement sanctionnés : 17 des 24 condamnés sont déportés (4 pour une durée de sept ans, 8 pour quatorze ans et 5 à vie). Cependant, aucun procès de notre corpus n'évoque un réseau criminel « professionnel » où les plus jeunes sont entraînés par des voleurs aguerris comme

¹⁶⁵ t18301028-168.

¹⁶⁶ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.36.

¹⁶⁷ *Ibid.*

Charles Dickens en fait le récit. Toutefois, bien que généralement un seul individu fait l'objet d'accusations lors d'un procès, quelques témoins suggèrent qu'il n'a pas agi seul. Le procès de Richard Munton¹⁶⁸, âgé de 12 ans, évoque l'organisation et la coordination parfois nécessaire pour préparer et aboutir au larcin : le témoin William Hooper, officier, patrouille dans le marché de Spitalfields et aperçoit deux garçons près du kiosque de la victime qui vend des vêtements de seconde main. Il voit l'acolyte prendre une veste et l'inspecter ; Hooper croit qu'il négocie avec la vendeuse. Toutefois, il fait un geste de la tête à Munton qui soulève son tablier afin d'y dissimuler la veste. Tous deux décampent et l'officier se met à leur poursuite. Il réussit à attraper l'accusé, mais trébuche sur un tabouret, ce qui permet à l'autre garçon de s'enfuir. Malgré la défense écrite de Munton qui déclare que l'autre garçon a jeté la veste sur lui, il est jugé coupable et est seulement condamné à des coups de fouet en raison de son jeune âge. Ainsi, à l'issue de notre enquête, parler d'un réseau criminel organisé à Spitalfields serait déraisonnable, mais il y avait certainement de petits groupes qui agissaient de manière coordonnée pour éviter d'attirer l'attention ou faire diversion.

Par ailleurs, mis à part ceux évoqués précédemment, la majorité des vols non violents est catégorisée en tant que larcins (*larceny*) : d'abord qualifié de « grand » dans les *proceedings* jusqu'en 1827, puis de « simple » par la suite¹⁶⁹, le larcin est le type de vol le plus commun à Spitalfields. Il s'agit même du délit le plus courant parmi tous

¹⁶⁸ t18290910-153.

¹⁶⁹ Il s'agit du même délit. Avant 1827, il y a une distinction entre les grands (*grand larceny*) et les petits larcins (*petty larceny*) en fonction de la valeur des biens volés (plus ou moins d'un shilling). La peine est donc plus sévère pour les grands larcins, soit la peine capitale. Ces catégories sont abolies en 1827 afin d'inclure tous les types de vols (en dépit de la valeur des biens) sous une même et « simple » offense (*simple larceny*). La condamnation repose surtout sur l'évaluation des circonstances aggravantes ou atténuantes du crime. Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « Crimes Tried at the Old Bailey », *loc.cit.*

les *proceedings* publiés par la cour d'Old Bailey¹⁷⁰ : selon George Rudé, les larcins représentent plus du trois quarts (75-83%) de tous les crimes jugés entre 1810 et 1850¹⁷¹. Une panoplie de lieux et de biens sont visés par ces vols qui sont très variés dans la mesure où cette catégorie laisse place à l'interprétation des juges et jurés, qui parfois qualifient de larcins des crimes qui peuvent correspondre à d'autres catégories (entrée par effraction, vol contre un maître, etc.).

Enfin, le recel (*receiving*) est catégorisé et sanctionné différemment : la réception ou l'achat de biens volés en connaissance de cause révèlent un complexe réseau de circulation et de revente des biens. À la lecture des 10 procès à double accusation, qui concernent tous un vol (simple larcin ou vol sur un lieu spécifique) et le recel, nous constatons qu'il est commun d'acheter des objets ou des animaux afin de les revendre plus cher à un autre commerçant ou à un particulier qui, pour faire un peu d'argent lui aussi, revend à profit les biens nouvellement acquis. Cette (re)distribution se voit toute désignée pour « blanchir » ces biens par la complicité ou la participation involontaire d'autrui, dont des prêteurs sur gages. Ainsi, le recel est souvent associé à une autre accusation de vol afin de comprendre le parcours des biens et de révéler un petit réseau criminel lucratif qui dépasse la seule participation du voleur.

2.2.4 Les crimes violents : meurtres, agressions et vols à main armée

Face à ce portrait, les cas de vols avec violence ne représentent qu'une faible partie de tous les crimes commis à Spitalfields, malgré ce qu'a pu en penser la victime Duncan

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ George Rudé, *Criminal and Victim ... op.cit.*, p.62.

Gollan de passage à Londres en 1831¹⁷². Les vols à main armée (*robbery*), comme celui qu'il a subi, et ceux de grands chemins¹⁷³ (*highway robbery*) constituent un peu plus de 5% de tous les crimes commis entre 1824 et 1834, mais préoccupent grandement la population¹⁷⁴. Les autres crimes violents causant des blessures (*wounding*) ou la mort non préméditée d'une victime (*manslaughter*) sont aussi très peu nombreux : « le gros de la criminalité se compose en effet d'actes non violents, ou peu violents », pour reprendre la formulation de Philippe Chassaing¹⁷⁵. Le seul cas d'homicide répertorié dans notre corpus est celui d'Ann Brown qui est décédée des suites d'une chute lors d'une altercation avec sa voisine, Elizabeth Reeves¹⁷⁶. La victime était intoxiquée au gin et accusait cette dernière d'avoir passé la nuit avec son mari. Reeves l'a repoussée pour l'empêcher d'entrer chez elle et, sans qu'un coup n'ait été donné selon les témoins, Brown a perdu pied et est tombée au sol. Un chirurgien confirme au jury que la défunte a souffert d'une fracture crânienne et est morte d'une hémorragie. Il affirme aussi que si cette dernière n'avait pas été sous l'emprise de l'alcool, elle aurait été en mesure de se défendre contre Reeves qui est beaucoup plus petite qu'elle.

Ainsi, la criminalité du quartier de Spitalfields ne dérogea pas à la tendance londonienne ni même anglaise dans la première moitié du XIX^e siècle. George Rudé indique que les vols prédominent en Angleterre tant dans les zones rurales qu'urbaines, comme les comtés de Gloucestershire, de Sussex et de Londres, et les crimes violents

¹⁷² t18310908-25.

¹⁷³ Les vols de grands chemins se déroulent sur de grandes artères comme Brick-lane à Spitalfields et Fleet-street-hill à St. Matthew Bethnal-Green, tout juste au Nord du quartier à l'étude. D'autres routes sont désignées plus formellement « King's Highway », comme à St. George.

¹⁷⁴ Robert Stephen Hopps, *Narratives of Crime and Disorder : Representations of Robbery and Burglary in the London Press, 1780-1830*, thèse de Ph.D. (philosophie), The Open University, 2017, 242p.

¹⁷⁵ Philippe Chassaing, « Le crime de sang à Londres à l'époque victorienne... », *loc.cit.*, p.508.

¹⁷⁶ t18291203-165.

sont peu communs. En additionnant les procès pour cambriolages, vols à main armée, agressions, meurtres, viols et autres crimes violents, l'auteur démontre qu'ils représentent seulement 7,3% de tous les crimes jugés à Old Bailey en 1820, puis 8,8% en 1830¹⁷⁷. Au même moment à Spitalfields, en reprenant les mêmes types de crimes que ceux du calcul de Rudé, les crimes violents représentent 10,14% de tous les procès pour la décennie 1824-1834.

Contrairement à ce qu'ont pu dépeindre Charles Dickens, Henry Mayhew et d'autres enquêteurs sociaux du XIX^e siècle, ces calculs confirment que la criminalité est certes présente et intégrée dans le tissu social londonien, mais la violence ne prédomine pas. Par conséquent, il convient d'envisager et de concevoir la quotidienneté de la criminalité à Spitalfields au travers des types de crimes peu ou non violents, surtout le vol, qui s'immiscent dans des lieux communs et au plus près du quotidien des différents acteurs du prétoire.

2.3 Vivre et travailler à Spitalfields : les acteurs de la criminalité

Une variété d'individus circule au prétoire, multipliant les points de vue sur le geste criminel afin de le décrire au jury. Ces accusés, plaignants et témoins, à travers le récit du crime, racontent aussi la vie quotidienne « jusqu'au moindre geste et à l'émotion la plus subtile¹⁷⁸ » : comment barrer une porte et des volets, comment commander chez le boucher, où se procurer des vêtements, comment entrer dans un *pub*, quoi porter lors

¹⁷⁷ La moyenne des crimes violents pour la période 1810-1850 est d'environ un huitième (12,5%) des délits commis à Londres. George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.28-29.

¹⁷⁸ Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, *Tales from the Hanging Court, op.cit.*, p.xiii.

d'une promenade, où trouver du travail, etc. Ces faits et gestes ordinaires¹⁷⁹ dépeints à la cour s'accompagnent de visages familiers et de réalités communes. Le procès est un événement qui réunit plusieurs personnes qui se (re)connaissent et est l'occasion pour d'autres de se faire face pour la première fois depuis l'acte criminel. Mais qui sont ces acteurs ? Récits, identités et relations se mêlent et se démêlent dans le cadre du prétoire, précisant de ce fait le contexte familial de la criminalité à Spitalfields.

2.3.1 « I have not a doubt of his person¹⁸⁰ » : les accusés

Puisque les accusés sont pour la plupart silencieux (ou réduits au silence), à l'exception de quelques-uns plus prolixes¹⁸¹, ce n'est pas leur parole mais plutôt leur présence qui est symbolique lors du procès : leur arrestation et leur accusation suggèrent la fin du geste criminel et l'engagement des procédures judiciaires. Les suspects sont parfois arrêtés sur le champ lors d'une intervention policière ou par des passants, ou sont arrêtés plus tard dans le cadre d'une enquête par des officiers, puis sont emmenés dans un commissariat à proximité ; plusieurs se retrouvent à celui de Worship-street, à l'ouest de Spitalfields. Une fois identifiés par le plaignant ou les témoins, d'après leur souvenir du geste criminel, les suspects sont interrogés et détenus jusqu'à l'audience. Ils attendent alors de défiler sur le banc des accusés à la cour criminelle d'Old Bailey. Entre 1824 et 1834, 282 hommes (77,05%) et 84 femmes (22,95%)¹⁸² ont vu leur destin

¹⁷⁹ Voir notamment Natalie Zemon Davis, *Fiction in the Archives. Pardon Tales and Their Tellers in Sixteenth-century France*, Stanford, Stanford University Press, 1987, 218p. ; Arlette Farge, *Le goût de l'archive... op.cit.*

¹⁸⁰ t18341205-244.

¹⁸¹ Le troisième chapitre se concentre sur leur parole, leur défense et la rhétorique générale de justification des crimes.

¹⁸² Magnus Huber indique que la disproportion entre les hommes et les femmes s'observe depuis le début de la publication des *proceedings*. Pour la décennie 1820, 17 786 hommes (75,41%) et 4374 femmes (24,59%) ont été accusés à la cour d'Old Bailey. Pour la décennie 1830, les pourcentages sont similaires

se jouer entre les mains d'un juge et d'un jury. Parmi ces 366 accusés, 34 (9,29%) d'entre eux ont déjà eu des démêlés avec la justice, dont trois récidivistes qui ont comparu à deux reprises lors de cette décennie spécifiquement pour des crimes commis à Spitalfields.

Le seul criminel de renom de notre corpus est Isaac Solomon, alias Ikey Solomon, qui est emprisonné à de multiples reprises pour plusieurs vols et cambriolages de grande envergure dans le comté de Middlesex. Les biens dérobés sont diversifiés et leur valeur est généralement très élevée, comme les quatorze mécanismes de montre évalués à 100 livres sterling qu'il a dissimulés sur Bell-lane, à Spitalfields¹⁸³. Il a réussi à s'échapper malgré la perquisition qui a eu lieu chez lui, et a même tenté de percer un trou dans la toiture de son logement pour récupérer une partie des preuves entreposées dans une pièce fermée à clé. Le 8 juillet 1830, il est accusé lors de 6 procès consécutifs et condamné à la déportation pour 14 ans. Son caractère fantasque et singulier aurait servi d'inspiration pour le personnage de Fagin, le vieux juif à la tête d'une bande de jeunes criminels, dans le récit *Oliver Twist* de Charles Dickens¹⁸⁴.

Mis à part Solomon et les quelques récidivistes rencontrés lors de notre analyse, il est complexe de brosser le portrait des prisonniers et de leur vie quotidienne. À l'exception de leur nom, de leur sexe et de leur âge (s'ils sont jugés coupables), leur identité n'est souvent saisissable qu'à travers la parole des témoins et des plaignants. Nous connaissons le profil sociologique (origine, profession, relations) de la moitié des

avec 8968 hommes (73,76%) et 2353 femmes (26,24%). Magnus Huber, « *The Old Bailey Proceedings...* », *loc.cit.*

¹⁸³ t18300708-140.

¹⁸⁴ Voir notamment R. C. Sharman, « Solomon, Isaac (Ikey) (1787–1850) », *Australian Dictionary of Biography*, National Centre of Biography, Australian National University, 2006 (1967). <https://adb.anu.edu.au/biography/solomon-isaac-ikey-2678/text3743> (14 juin 2022) ; Judith Sackville-O'Donnell, *The First Fagin: The True Story of Ikey Solomon*, Melbourne, Acland Press, 2002, 176p.

accusés seulement¹⁸⁵. Philippe Minard indique, à propos des pendus à Londres au XVIII^e siècle, qu'ils « ne forment pas une quelconque classe criminelle composée de marginaux hirsutes et menaçants¹⁸⁶ » ; il en va de même pour les criminels de Spitalfields entre 1824 et 1834. En effet, malgré la disparité des informations à leur sujet, les accusés sont majoritairement des gens ordinaires et diversifiés, à la fois travailleurs, locataires, parents et amis.

En effet, les petits ouvriers et domestiques (20,21%), les porteurs et conducteurs (5,85%), ainsi que les travailleurs du textile et apprentis (14,36%) représentent l'essentiel des criminels à Spitalfields, et plus largement à Londres¹⁸⁷. Gravitant dans les espaces communs et de confiance comme l'atelier, ils connaissent les lieux, les routines, les cachettes et la valeur des biens et matériaux. Les vols commis par des domestiques et des employés, qualifiés d'« *inside jobs*¹⁸⁸ » par George Rudé, sont l'œuvre d'individus ayant accès aux biens d'autrui dans le contexte familial du domicile et quotidien de la profession. En plus des employés, des travailleurs saisonniers au chômage et d'anciens employés reviennent parfois cambrioler ces lieux. C'est le cas de William Wythe¹⁸⁹, un compagnon plâtrier, qui revient au *Castle and Falcon Hotel* sur Aldergate-street le 29 juillet 1833 afin de voler des chemises, un mouchoir et une serviette. Le plaignant William Woods, tenancier de l'auberge, indique l'avoir déjà engagé pour des rénovations neuf jours plus tôt. Il a retrouvé l'accusé intoxiqué sur les lieux du crime, ainsi qu'un panier comprenant les biens volés

¹⁸⁵ Les statistiques produites à l'égard des accusés ont été calculées à partir des 188 dont le profil sociologique est connu.

¹⁸⁶ Philippe Minard, « Préface. Les Pendus réhabilités » dans Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres...* *op.cit.*, p.x.

¹⁸⁷ George Rudé, *Criminal and Victim...* *op.cit.*, p.51-53.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.33.

¹⁸⁹ t18330905-150.

et des duplicatas de mise en gage. Malgré les attestations de son bon tempérament par un maçon et des charpentiers, le prisonnier est condamné à sept ans de déportation.

Au même titre que les « *inside jobs* » dans le cadre professionnel, les locataires, colocataires et loueurs de garnis (chambre à la nuit) (14,36%) ont accès quotidiennement aux propriétés et à leur contenu, leur permettant alors de choisir le moment idéal pour voler des draps, des vêtements et d'autres biens ordinaires et intimes. Comme l'exposent les études sur différents recensements sociaux¹⁹⁰, la complexe question du domicile invite à tenir compte de la variété des conditions d'habitation, tout particulièrement dans les enclaves et les secteurs marqués par l'urbanisation rapide, comme l'*East End* de Londres¹⁹¹. La circulation, la promiscuité et la situation temporaire d'un bon nombre de locataires et de loueurs de chambres sont une réalité familière, non seulement pour les prévenus, mais pour tous les acteurs du prétoire. Certains d'entre eux témoignent des conditions de vie à plusieurs dans une même maison, un logement, ou encore dans une chambre où plus d'une personne partage parfois un seul lit. Le voisinage devient alors essentiel pour surveiller la propriété d'autrui : d'autres locataires, les propriétaires ou des voisins signalent généralement ces vols, plus que les victimes qui sont souvent absentes ou endormies lors du délit.

Enfin, les accusés sont aussi des conjoints (14,89%), des parents (5,53%) et des enfants (6,38%). Leur situation familiale et leur âge sont évoqués pour gagner du capital de

¹⁹⁰ On y indique la complexité de travailler avec des sources comportant parfois des erreurs d'inscription puisque le dénombrement des résidents d'un logement dépend de la compréhension de la question par les recenseurs et de leur interprétation. P. M. Tillott, « 3. Sources of Inaccuracy in the 1851 and 1861 Censuses », dans Edward Anthony Wrigley (dir.) *Nineteenth-Century Society: Essays in the Use of Quantitative Methods for the Study of Social Data*, Londres et New York, Cambridge University Press, 1972, p.82-133.

¹⁹¹ Jean-Pierre Navailles, « Le parc immobilier », *Londres victorien... op.cit.*, p.45-51.

sympathie auprès du jury : c'est en tant que mère, père, femme ou mari qu'ils ont agi ainsi afin de subvenir aux besoins de leur famille, ou encore en tant que petit garçon affamé qu'ils ont volé. De plus, des liens complices au sein d'une fratrie ou d'un groupe d'amis sont exposés pour innocenter les autres accusés, ou encore pour justifier qu'ils ont été entraînés dans le crime involontairement ou par soutien. À titre d'exemple, le procès de Thomas Bullock et Sophia Atkins¹⁹² met en lumière comment un frère aîné âgé de 13 ans sollicite l'aide de sa petite sœur pour mener à bien son larcin. Après avoir volé 32 pigeons dans la cour de Joseph Parr, Thomas Bullock croise sa sœur, Sophia Atkins, et lui demande de l'accompagner pour vendre les bêtes afin d'acheter et de partager un sac de pommes. À la cour, il précise que sa sœur ne savait rien à propos du vol, puis elle indique l'avoir accompagné comme n'importe quelle sœur l'aurait fait, d'autant plus qu'elle ne l'a pas côtoyé depuis près d'un an.

Ainsi, ces identités professionnelles, sociales et familiales des accusés rappellent qu'ils sont des criminels d'occasion et non de profession, des individus ordinaires fréquentant au quotidien des lieux communs et de confiance comme le domicile et l'atelier, puis des acteurs connus des plaignants et des témoins.

2.3.2 Raconter le drame : les plaignants

Du côté des plaignants, il est bien plus aisé de brosser leur portrait en raison de leur prise de parole plus éloquente. Dès les débuts du procès, les plaignants sont invités à décliner leur identité sociale et professionnelle afin de contextualiser le geste criminel et de déterminer sa gravité : un officier, un chirurgien ou un *private gentleman* agressé dans la rue ne connaît certainement pas le même procès qu'un ouvrier volé à la sortie

¹⁹² t18281023-121.

d'un *pub*. Ainsi, presque l'entièreté des 360 plaignants ont précisé leur activité (93,61%), mettant en lumière la variété de profils des victimes de crimes à Spitalfields. Pourtant, en dépit de la diversité des métiers et des conditions socio-économiques, les hommes sont surreprésentés à la cour criminelle d'Old Bailey : 280 victimes sont des hommes (77,78%) et 53 sont des femmes (14,72%)¹⁹³.

Le déséquilibre entre les hommes et les femmes victimes, qui s'observe aussi à l'échelle de Londres¹⁹⁴, ne tient pas au fait qu'elles sont plus à l'abri des malfrats, mais plutôt qu'elles ne sont pas les propriétaires des biens dérobés. La « loi des possédants », pour reprendre l'expression d'E. P. Thompson¹⁹⁵, écarte souvent les femmes puisque les hommes détiennent légalement les biens, en tant que conjoints ou parents. Ils sont alors considérés comme les victimes du vol, même s'il s'agit d'objets ou de vêtements utilisés par d'autres membres de la famille, ou arrachés à autrui dans la rue. C'est le cas même s'ils ne sont pas présents lors du crime. C'est plutôt lorsque les femmes s'identifient comme veuves (8), vieilles filles (3) ou célibataires (4) qu'elles sont forcément considérées comme les victimes d'un vol lors de l'annonce des accusations portées contre les prévenus. Cela dit, même si la justice ne considère pas certaines femmes comme les victimes, elles-mêmes et les autres acteurs civils les désignent ainsi (*prosecutrix*). C'est pourquoi nous avons ajouté 18 femmes aux plaignantes déjà identifiées par la cour criminelle d'Old Bailey, car en dépit des charges, des appellations et des conventions, elles se présentent comme les victimes et les

¹⁹³ Les 27 autres individus (7,5%) sont des plaignants dont le sexe est indéterminé (26) et une personne morale, c'est-à-dire la Couronne britannique, dans le cadre d'un procès pour retour de déportation.

¹⁹⁴ Entre 1810 et 1850, 9,6% des victimes de crimes dans le comté de Middlesex traités à Old Bailey sont des femmes. George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.72.

¹⁹⁵ E. P. Thompson emploie cette expression lorsqu'il traite de la loi des *enclosures*, mais la formule correspondait bien à la situation décrite ci-haut. E. P. Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise... op.cit.*, p.80.

propriétaires des biens : l'une parle de « sa » robe et des draps de son mari (« *my gown and [the] sheet[s], they are my husband's*¹⁹⁶ »), une autre confirme qu'il s'agit de « sa » boîte à thé (« *I am quite sure this is my caddie*¹⁹⁷ »), puis une autre de « leur » cadre (« *I knew it to be our's*¹⁹⁸ »), en faisant référence à elle et son conjoint. Loin de s'exclure, ces femmes prennent la parole dans le prétoire pour rappeler leurs possessions. En contournant ainsi les catégories juridiques telles que proposées, nous constatons qu'une réalité féminine de possession hors veuvage et hors célibat se manifeste à la cour criminelle d'Old Bailey, malgré la surreprésentation des victimes masculines à Spitalfields et à Londres de façon générale.

À la différence du sexe, les identités professionnelles déclinées par les plaignants sont fort variées et mettent en évidence les différentes catégories sociales présentes dans l'est de Londres. Évidemment, les plaignants plus aisés ou en position d'autorité, comme les chirurgiens et hommes de médecine (3), les officiers et bedeaux (6), puis les *gentlemen* et autres aristocrates (10), ne constituent qu'une partie des victimes de vols et d'agressions, quoiqu'ils sont les plus violentés et que les biens dérobés sont de plus grande valeur. Parallèlement, les franges plus pauvres de la population, comme les ouvriers (12), les domestiques (5) et les travailleurs journaliers, ne constituent aussi qu'une faible part des plaignants. En réalité, l'essentiel des victimes est plutôt des travailleurs spécialisés ou des propriétaires de commerce, de ressources, d'outils ou de logement : les commerçants et les vendeurs (56), les tisserands (45), les maîtres et employeurs (39), les manufacturiers et les fabricants (39), les bouchers et les boulangers (25), les aubergistes et tenanciers de *pubs* (18), et les travailleurs de la construction (14) sont surtout visés par la criminalité à Spitalfields. En comparaison,

¹⁹⁶ t18310512-3.

¹⁹⁷ t18310407-169.

¹⁹⁸ t18320405-68.

George Rudé souligne la forte présence des commerçants (*shopkeepers*, incluant les marchands, manufacturiers et fermiers) à la cour criminelle d'Old Bailey qui représentent près de 50% des plaignants pour la période allant de 1810 à 1850¹⁹⁹. Il est donc commun, à Spitalfields comme à Londres, pour les propriétaires, les employeurs et les petits vendeurs, de se retrouver au prétoire pour réclamer justice contre leurs employés qui ont profité de leurs relations et connaissances privilégiées pour faciliter le larcin. Il en va de même pour les loueurs et propriétaires de logements (27) et les colocataires (28) qui déplorent un vol à leur domicile.

Dans le contexte juridique où le fardeau de la poursuite et de la preuve repose sur la victime²⁰⁰, plusieurs évoquent leur situation professionnelle et sociale, non seulement pour renforcer le capital de sympathie – un peu comme le font les prisonniers –, mais aussi pour appeler à la barre des témoins qui peuvent raconter, confirmer et soutenir leur déposition. Des conjointes, des enfants, d'autres membres de la famille, des voisins et des collègues accompagnent généralement les victimes lors du procès, rappelant de ce fait que le prétoire est un espace de rencontre et que le crime concerne toutes sortes d'acteurs à Spitalfields.

2.3.3 Faire pencher la balance : témoins ordinaires et professionnels

L'intervention des témoins dans le prétoire est précieuse et souvent nécessaire pour saisir toutes les subtilités et les circonstances du geste criminel. Leur rôle n'est pas de justifier le processus judiciaire comme les plaignants ni de défendre leur présence sur le lieu du crime comme les accusés, bien qu'ils doivent expliquer pourquoi ils se sont

¹⁹⁹ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.72, 74.

²⁰⁰ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey, op.cit.*, p.20.

retrouvés à proximité de ce dernier, mais plutôt de contextualiser le geste criminel pour le juge et le jury. Il va sans dire que leurs témoignages sont connotés en fonction de la partie pour laquelle ils interviennent : les témoins à charge sont appelés à comparaître par le jury pour soutenir l'accusation des plaignants, tandis que les témoins à décharge sont convoqués par la défense pour tenter de disculper les prévenus.

L'observation du crime, leur réponse à l'appel à l'aide (*hue and cry*) ou leur contact avec les victimes et les accusés impliquent ces citoyens dans le processus judiciaire, depuis la rue jusqu'au tribunal. Il s'agit du groupe d'acteurs le plus nombreux puisque la multiplication des témoignages lors d'un procès permet de préciser l'ordre des événements, surtout si le crime est violent, et de confirmer les récits ou les alibis de chacun des acteurs ; c'est là leur plus grande contribution. Ainsi, 927 témoins ont comparu à la cour d'Old Bailey entre 1824 et 1834 pour des crimes commis à Spitalfields, soit 604 hommes (65,16%) et 117 femmes (12,62%)²⁰¹.

Pour justifier leur présence à la cour, les témoins précisent les raisons de leur proximité avec le geste criminel observé : certains indiquent leur lieu de résidence qui avoisine le lieu du crime, et d'autres mentionnent circuler dans ce coin lorsqu'ils ont aperçu le délit. En outre, la déclinaison de leur identité professionnelle permet d'ajouter à la crédibilité et même à l'autorité de leurs témoignages, surtout lorsque le vol concerne un métier ou un domaine précis comme le textile, prédominant à Spitalfields. Ils agissent donc à titre d'experts lors de ces procès et dépeignent, au passage, le quotidien ouvrier : d'importants réseaux artisanaux se déploient à Spitalfields et ces témoins décrivent quelles sont les méthodes de production, comment ils utilisent certains instruments et machines, puis quelles sont les différentes spécialités et techniques des

²⁰¹ Les 206 autres individus sont des témoins dont le sexe est indéterminé (22,22%).

producteurs, manufacturiers et tisserands du quartier, leur permettant alors de distinguer le travail d'un artisan de celui d'un autre.

Par exemple, l'expertise de merciers est mise à profit lors du procès de William Belcher pour le recel de 14 verges de soie²⁰². Le plaignant John Bedward précise que cette soie provient de Lyon et qu'elle a disparu de son commerce peu avant la revente par Belcher. En effet, les témoins convoqués à la barre, tous issus du milieu du textile et de la vente, racontent avoir acheté des sections de l'ouvrage au prisonnier, lequel pour sa part affirme l'avoir acheté sur Petticoat-lane à Spitalfields. Les acteurs discutent donc des différences entre les manufactures britanniques et lyonnaises, des imitations de motifs et des spécialisations, comme l'indique le plaignant qui confirme que la soie vendue par le prisonnier ne peut être que la sienne, et non pas une imitation provenant de Spitalfields :

COURT. Q[uestion]. Whether this silk could or could not be imitated, what you bought was of Lyons manufacture, and this is of Lyons manufacture? A[nswer]. Yes, it is different to British manufacture and in width; [...] I do not think if I were to order it in Spitalfields, and give them a month to make it in, that they would be able to make it to match as this pattern does; [...] in trying to imitate it exactly in Spitalfields they would fail to do it nineteen times out of twenty - indeed, if I was to write abroad to the manufacturer, and say, "Make one like this," I think neither the ground nor the flower would correspond exactly as this piece does.

John Bedward a préalablement précisé qu'il ne connaît pas tous les tisserands de Spitalfields, mais plusieurs d'entre eux, ce qui lui permet de comprendre les techniques de production de la soie. Ainsi, ces interventions rappellent que le crime s'immisce dans le quotidien des habitants à Spitalfields et que des travailleurs ordinaires sont interpellés par le crime et la justice.

²⁰² t18300114-28.

Au demeurant, une importante part des témoins sont des employés ou des domestiques (132), des ouvriers du textile (64), des marchands et commerçants (45), puis des fabricants (32). Ainsi, c'est souvent en tant qu'employés, collègues ou associés des plaignants que ces professionnels appuient l'accusation, soutiennent les propos des victimes et confirment la valeur des biens dérobés. Outre ces témoins, nombreux sont des prêteurs sur gages (76) qui témoignent contre les accusés qui ont mis en gage les matériaux et les objets volés afin d'en récupérer la valeur monétaire. C'est d'ailleurs souvent grâce à la vigilance de certains prêteurs et de leurs employés, qui questionnent les prisonniers sur l'origine des biens mis en gage, qu'une enquête se dénoue. Ils permettent donc aux victimes de récupérer une partie des biens volés, mais aussi de confirmer l'identité des accusés, d'aiguiller les officiers lors de l'arrestation et de produire les pièces à conviction.

À ce propos, des officiers et policiers témoignent régulièrement à la cour d'Old Bailey afin de raconter l'arrestation des accusés, de rendre compte de leur intervention auprès des victimes, ou d'exposer les violences subies pendant leur service. Il leur incombe de rechercher les criminels, de rassembler des preuves du crime et de témoigner à titre de professionnels de l'ordre devant les tribunaux – parfois accompagnés d'autres figures d'autorité comme des chirurgiens, des geôliers ou un inspecteur de la monnaie – pour fournir au jury un sommaire des opérations et leurs impressions, souvent tenues en haute estime et très influentes auprès du jury. Leur intervention à Spitalfields sert généralement à arrêter un individu suspect dans la rue²⁰³, à venir en aide aux victimes et témoins qui sollicitent le soutien de la police, ou encore à prendre en charge un prisonnier déjà arrêté par des passants ou des voisins. Par conséquent, parmi les 285

²⁰³ Il est courant de lire que les officiers guettent les comportements et allures atypiques, comme lorsque Thomas Almond indique « the prisoner passed us - he had on a great coat, which I thought did not fit him, and I followed him; he took the first turning to the right, and ran » (t18261026-22).

procès concernant la criminalité à Spitalfields, pas moins de 350 témoins sont des membres des forces de l'ordre, mettant en évidence la myriade de titres, de responsabilités, de secteurs et de corps policiers au moment où l'institutionnalisation et la centralisation de la police se font graduellement²⁰⁴. Au cours de la décennie 1824-1834, le vocabulaire pour désigner les forces de l'ordre, le découpage des secteurs à proximité de Spitalfields, et même la façon dont les officiers déclinent leur identité²⁰⁵ changent, permettant de constater l'implantation graduelle de la police depuis la réforme de Robert Peel en 1829.

Mis à part les employés et les officiers, de nombreux amis, voisins et membres de la famille viennent prêter main-forte lors du crime ou épauler leurs proches pendant le procès pour prouver l'innocence ou la culpabilité de l'accusé. Ce sont surtout les conjointes (81) et les enfants (41) qui témoignent de leur expérience de l'acte criminel à la cour d'Old Bailey, en raison de leur présence sur les lieux du crime en compagnie des plaignants. Les frères et sœurs (24) de ces derniers sont aussi présents et, en plus de confirmer que les biens volés sont bien ceux de la victime, ils éclairent généralement le jury sur les relations unissant l'accusé et le plaignant. Enfin, les voisins (31) et les colocataires (27) complètent le cercle social et sont souvent responsables du signalement du crime.

Ces témoignages n'ont pas pour simple objectif de décrire l'acte criminel. Au contraire, en racontant les faits et gestes des accusés, des victimes et d'autres individus, ces témoins signalent, certains plus franchement que d'autres par l'emploi d'un

²⁰⁴ Voir notamment John M. Beattie, *Policing and Punishment... op.cit.* ; Jean-Marc Berlière *et al.* (dir.), *Métiers de police... op.cit.* ; Elaine A. Reynolds, *Before the Bobbies... op.cit.*

²⁰⁵ Dans notre corpus, c'est à partir du 17 mai 1832 que des agents de police (*polices constables*) commencent à s'identifier par des matricules lors des procès (t18320517-86). Mais cette pratique n'est pas uniforme chez tous les membres des forces de l'ordre.

vocabulaire connoté et la description vive ou parfois même émotionnelle de leur expérience²⁰⁶, leur sentiment relatif à la culpabilité ou l'innocence des accusés. En nous intéressant aux discours, aux intentions et aux relations des acteurs du prétoire, nous avons pu identifier que la majorité des témoins présents à Old Bailey pour discuter de la criminalité à Spitalfields prend le parti de la requête [Tableau 2.2].

Tableau 2.2. Les parties des témoins selon leurs discours

Parties	Nombre de témoins	Pourcentage
Requête	625	67,42
Défense	96	10,36
Indéterminé	206	22,22
Total	927	100

Conséquemment à l'indemnisation par la *Criminal Law Act* de 1826 et à l'appel à comparaître ordonné par un magistrat, ces résultats ne sont pas surprenants. Les témoins en faveur de la défense sont moins nombreux et généralement moins influents lors d'un procès puisqu'ils sont invités par l'accusé lui-même, au contraire des témoins de la requête convoqués et dédommagés par la cour directement. Il convient toutefois de rappeler qu'un témoin n'est pas dans l'obligation de se positionner en faveur de la partie qui l'a appelé à la barre. Cette situation est certes rare, mais des témoignages sont parfois imprévisibles, surtout lorsque le témoin n'a pas une étroite relation avec le plaignant et a simplement observé à distance le délit. Il en va de même pour des témoins de la défense qui inculpent parfois l'accusé, mais confirment que ce dernier a un bon

²⁰⁶ Au sujet des émotions et de la mise en scène des corps et de la parole à la cour, voir notamment Benoit Garnot, *Les Témoins devant la justice. Une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2003, 449p. ; Eric H. Reiter, *Wounded Feelings. Litigating Emotions in Quebec, 1870-1950*, Toronto, Londres & Buffalo, University of Toronto Press, 2019, 482p. ; Katie Barclay, *Men on Trial. Performing Embodiment, Emotion and Identity in Ireland, 1800-45*, Manchester, Manchester University Press, 2019, 269p.

caractère. Enfin, il faut évoquer ces témoins dont le discours bref ou contextuel ne laisse pas entrevoir un positionnement clair sur le geste criminel.

Ainsi, le discours des témoins nous éclaire sur la réalité sociale à Spitalfields : de fortes relations unissent résidents, travailleurs, voisins, commerçants et même passants qui s'entraident et surveillent la rue, le commerce et le logement pour prévenir les crimes. Parallèlement, les officiers patrouillent pour intervenir aussitôt qu'un appel à l'aide est entendu. Tous ces témoins font partie du quotidien de la vie à Spitalfields et ont été appelés à réagir ou à venir témoigner de la criminalité qui se déploie dans leur domicile, à l'atelier, dans leur rue ou chez un proche.

2.3.4 Crime et immigration à Spitalfields : le silence des archives judiciaires

Londres et le quartier de Spitalfields sont déjà considérés au XIX^e siècle comme des terres d'accueil où des immigrants venus des régions rurales anglaises, de Grande-Bretagne, d'Irlande, de l'Empire et d'ailleurs dans le monde s'établissent pour fuir les persécutions ou la pauvreté, trouver du travail et même faire fortune. Parmi la pluralité d'individus ayant circulé au prétoire d'Old Bailey entre 1824 et 1834, nous pourrions présumer que la proportion d'immigrants est représentative des mouvements démographiques. Pourtant, ce n'est pas le cas. En effet, parmi les milliers d'accusés, de plaignants et de témoins de notre étude, seule une poignée d'individus indiquent leurs origines ou leurs confessions religieuses.

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur l'arrivée, l'intégration et l'assimilation des différents groupes ethniques et religieux qui, depuis les XVI^e et XVII^e siècles, déferlent

sur Londres et ses quartiers pour y commencer une vie nouvelle²⁰⁷. Plus spécifiquement à Spitalfields, le travail d'Anne J. Kershen met en lumière l'expérience migratoire de plusieurs communautés huguenotes, juives et bengalies, depuis 1666 : elle se penche notamment sur les processus d'immigration, les conditions socio-économiques et politiques des nouveaux arrivants, les identités et appartenances, puis les attitudes et conditions d'accueil dans le quartier²⁰⁸. Au XIX^e siècle, trois grands groupes s'imposent à Spitalfields, notamment les huguenots, les Juifs et les Irlandais.

En effet, les huguenots affluent en Angleterre dès le début des guerres de Religion en France, et surtout au lendemain de la promulgation de l'édit de Fontainebleau (1685) qui interdit le culte protestant. Les persécutions qui ont suivi incitent une communauté massive de tisserands de la soie hautement qualifiée à s'établir à Spitalfields, influençant dès lors l'épanouissement de cette industrie devenue caractéristique du quartier²⁰⁹ : « As a direct result of this migration, not only did silk weaving become an industry of considerable magnitude, but its organization and the weavers' struggles

²⁰⁷ Voir notamment Panikos Panayi, *Migrant City: A New History of London*, Yale, Yale University Press, 2020, 384p. ; Colin Holmes (dir.), *Immigrants and Minorities in British Society*, Londres & New York, Routledge, 2015 [1978], 206p. ; Panikos Panayi, *An Immigration History of Britain: Multicultural Racism since 1800*, Londres & New York, Routledge, 2014, 408p. ; Sarah Glynn, *Class, Ethnicity and Religion in the Bengali East End: A Political History*, Manchester University Press, 2014, 336p. ; Leslie Page Moch, *Moving Europeans: Migration in Western Europe Since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 2003 [1992], 273p. ; Anne J. Kershen, *London: the Promised Land? The Migrant Experience in a Capital City*, Aldershot, Hants, Avebury, 1997, 167p. ; Panikos Panayi, *Immigration, Ethnicity and Racism in Britain, 1815-1945*, Manchester, Manchester University Press, 1994, 170p.

²⁰⁸ Anne J. Kershen, *Strangers, Aliens and Asians. Huguenots, Jews and Bangladeshis in Spitalfields, 1666-2000*, Londres, Routledge, 2012, 264p.

²⁰⁹ Voir notamment Rebecca Jane McKee, *The Huguenots: France, Exile and Diaspora*, Brighton & Portland & Toronto, Sussex Academic Press, 2013, 255p. ; Michael Gandy, « Huguenots Descendants: Nineteenth Century District-Vising in London's East End », *Society of Genealogists magazine*, vol.25, n°9, mars 1997, p.355-357.

against deteriorating circumstances presage much of the industrial development of East London.²¹⁰ »

Au même moment, après qu'Oliver Cromwell dans les années 1650 ait mis fin à l'exclusion des Juifs qui datait du XIII^e siècle, ils sont nombreux à se réfugier en Angleterre et au Pays de Galles pour fuir les mauvais traitements en Europe continentale. Bien qu'ils soient traités comme des citoyens de seconde classe²¹¹, la communauté juive s'agrandit rapidement à Londres et particulièrement dans l'*East End* pour y trouver du travail²¹². En 1850, les deux tiers des 18 000 juifs vivant à Londres se trouvent à l'est de la Cité, et la majorité œuvre dans le domaine du textile²¹³. Considérés comme une nuisance en raison de leur pauvreté extrême et de leur « ghettoïsation »²¹⁴, ces immigrants servent souvent de main-d'œuvre dans les « *sweat shop* », ces industries du textile connues pour leurs terribles conditions de travail dans la seconde moitié du XIX^e siècle²¹⁵.

Enfin, la forte présence d'Irlandais à Londres est particulièrement traitée par la communauté historique, surtout pour souligner leurs difficiles conditions de vie et leur exploitation dans la société industrielle du XIX^e siècle²¹⁶. Travailleurs agricoles,

²¹⁰ John Marriott, *Beyond the Tower... op.cit.*, p.35.

²¹¹ Les Juifs ont souffert du racisme et des préjugés liés à la pauvreté, la saleté et la criminalité qui leur sont accolés. Ces idées préconçues transparaissent dans les *proceedings*, comme lorsque le témoin Joseph Astle décrit l'homme qui a accompagné l'accusée dans son larcin : « he was not a Jew, for he was a gentlemanly looking man. » (t18260914-62)

²¹² Voir notamment Alys Levene, *Jews in Nineteenth-Century Britain: Charity, Community and Religion, 1830-1880*, Londres & New York, Bloomsbury Academic, 2020, 264p.

²¹³ John Marriott, *Beyond the Tower...*, *op.cit.*, p.227.

²¹⁴ Dan Cruickshank, *Spitalfields...*, *op.cit.*, p.473-497. ; Jean-Pierre Navailles, *Londres victorien...* *op.cit.*, p.30.

²¹⁵ John Marriott, *Beyond the Tower...*, *op.cit.*, p.223.

²¹⁶ Richard Kirkland, *Irish London: A Cultural History, 1850-1916*, Londres & New York & Dublin, Bloomsbury Academic, 2022, 232p. ; Catherine Dunne, *An Unconsidered People: The Irish in London*,

porteurs et ouvriers, les Irlandais sont aussi étroitement liés au monde du textile dans l'est de Londres : « the silk industries of London and Dublin were closely connected, drawing Irish silk and linen weavers to Spitalfields – though this trade declined rapidly in the early nineteenth century.²¹⁷ » Ces derniers sont aussi surreprésentés dans la criminalité londonienne et anglaise plus largement, comme Roger Swift en fait la démonstration²¹⁸.

Néanmoins, malgré le contexte migratoire à Spitalfields, nous observons une importante discordance entre la présence d'immigrants dans le quartier et celle évoquée dans les *proceedings*. En réalité, parmi les accusés pour des crimes commis à Spitalfields entre 1824 et 1834, seuls quatre sont originaires d'Irlande (deux femmes et deux hommes, dont l'un était catholique), deux autres d'Écosse (une femme et un homme), puis une est née en Jamaïque. S'ajoutent à ce petit groupe trois juifs et une juive. Cette rareté se constate aussi du côté des victimes : un homme se dit juif, le *private gentleman* Duncan Gollan indique être Écossais, deux frères sont désignés comme des Allemands, puis un autre semble être Français et nécessite d'ailleurs les services d'un interprète²¹⁹. Du côté des témoins, aucune précision de ce genre n'est disponible. Considérant la diversité au sein de Spitalfields, cette rareté invite à interroger les raisons d'un tel manque de représentativité. Est-ce là une limite des archives qui ne rapportent qu'une partie du discours ? Ou est-ce un manque de sources complémentaires pour brosser le portrait des acteurs du prétoire ? Est-ce que ce silence

New Island Books, 2021 [2^e éd.], 296p.; Graham Davis, *The Irish in Britain, 1815-1914*, Gill & Macmillan, 1991, 256p.

²¹⁷ Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « Irish London », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

²¹⁸ Roger Swift, « Crime and the Irish in Nineteenth-Century Britain », dans Roger Swift et Sheridan Gilley (dir.), *Irish Identities in Victorian Britain*, New York, Routledge, 2011, p.163-182.

²¹⁹ t18250217-93.

signifie que les immigrants s'identifient comme Britanniques et omettent leurs origines devant les autorités judiciaires ? Ou peut-être taisent-ils cette identité de peur d'être jugés différemment ou traités plus durement ? Évitent-ils d'être impliqués dans la criminalité à Spitalfields ? Ne sont-ils pas familiers avec la cour criminelle d'Old Bailey ? Ou choisissent-ils d'autres alternatives communautaires pour régler les litiges ? Chose certaine, il s'agit là d'un silence auquel nous ne pouvons répondre, mais qui signale un contraste avec les autres études.

*

Le vol à main armée qu'a subi Duncan Gollan au petit matin à Spitalfields le 14 août 1831 marque certes l'imaginaire par son imprévisibilité et sa violence, mais il n'est pourtant pas représentatif de la criminalité du quartier. Loin de chez lui, Gollan ne se trouve pas dans un lieu qui lui est familier et ne connaît ni les agresseurs ni les témoins qui comparaissent au prétoire. Sans ami ou membre de la famille pour le soutenir, il doit se fier au discours de passants et de voisins pour incriminer deux des six criminels qui s'en sont pris à lui et à ses biens. À la différence de ce cas, le crime à Spitalfields s'imisce d'ordinaire dans le quotidien des habitants sous la forme du vol et révèle de complexes relations entre les acteurs du prétoire. Réunissant des voisins et des passants qui se surveillent, se protègent et s'entraident ; des familles et des amis qui se soutiennent et se défendent ; des collègues et des employés qui décrivent les conditions de travail et confirment la valeur des biens volés ; des propriétaires et des colocataires qui partagent l'expérience de la criminalité jusque dans leur intimité ; puis des complices, des officiers et d'autres individus qui se connaissent ou se reconnaissent, la criminalité à Spitalfields s'insère bien dans un contexte familial qui se rejoue au prétoire de la cour criminelle d'Old Bailey. Toutes ces relations façonnent et encadrent à leur façon la société qui vit, travaille, dort, commerce, circule et fait Spitalfields.

CHAPITRE III

LE CRIME COMME INDICE DE LA MISÈRE ET REFLET DU QUOTIDIEN

Un juré²²⁰ se prépare à une longue journée bien chargée lorsqu'il se dirige le matin du 15 avril 1830 vers la cour criminelle d'Old Bailey. La troisième séance d'audiences de l'année s'entame et il va entendre des centaines de cas pour vol, meurtre, agression, cambriolage et contrefaçon. Une fois arrivé au tribunal, il enfle son costume et s'installe dans son fauteuil où, en compagnie d'autres jurés, il entreprend d'écouter à la chaîne les accusés et les plaignants qui réclament justice. C'est dans ce contexte que prend place le procès d'Eleanor Reardon²²¹, âgée de 42 ans et accusée du vol à la tire

²²⁰ Les critères de sélection des membres du jury sont inconnus, à l'exception qu'ils doivent être des hommes propriétaires et des représentants de la juridiction. Le *Juries Act* de 1825 précise que les hommes doivent être âgés de 21 à 60 ans. Au XVIII^e siècle, les jurés sont issus des classes moyennes et sont des *gentlemen*, des marchands, des commerçants aisés ou des artisans. Tel est le cas aussi au début du XIX^e siècle, mais « the fact that a series of Law Commissioner's reports and parliamentary select committees complained about the poor educational standards of jurors suggests that the social position of jurors may have declined. » Clive Emsley, Tim Hitchcock et Robert Shoemaker, « Judges and Juries », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

²²¹ t18300415-157.

d'une bague en or. Les plaignants sont Henry Strapman, propriétaire de la bague, et sa conjointe Jane Strapman, qui la portait à son doigt lors du vol.

La plaignante raconte qu'elle se rendait chez le médecin le matin du 28 mars pour faire arracher une dent qui la faisait souffrir. Après l'intervention, elle s'est rendue dans un *pub* situé sous l'arche de Union-street afin de boire un peu et d'engourdir le mal. L'accusée Reardon était déjà présente et, une fois Strapman attablée, elles ont fait connaissance. La plaignante lui indiquait qu'elles ont plusieurs points en commun, dont le fait que leurs maris sont tous deux des ouvriers d'origine allemande. Ensemble, elles ont bu un peu de gin et ont entrepris de visiter deux autres *pubs* où elles ont bu davantage.

Après leur tournée, l'accusée a raccompagné la plaignante jusque chez elle, mais une fois à la porte, cette dernière s'est rendue compte qu'elle était chez sa voisine. Avant qu'elle ne puisse rebrousser chemin, elle a été malade à cause de l'alcool, bien que la plaignante soutient n'avoir bu que deux verres de gin. Elle indique à quel point Reardon a pris soin d'elle. Elle décrit ensuite qu'elle était assise dans les escaliers de sa voisine lorsque Reardon lui prit la main pour la rassurer. C'est à ce moment que l'accusée a tenté de lui retirer sa bague en or. Puisque celle-ci est trop serrée, elle a utilisé ses dents pour la déloger. La plaignante, qui dit avoir été parfaitement consciente de cet épisode plutôt insolite, a demandé qu'elle lui rende sa bague. C'est ce qu'a fait Reardon, mais Strapman ne s'est rendue compte qu'après coup que l'accusée avait conservé la bague en or pour la remplacer par un anneau de cuivre terni. La plaignante termine son intervention en indiquant que sa bague n'a pas été retrouvée.

Immédiatement, l'accusée prend la parole pour indiquer que la plaignante était ivre puisqu'elle avait bu six verres de gin, à un point tel qu'elle ne savait plus où elle résidait. Strapman riposte et répond qu'elle était parfaitement sobre, qu'elle n'avait pris que deux consommations. Ensuite, l'officier Henry Bolton intervient afin de décrire l'arrestation de Reardon une demi-heure après l'incident. Il a trouvé sur elle une petite

bague de cuivre, mais pas celle en or. Il note d'ailleurs que l'accusée avait une attitude présomptueuse lors de la fouille : elle lui a dit avec aplomb qu'elle ne le craignait pas puisqu'elle se savait innocente. Toutefois, il précise qu'elle a dû porter une bague quelques instants avant son arrestation puisque la marque d'une bague trop serrée était encore visible sur son doigt.

Le plaignant Henry Strapman est appelé à la barre des témoins. Il est revenu chez lui entre midi et 13 heures ce jour-là et l'accusée est venue frapper à sa porte pour l'informer que sa femme était allée chez le médecin et qu'elle se trouvait dans un piteux état. Il l'a suivi jusqu'au marché de Spitalfields, puis a rebroussé chemin de crainte d'être leurré. De retour à sa demeure, il s'est aperçu que sa femme était chez sa voisine et a entrepris de la raccompagner jusqu'à son lit. Il ne peut dire si elle a été malade ou si elle était sous l'effet de l'alcool.

Par la suite, la voisine des Strapman, Mary Curtis, raconte que la plaignante et l'accusée ont frappé à sa porte vers 11 heures. Reardon s'est excusée de l'erreur tandis que la plaignante s'est assise pour un moment, ne pouvant aller plus loin. Lorsque les deux femmes se sont levées, bras dessus bras dessous, pour s'asseoir un peu plus bas dans les escaliers de l'entrée, Curtis a remarqué la bague en or que portait la plaignante, et celle noircie de l'accusée. Elle soutient également que la plaignante était ivre. D'autres témoins sont appelées à la barre et une longue joute de reproches et de démentis s'engage.

Finalement, Reardon prend la parole pour se défendre. Le matin du 28 mars, elle se trouvait dans un *pub* en compagnie de sa jeune fille, qui souffrait elle aussi d'une rage de dents, lorsque la plaignante et une autre femme sont arrivées et ont commandé des consommations. Elles ont échangé et la plaignante lui a offert à boire. L'accusée a décliné dans un premier temps, indiquant souffrir d'une fracture à la tête, mais l'insistance de la plaignante a fini par avoir raison de sa volonté. Cette dernière l'a agrippée par la jupe et l'a entraînée ensuite dans un autre *pub*, puis un troisième où elle

a bu encore plus de gin. La plaignante lui a demandé de la raccompagner jusque chez elle, ce qu'elle a fait. Chez Curtis, Reardon a demandé si la plaignante résidait dans cette demeure, ce qui n'était pas le cas, mais la voisine leur a permis de s'asseoir dans les escaliers. Puisque Strapman était malade, l'accusée a entrepris de trouver son mari afin qu'il en prenne soin. Considérant l'attitude plutôt désagréable de ce dernier, elle a préféré ne pas détailler dans quel état se trouvait la plaignante. Ainsi prend fin le récit de l'accusée.

Les discussions qui ont pris place entre le juge et les jurés ne sont pas inscrites dans les *proceedings* d'Old Bailey. L'essentiel est d'imprimer le verdict et la condamnation : Eleanor Reardon est jugée coupable et condamnée à six semaines d'emprisonnement. D'autres cas similaires attendent d'être traités, le jury doit enchaîner rapidement avec le procès suivant.

*

Ce curieux procès expose deux versions bien différentes d'un même récit où bijoux, rage de dents et alcool se croisent et se superposent. Pourtant, derrière cette singularité, le quotidien de la vie et de la criminalité à Spitalfields est implicitement évoqué. En effet, une rencontre fortuite dans un *pub* permet l'échange entre deux femmes qui partagent une même réalité : de petits maux du quotidien les affligent et leurs maris sont tous deux des ouvriers d'origine allemande. Cette histoire prend place dans une ambiance de prime abord conviviale où la consommation d'alcool est ordinaire, même en présence d'enfants²²². Enfin, entre les lignes du désordre public, ce procès rappelle

²²² Un double discours est par ailleurs entendu à la cour d'Old Bailey lorsque la tempérance des acteurs est évoquée : les plaignants clament généralement leur sobriété malgré leurs quelques consommations afin de valider la crédibilité de leur récit, tandis que les accusés qui avouent avoir été sous l'influence de l'alcool souhaitent se déresponsabiliser ou exprimer leurs remords en précisant qu'ils ont agi bien malgré eux. Si Eleanor Reardon n'aborde pas son ivresse, indiquant seulement qu'elle a été entraînée

la position vulnérable, précaire même, des justiciables, où les conflits et les jalousies peuvent se nourrir de petits objets du quotidien. C'est la petite criminalité, celle des objets de petite valeur, qui transparaît dans les procès à la cour d'Old Bailey.

Cette petite criminalité n'est pas toujours visible lorsqu'elle est étudiée à partir des catégories traditionnelles distinguant les crimes contre les personnes (*crime against person*) de ceux contre les propriétés (*crime against property*). George Rudé indique à ce propos que cette typologie pénale ne révèle pas suffisamment les tendances, les subtilités, ni le déséquilibre entre les différents crimes. C'est pourquoi Rudé constitue de nouvelles catégories afin de bien distinguer les intentions criminelles, les lieux du crime et la valeur des biens volés. Il propose de distinguer le crime d'acquisition de celui de survie : le premier a pour objectif l'enrichissement personnel, tandis que le second est plus modeste et permet avant tout d'assurer la subsistance²²³. En effet, les intentions divergent entre un criminel s'attaquant à une banque, un bourgeois ou des bijoux, et un autre qui vise un atelier, un ouvrier ou une miche de pain. Rudé démontre qu'à Londres, les opportunités criminelles sont plus grandes et variées qu'ailleurs en Angleterre, et une majorité de crimes correspond à la catégorie « de survie », dont les triviaux « *inside jobs* » commis par des domestiques, des employés et des locataires²²⁴. Mais plutôt que de proposer une grille d'analyse « objective » pour distinguer les différents crimes, Rudé se tourne plutôt vers des critères plus « subjectifs », se fondant sur la propre expérience et pratique des prisonniers qui mentionnent leur pauvreté comme une condition presque naturelle à la criminalité²²⁵.

par Jane Strapman et forcée de boire, elle évoque certainement l'état de la plaignante pour discréditer la poursuite (t18300415-157).

²²³ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.78-79.

²²⁴ *Ibid.*, p.80.

²²⁵ *Ibid.*, p.81.

Les historiens de la *New Left*²²⁶ employaient déjà le concept de « crime social » pour désigner les délits défiant consciemment l'ordre dominant et ses valeurs, notamment lorsqu'il s'agit de défendre des traditions et des coutumes populaires. Pour George Rudé, en revanche, le crime de survie est le crime de l'indigence, pas celui de « l'économie morale », et permet essentiellement au petit voleur de se nourrir, de s'habiller, de s'outiller, bref de survivre un peu mieux ou un peu plus longtemps²²⁷. Dans le contexte de la criminalité à Spitalfields, la forte proportion de crimes contre les propriétés s'inscrit dans la proposition de Rudé. Le concept de crime de survie prend tout son sens dans ce quartier où la criminalité reflète la banalité du quotidien des acteurs du prétoire et leur pauvreté. Ainsi, en nous penchant sur l'expérience et la pratique du geste criminel à Spitalfields, nous souhaitons répondre à ces questions : quels types d'objets sont volés ? Comment les accusés se défendent-ils à la cour d'Old Bailey ? Comment sont-ils jugés et sanctionnés ? Puis, quelle place accorde-t-on à la clémence ?

3.1 « She said she took it, and had pawned it²²⁸ » : les objets du crime

C'est ainsi que l'officier John Gorton indique au jury le 6 décembre 1827 que l'accusée Mary Leary, âgée de 19 ans, est coupable du vol d'une robe : lors de son arrestation, il trouve sur elle deux duplicatas de mise en gage chez un prêteur, et elle avoue son tort²²⁹.

²²⁶ Voir notamment Douglas Hay *et al.*, *Albion's Fatal Tree: Crime and Society in Eighteenth-Century England*, New York, Pantheon Books, 1975, 352p. ; E. P. Thompson, *La Guerre des Forêts. Luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par Christophe Jaquet, Paris, La Découverte, 2014 [1975], 196p. ; Eric J. Hobsbawm, *Les Bandits*, trad. de l'anglais par J.P. Rospars et N. Guilhot, Montréal, Lux Éditeur, 2008 [1969], 245p.

²²⁷ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.85.

²²⁸ t18271206-182.

²²⁹ *Ibid.*

Au tribunal, il y a un réel souci de savoir ce qu'il est advenu des objets volés. Il faut évidemment indiquer leur nature et leur valeur qui exercent une grande influence sur les charges d'accusation²³⁰ et indiquent les intentions du voleur, mais il faut aussi préciser s'ils ont été retrouvés. À défaut d'obtenir un aveu de la part de l'accusé ou d'avoir pris en flagrant délit le prévenu qui vole, dissimule, lance ou vend les biens en question, les pièces à conviction présentées au jury appuient considérablement les propos du plaignant qui porte le fardeau de la preuve.

L'objet occupe donc une place centrale au sein du prétoire où les parties s'affrontent à propos de son acquisition et, plus largement, de l'accès à la propriété. Par conséquent, puisque le vol constitue le crime le plus commun à Spitalfields, la compilation et l'analyse de ces nombreux objets permettent d'identifier non seulement ceux qui sont les plus prisés des voleurs, mais aussi d'esquisser les contours de la vie ordinaire dans le quartier. Se révèle alors une criminalité caractérisée par la banalité et les besoins quotidiens.

²³⁰ Notamment pour le crime du grand larcin (*grand larceny*) de plus d'un shilling.

Tableau 3.1. Les objets déclarés volés lors des procès

Types d'objets	Nombre de procès	Pourcentage
Biens ménagers	105	25,80
Vêtements et chaussures	88	21,62
Monnaie	56	13,76
Relatif au textile et au tissage	35	8,60
Outils et matériaux	29	7,13
Nourriture	24	5,90
Objets dispendieux	23	5,65
Animaux et accessoires	13	3,19
Meubles et horloges	10	2,46
Sceaux	8	1,97
Véhicules	5	1,23
Autres	11	2,70
Total	407 ²³¹	100

Le prosaïsme des objets s'observe dès le premier coup d'œil [Tableau 3.1]. Une fois sur quatre (25,80%), les victimes sont dérobées de leurs biens ménagers les plus courants comme des mouchoirs (*handkerchiefs*), des draps, des nappes, des sacs, des paniers, des tabatières ou encore des montres et leurs accessoires (chaînes, rubans). Souvent, ces objets sont volés en même temps que quelques pièces de vêtements (21,62%). Qu'il s'agisse d'une paire de pantalons accrochée à la porte d'un commerce pour être vendue, d'une robe séchant sur une corde à linge à l'arrière d'un logement, ou encore d'une chemise et d'un jupon rangés dans un coffre verrouillé dans une chambre, les vêtements sont couramment volés. Il s'agit d'objets très facilement revendables, leur banalité permet de s'en débarrasser sans peine ou encore de les conserver pour un usage personnel²³².

²³¹ Ce nombre est plus élevé que le nombre total de procès de notre échantillon (285) dans la mesure où les plaignants réclament parfois plusieurs objets volés lors d'un même procès.

²³² Daniel Roche explique, dans *La Culture des apparences*, ce commerce des biens usagés, parfois volés, dans le monde du textile, et des nécessités populaires en matière de vêtement. Daniel Roche, *La*

Cependant, d'autres objets sont plus rares et singuliers par leur parure ou leur valeur. Les plaignants ne manquent pas de préciser à la cour s'il s'agit de biens précieux, puisque l'échelle des peines est tributaire de la valeur des biens volés²³³. Ces biens plus dispendieux sont moins convoités par les voleurs, ne représentant que 5,65% des biens déclarés. Les bijoux, dont des bagues en or, des colliers, parfois en perles ou en corail, des boucles d'oreilles, une broche, des bracelets et un médaillon, constituent l'essentiel de cette catégorie d'objets. D'autres biens de luxe, notamment de la coutellerie, des chandeliers en argent, une montre en or, un service en porcelaine, de l'ivoire et une boîte à thé, complètent la liste des biens volés ou retrouvés à Spitalfields. La vie dans le quartier n'est pas strictement réduite à la misère, surtout en considérant la présence de maîtres, de commerçants et de propriétaires qui y travaillent ou y vivent.

Néanmoins, la majorité des résidents sont des ouvriers et petits travailleurs de tout genre, d'où l'importante proportion (15,73%) d'outils, de ressources et d'autres biens liés au commerce du textile. En regard de la spécialisation économique du quartier, il n'est pas surprenant de constater que près d'un dixième des vols commis à Spitalfields se rapporte à des tissus, des fils, des bobines et des outils pour tisser, dont même une machine à cardage²³⁴. Généralement, les textiles sont plus convoités par les voleurs que les matériaux et les instruments en raison de leur facilité de mise en gage sans éveiller les soupçons et de revente auprès de commerçants. Toujours est-il que le réseau d'artisans et de travailleurs du textile est « tissé serré » et se connaît bien à Spitalfields,

Culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle, Paris, Fayard, coll. « Point Histoire », 2007 [1989], 584p.

²³³ Contrairement au Code sanglant (*Bloody Code*) du XVIII^e siècle « qui fait du moindre larcin un crime passible à la peine capitale, à des fins d'exemplarité – ou de terreur. » Philippe Minard, « Préface. Les Pendus réhabilités » dans Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres...* op.cit., p.ix.

²³⁴ t18311020-166.

ce qui invite les revendeurs à la prudence. Rappelons le procès de William Belcher²³⁵ pour le vol de 14 verges de soie où le plaignant, John Bedward, déclare connaître plusieurs tisserands à Spitalfields : l'expertise du quartier assure certainement une meilleure surveillance des contrefaçons et de la distribution des pièces volées. Ainsi, la criminalité reflète le quotidien et la profession des artisans dans le quartier qui se doivent de protéger leurs possessions, surtout les maîtres qui sont propriétaires d'ateliers, mais aussi tous ceux qui travaillent à contrat et qui se voient confier le matériel d'autrui pour produire un ouvrage.

En contrepartie, les vols visant d'autres métiers convoitent plutôt les outils, les instruments, les matières premières et les matériaux que les produits finis (7,13%). Quelques chandelles et peignes sont volés dans des entrepôts, mais ce sont surtout du chanvre, des plumes, du plomb, du cuir, des poils, de l'ivoire et de la céruse qui font l'objet de vol dans notre corpus. Notons aussi que des instruments et de petits objets utiles à la production ou au service sont aussi dérobés, dont un soufflet, des paniers à pain et une balance à plateaux. Le monde de la construction est souvent touché par ces vols puisque les travailleurs laissent leurs outils et les matériaux sur les chantiers : rabots, scies, boulons et carreaux de verre sont régulièrement réclamés en cour. Enfin, des biens associés à des métiers très spécifiques intéressèrent quelques voleurs : des instruments de chirurgie, des engrenages de montres et des semelles de chaussures furent volés à Spitalfields. Ces objets permettent donc d'observer la myriade d'individus aux profils socio-économiques variés qui circulent et travaillent dans le quartier.

Évidemment, la monnaie est grandement convoitée par les criminels (13,76%) et les montants varient considérablement : de grandes fortunes sont parfois réclamées

²³⁵ t18300114-28.

puisque, avec l'entrée en circulation des billets de banque de 5, 10 et même 20 livres sterling, la valeur de certains portefeuilles augmente considérablement, comme pour le *gentleman* Duncan Gollan qui circulait avec 33 livres sterling dans ses poches²³⁶. Toutefois, les cas sensationnels comme le sien sont contrebalancés par plusieurs dizaines de procès qui concernent le vol de quelques pièces de monnaie, généralement d'une valeur allant d'une dizaine de shillings à une ou deux livres sterling²³⁷. Du côté de la nourriture (5,9%), encore une fois les écarts dans les quantités volées varient beaucoup d'un procès à l'autre. Quelques vols concernent de grandes quantités, qui se mesurent en gallons ou qui pèsent plusieurs livres, subtilisées lors du transport de marchandises ou dans les entrepôts. Il s'agit généralement de sucre, de farine, de houblon, de fromage, de bière et de pommes de terre. Toutefois, la majorité des procès porte plutôt sur de petites portions quotidiennes de nourriture, d'ordinaire volées dans un kiosque ou à un client du marché de Spitalfields. Les miches de pain, les pièces de viande (porc, mouton, veau, bœuf), les boissons (thé, brandy, rhum), les fruits, les légumes et noix (pois, haricots, pommes, groseilles, amandes) sont souvent volés pour la consommation immédiate plus que pour la revente. Cela appuie l'idée que la criminalité à Spitalfields est une stratégie de survie, dans l'idée qu'on ne cherche pas à en tirer profit, mais plutôt à répondre à ses besoins quotidiens.

Enfin, plusieurs animaux, peaux (cuir), véhicules et accessoires, comme des brides, rappellent la présence animalière habituelle dans les rues et sur les terrains privés dans la ville, puis évoquent les modalités de déplacement des habitants (4,42%)²³⁸. Ces

²³⁶ t18310908-25.

²³⁷ À titre indicatif, il y a 20 shillings dans une livre sterling. Le revenu annuel d'un ouvrier qualifié en Grande-Bretagne était d'une cinquantaine de livres. Fabrice Bensimon et Laurent Colantonio, *La Grande famine en Irlande*, Paris, PUF, 2014, p.185.

²³⁸ Voir notamment Hannah Velten, *Beastly London: A History of Animals in the City*, Chicago, The University Press of Chicago, 2013, 272p.

accessoires font particulièrement l'objet de vols près du marché de Spitalfields qui réunit commerçants et acheteurs ; il s'agit du lieu de prédilection pour voler rapidement un client éloigné de sa charrette ou un vendeur occupé à servir quelqu'un. C'est surtout la volaille qui intéresse les voleurs, probablement puisqu'elle se dissimule facilement et qu'elle passe plus inaperçue que la disparition d'une grande bête, comme un cheval. Ainsi, les poules et les canards sont convoités, mais ce sont surtout les pigeons qui sont volés en plus grande quantité à Spitalfields, pour un total de 38 volatiles²³⁹. Notons que le vol d'animaux a quelques fois lieu au domicile : dans les zones urbaines, les cages et les abris pour chevaux se trouvent souvent à l'arrière des résidences. Plusieurs tisserands et éleveurs indiquent conserver leurs bêtes en captivité dans leur cour. Cela dit, le vol d'un perroquet apprivoisé²⁴⁰ rappelle que le vol d'animaux ne concerne pas exclusivement des bêtes élevées pour la consommation, bien qu'il s'agit de la majorité des cas ; ce pouvait aussi être pour le plaisir de posséder un animal domestique. Pour terminer, divers objets, dont des bases de lit, des sceaux, des horloges et des cadres complètent la liste des biens dérobés par des voleurs (7,13%).

Ainsi, tous ces objets et animaux réclamés au tribunal évoquent la propriété des plaignants, mais aussi l'enjeu de survie que clament les accusés à la cour d'Old Bailey. Certes, les crimes d'acquisition, ceux visant le profit et l'accumulation, ne sont pas inexistantes : nul n'a besoin de 113 couteaux, 111 fourchettes et de 6 pièces d'ivoire pour survivre²⁴¹. Mais la majorité des voleurs s'intéressent en priorité aux objets en apparence les plus banals, comme des draps, des vêtements et de la nourriture. Les objets rattachés à des métiers occupent aussi une large part de tous les biens puisque la majorité des acteurs du prétoire sont des ouvriers : tous ont besoin d'outils et de

²³⁹ t18281023-121 et t18320906-252.

²⁴⁰ t18270913-346.

²⁴¹ t18300527-132.

ressources pour travailler, ou encore pour compenser le manque d'ouvrage ou de revenus. Peter Linebaugh insiste sur l'implantation graduelle du salaire au XVIII^e siècle qui est venu remplacer « le détournement accepté jusque-là comme un complément de rémunération coutumier : désormais, le salaire devient uniquement monétaire et les appropriations deviennent un crime, passible de pendaison !²⁴² » Finalement, bien que nous ne puissions savoir pour quelles fins la monnaie est volée, quelques procès font mention de criminels voulant boire au *pub* et se payer un logis. Donc, en plus de brosser le portrait des habitants de Spitalfields, la liste des objets volés nous renseigne aussi sur les intentions et les besoins ordinaires des accusés tels s'habiller, manger, se loger et travailler.

3.2 Voler pour survivre : les plaidoyers des accusés

Au cours de la décennie 1824-1834, l'industrialisation est déjà en marche en Angleterre. On observe la déqualification des emplois et la dégradation des conditions de travail, notamment avec le passage de l'atelier à l'usine. La production rythmée et encadrée ainsi que la subordination des petits travailleurs et le salariat viennent chambouler les domaines spécialisés, comme celui de la soie à Spitalfields. La fin des *Spitalfields Acts* met à mal la production du quartier qui est exposé aux fluctuations économiques et à la compétition internationale. C'est dans ce contexte qu'une tisserande (*weaveress*), Sarah Barlow, indique qu'elle se rendait à un groupe de prière pour le commerce lorsqu'elle a vu le chirurgien Henry Fuller être suivi et agressé par une douzaine d'assaillants sur Fleet-street-hill, tout juste au nord de Spitalfields²⁴³. Son

²⁴² Philippe Minard, « Préface. Les Pendus réhabilités », dans Peter Linebaugh, *Les Pendus de Londres...*, *op.cit.*, p.xv.

²⁴³ t18261026-34.

témoignage est des plus importants lors du procès puisqu'elle a aperçu le visage des agresseurs et a décrit la préméditation et la violence de l'attaque. Autre détail précieux, elle décrit le groupe de prière : les lundis, entre 20 heures et 21 heures à la chapelle située au coin d'Edward-street et Hare-street, quiconque souhaite prier pour la relance du commerce est le bienvenu. Si ce récit rend compte de la solidarité communautaire fédérée par la paroisse, il démontre aussi très clairement la situation difficile des tisserands et des ouvriers du textile. Il ne fait nul doute que ces conditions ont conduit certains au désespoir, de telle manière que quelques-uns se sont tournés vers la criminalité pour répondre à leurs besoins quotidiens.

Si une importante part de ces criminels est réduite au silence dans les *proceedings* de la cour criminelle d'Old Bailey, d'autres plus prolixes ont pris la parole pour clamer leur innocence et proposer un récit alternatif à celui des plaignants. Certains ont admis avoir été sous l'influence de l'alcool, affectant alors leur capacité de jugement, ou avoir fait une « mauvaise blague²⁴⁴ ». Mais, à la lecture de tous ces procès, plusieurs accusés suggèrent avoir commis ces crimes en raison de leur misère : en effet, certains d'entre eux plaident tout simplement que le crime est un « symptôme » de leur détresse, tandis que d'autres, plus éloquents, expliquent les conditions qui les ont poussés à la criminalité. Il ne s'agit pas, dans le cadre de la criminalité à Spitalfields, de défendre des coutumes ou un mode de vie à présent jugé criminel. C'est là une modalité de survie pour pallier la faim, le chômage, la maladie et la pauvreté de manière générale. On peut toutefois considérer la possibilité que ces plaidoyers de détresse constituent une stratégie discursive des prévenus pour alléger leur peine et inviter le jury à la clémence. Qu'il s'agisse d'une réalité ou d'une manœuvre rhétorique des accusés, ces discours s'appuient tout de même sur le postulat globalement admis rapprochant détresse et

²⁴⁴ Les prisonniers William Gent (t18260622-194) et Ann Cook (t18330214-42) ont avoué aux officiers avoir agi « out of a lark ».

criminalité. Sans quoi ils ne se seraient sûrement pas risqués à avouer leur crime, n'eût été l'espoir d'obtenir une peine moins sévère.

3.2.1 Faute avouée est à moitié pardonnée

Les remords et les aveux des prévenus sont à la fois formulés au prétoire et lors des arrestations : reconnaître ses torts permet de demander pardon plus facilement. L'expression du remords prend plusieurs formes dans les *proceedings*. Parfois, les accusés fondent en larmes face à la perspective d'être traduits en justice, comme Richard Brown²⁴⁵, âgé de 20 ans, qui s'est mis à pleurer et à implorer la clémence de son employeur lorsqu'il est fouillé par un agent de police et que des bobines de soie sont trouvées dans sa chemise le 4 juillet 1833. D'autres fois, les prévenus expriment leur désarroi en s'excusant vivement. Le constable William Attfields témoigne que, lors de l'arrestation de l'accusé Henry Richards²⁴⁶ le 25 janvier 1830, soit quelques jours après une entrée par effraction, Richards se confesse et dit avoir été sous la mauvaise influence de compagnons, puis avoir agi par détresse. Les proches des prévenus intercèdent aussi auprès des plaignants afin d'éviter les recours judiciaires : c'est le cas de la mère de Henry Cornelius²⁴⁷ qui visite à trois reprises le plaignant John Charles Beale pour s'excuser du vol commis par son fils le 5 octobre 1833 et lui demander d'abandonner les poursuites. Elle lui dit qu'elle est très pauvre, mais qu'elle ferait n'importe quoi pour qu'il se désiste, ce à quoi Beale répond par la négative, lui indiquant que si l'accusé jouit d'une bonne réputation, il sera en mesure de subir le procès et de s'en sortir relativement indemne.

²⁴⁵ t18330905-82.

²⁴⁶ t18300218-4.

²⁴⁷ t18331017-95.

À d'autres moments, les accusés indiquent ne pas connaître les raisons de leur crime, ou ne pas avoir pensé aux torts et répercussions de ce dernier. C'est surtout dans le contexte d'un vol commis contre un maître que les accusés expriment haut et fort leur regret. Contrairement à James Cane qui, rappelons-le, est fatigué de ses conditions de travail et s'en prend aux bobines de son maître pour se venger²⁴⁸, deux procès évoquent précisément le repentir des employés qui s'en veulent d'avoir brisé la confiance de leur employeur. Susan Brooks²⁴⁹ admet à l'agent de police Henry Bolton, lors de son interrogatoire le 24 octobre 1831, qu'elle est ingrate et a délibérément volé sa maîtresse sans vraiment savoir pourquoi, même si cette dernière a toujours été gentille à son égard. Dans le même ordre d'idée, William Cowell²⁵⁰ est arrêté dans un commerce de prêt sur gage pour le vol d'onze paires de pantalons et de dix vestes appartenant à ses maîtres. Alors qu'il est détenu au commissariat, sa femme supplie les officiers de la laisser entrer pour lui parler. Elle lui demande ce qui s'est passé et il lui avoue : « I don't know what could possess me, but it all belonged to my master; I am sorry for what I have done, he has been a good master to me. » Ces deux procès rappellent les émotions et la vulnérabilité des prévenus qui voient leur vie complètement chamboulée et qui subissent les conséquences de leur geste, mais aussi l'influence et l'autorité du maître : il vaut mieux, selon certains, avouer leurs torts pour espérer maintenir leur relation, rester dans les bonnes grâces du maître, et souhaiter que ce dernier recommande au jury d'être clément à leur égard. Il en est de même face à l'autorité des forces de l'ordre. Quelques prévenus n'avouent leur tort qu'en présence d'officiers ou lorsqu'ils sont mis devant le fait accompli. C'est le cas d'Ann Brown qui nie à la plaignante avoir pris sa redingote, sa paire de chaussures et son dé à coudre mais qui,

²⁴⁸ t18260914-292.

²⁴⁹ t18311201-166.

²⁵⁰ t18290409-165.

lorsqu'elle aperçoit le policier John Green, avoue les avoir mis en gage chez Thimbleby's et avoir déchiré le duplicata permettant de les récupérer.

Si certains accusés ne pensent pas aux conséquences de leurs actes²⁵¹ ou indiquent leur intention de rendre les biens volés²⁵², plusieurs d'entre eux reconnaissent leurs torts et implorent les plaignants d'être cléments à leur égard, tout particulièrement s'il s'agit d'une figure d'autorité comme un maître. En plus de l'aveu des accusés, plusieurs prévenus énoncent clairement les raisons de leur crime : l'enjeu de la détresse est évoqué à plusieurs reprises. En effet, la criminalité semble être le symptôme d'une situation désespérée pour ces derniers.

3.2.2 « It was distress [which] caused me to do it²⁵³ » : le vol symptomatique

George Rudé indique que l'année 1830 fut la plus épouvantable²⁵⁴ de la première moitié du XIX^e siècle anglais : les accusés sont très nombreux à implorer la clémence du plaignant et du jury en raison de leur grande pauvreté, et à plaider la détresse (*plead distress*) pour excuser leur crime. En nous intéressant aux discours des prévenus, nous constatons que cette dernière prend plusieurs formes et est une réalité courante, voire commune, selon les criminels à Spitalfields. À partir des plaidoyers, nous avons

²⁵¹ Par exemple, Ann Cook dit « I took it out, not thinking any harm of it; it was of no use to me. » (t18330214-42)

²⁵² Par exemple, Mary Donovan dit au jury qu'elle a eu l'intention de rendre la couverture, la chemise, le jupon et le tablier au plaignant, mais qu'elle n'a pu le faire ce soir-là, car le prêteur chez qui elle a mis en gage les biens était fermé à ce moment-là. « I intended to redeem them at night, but the pawnbrokers were shut up when I went. » (t18320405-275)

²⁵³ t18310106-38.

²⁵⁴ « The year 1830 was the most "distressful" year of all. » George Rudé, *Criminal and Victim...*, *op.cit.*, p.82.

identifié les principales raisons évoquées par ces derniers afin d'examiner comment l'enjeu de survie est mobilisé pour se défendre.

D'abord, le chômage entraîne de graves problèmes pour plusieurs puisque l'absence de revenus affecte leur capacité à se loger, à se nourrir et à s'occuper de leur famille. De là toute la gravité de la situation exposée par l'accusé John Simpson²⁵⁵ qui déclare être sans emploi depuis trois semaines et qu'il doit dormir à la belle étoile dans un champ puisqu'il est sans logement. Il raconte qu'un homme habillé comme un boucher s'est approché de lui alors qu'il était étendu, puis lui a proposé quelques pièces de monnaie et un repas s'il l'aidait à conduire ses trois cochons à Spitalfields. Il en va de même pour le prévenu William Meatyear²⁵⁶ qui indique se trouver au marché pour y demander du travail afin de nourrir sa femme et ses quatre enfants. C'est pourquoi il est arrêté en possession de douze livres de veau : un homme lui a demandé de transporter la viande jusque dans un *pub* à Whitechapel en échange d'un peu de monnaie. Il est en effet courant de demander de l'assistance et même d'engager des passants pour le transport de marchandises, d'où la défense des accusés. Leurs procès rappellent surtout la situation précaire de nombreux ouvriers à la solde, tout particulièrement ceux du textile, alors que le monde du travail subit de profondes transformations.

Ensuite, une autre raison mobilisée par les accusés afin de se défendre et d'excuser leurs délits est la faim, tel que le vol de nourriture le suggère. C'est le cas de Christopher Angell et Thomas Manning qui ont volé deux miches de pain le 23 décembre 1824²⁵⁷. L'inspecteur Thomas Hart les a reçus au commissariat et leur a demandé s'ils ont pris les pains derrière le comptoir du boulanger. Les prévenus ont répondu par la négative,

²⁵⁵ t18281023-196.

²⁵⁶ t18320705-233.

²⁵⁷ t18250113-33.

mais ont avoué en avoir pris chacun un sur le coin du comptoir puisqu'ils sont très affamés. D'autres fois, les accusés indiquent avoir mis en gage des biens appartenant à leurs maîtres afin d'avoir un peu de monnaie pour se nourrir. En effet, malgré leur emploi, leurs revenus sont parfois insuffisants pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Le procès de John Moss²⁵⁸, le 29 mai 1828, met en lumière cette réalité lorsqu'il est arrêté pour le vol de neuf livres de soie. Au tribunal, l'officier Joseph Martin décrit l'arrestation et la querelle qui a éclaté entre le prisonnier et son maître. Ce dernier lui a demandé comment il avait pu oser le voler alors qu'il l'avait sauvé d'un état de famine, ce à quoi Moss a répondu, terriblement agité et en colère selon le témoin, « Je meurs de faim à l'instant, Monsieur.²⁵⁹ » Donc, chômeurs et travailleurs peuvent se retrouver dans une situation si précaire que la criminalité devient une option pour assurer leur survie.

Finalement, de nombreux procès font écho à la difficulté quotidienne des accusés et signalent la pauvreté, l'indigence ou plus généralement la détresse dans laquelle ils vivent. Parfois, cet état est évoqué par des témoins qui le constatent chez les prévenus, comme c'est le cas de l'officier Mance²⁶⁰. Lorsque le jury l'interroge sur l'accusée de recel, Mary Perry, il indique qu'elle est mariée et a trois enfants qui se trouvent dans un état lamentable. Il ajoute, par le fait même, qu'elle a déjà été poursuivie en justice, mais qu'elle avait été jugée non-coupable. Dans ce cas, l'indigence de Perry et de sa famille est visible, et l'officier semble suggérer que son second passage au tribunal n'est pas inattendu en raison de son passé et de sa situation défavorisée. D'autres fois, la détresse est mentionnée ou mobilisée par les accusés eux-mêmes qui souhaitent

²⁵⁸ t18280529-196.

²⁵⁹ Traduction libre « [H]is master said "How could you think of robbing me when I have taken you from a state of starvation?" he was dreadfully agitated, and said "I am starving now sir." » (t18280529-196)

²⁶⁰ t18240218-72.

expliquer au jury leur présence fortuite sur les lieux du crime. Par exemple, Ann Bartlett²⁶¹ est accusée de vol à la tire d'une montre, une chaîne en or, deux sceaux, une clé à remonter, un parapluie et un étui à crayons appartenant à Samuel Smith. Elle indique, dans sa défense écrite, qu'elle est innocente dans toute cette affaire : elle a simplement prêté sa chambre et son lit à une prostituée qui était en compagnie du plaignant pour quelques instants en échange d'un shilling. Elle a donc pris ses affaires, habillé son enfant et leur a laissé la chambre – où la victime a été volée. Elle précise : « my poverty induced me to consent ». Toutefois, l'étui à crayons qui a été retrouvé dans ses poches et le plaignant qui a dit la reconnaître n'ont aidé en rien sa cause, et Barlett a été condamnée à la déportation à vie. Il reste qu'elle évoque sa pauvreté comme la cause de sa contribution, involontaire selon elle, au crime. Enfin, d'autres fois, la détresse est si insurmontable que les accusés déclarent avoir été « emportés » et poussés à la criminalité, comme James Belt²⁶² qui est arrêté le 22 décembre 1833 par l'agent de police Henry Cotton pour le vol de 16 paniers à pain. L'accusé plaide la détresse et le témoignage de l'officier confirme son propos : lors de l'arrestation, le prévenu, à l'allure misérable selon le témoin, admet que la détresse s'est emparée de lui et qu'il n'avait l'intention que de voler un panier, mais qu'il n'a pu le faire sans prendre le lot. Ce procès et plusieurs autres invitent donc à penser que la détresse de certains est si grave qu'il est inévitable de se tourner vers la criminalité pour survivre²⁶³.

Donc, le chômage, la faim et la pauvreté sont les raisons principales évoquées par les accusés afin de se défendre et d'excuser leur crime, bien que d'autres éléments sont

²⁶¹ t18301209-73.

²⁶² t18330103-57.

²⁶³ Dont celui d'Edward Bennet qui a appliqué pour le *Parish Relief* mais a été refusé en raison de son jeune âge (19 ans). Il explique qu'en l'absence de ressources et d'aide, la détresse l'a poussé à voler. Le jury estime sincère sa misère (« believing he did through distress ») et recommande une peine clémentine à son égard. (t18310106-38)

mentionnés, comme la maladie, être sans-abri, devoir s'occuper d'une famille ou encore avoir été négligé par celle-ci²⁶⁴. Dans tous les cas, l'enjeu de la détresse est mobilisé pour expliquer et même concevoir la criminalité comme un symptôme d'une situation socio-économique difficile, voire insupportable. À ce propos, deux procès sont particulièrement éloquents. Le premier est celui de George Smith, Thomas Phillips et John Wilson²⁶⁵ le 28 octobre 1830 qui met en évidence la relation entre différents criminels de profession et leur influence les uns envers les autres, puis la difficulté à se réinsérer dans la société à la sortie de la prison. En effet, le témoin Pressey s'est fait offrir par de vieux compagnons de cellule de participer à un larcin, mais il a préféré les dénoncer. L'accusé Smith, de son côté, a pris part aux différents crimes du groupe, mais avoue au jury qu'il est miséreux et ne sait rien faire d'autre. Tous deux sortaient tout juste de prison cinq mois plus tôt et révèlent que leur difficulté à réintégrer le marché de l'emploi les a poussés vers ce réseau qui les a entraînés une fois de plus dans le crime. Le témoin Pressey indique d'ailleurs qu'il a déjà été emprisonné à de multiples reprises et même qu'il a été déporté, donc qu'il ne peut pas se permettre de remprunter cette voie ; il est probablement conscient que la potence l'attend s'il commet un délit de plus. Notons que ce procès est exceptionnel, d'abord parce que les récidivistes sont peu nombreux dans notre corpus, puis parce que nul n'exprime aussi clairement les raisons qui les ont incités au crime, qui devient leur quotidien. Le second procès, différent dans sa nature, mais tout aussi notable, est celui de William Shepperd²⁶⁶, coupable du vol d'un chapeau. Il déclare au jury que la maladie qui

²⁶⁴ Par exemple, lors du procès de Thomas Manning (t18300114-247), un jeune garçon accusé pour le vol d'un oreiller, l'officier Thomas Hart qui a reçu le prévenu au commissariat indique en toute simplicité « he has an industrious poor mother ». Se voulant clément à l'endroit de l'accusé, il propose ainsi, d'une certaine manière, que le garçon a été tenté par la criminalité en raison de ses pauvres conditions de vie et peut-être même en regard de la négligence de sa mère ouvrière.

²⁶⁵ t18301028-168.

²⁶⁶ t18320705-38.

l'afflige depuis les huit derniers mois l'a précipité vers la détresse. Laissé pour seul, bien qu'il a une femme et une famille à Londres, il souhaite aller en prison : là, au moins, il est assuré de pouvoir se nourrir. La franchise et la lucidité de son témoignage révèlent la misère de cet homme âgé de 47 ans, à un point tel qu'on recommande l'indulgence de la cour. Il est alors emprisonné pour une durée de sept jours.

Tous les procès et les plaidoyers évoqués ici n'ont pas eu pour objectif de servir de galerie à la souffrance des accusés ; leur présentation sert plutôt à observer comment l'enjeu de survie, alliant la pauvreté au quotidien et la petite criminalité, est vécu ou mobilisé par les prévenus pour se défendre au tribunal. En avouant leurs torts, en exprimant leurs remords et en décrivant leurs difficultés du quotidien, comme se loger et se nourrir, les accusés espèrent banaliser, justifier ou du moins excuser leur crime. Il ne reste plus qu'à implorer la clémence des juges pour espérer une peine réduite : « I implore your lordship's mercy²⁶⁷ », peut-on lire dans plusieurs *proceedings*.

3.3 Protéger la société : verdicts, peines et clémence

La défense des accusés rappelle que la justice n'est pas l'apanage des plaignants qui souhaitent protéger leur propriété ; elle se doit d'être également à l'écoute des accusés qui clament leur innocence ou tentent d'expliquer les raisons de leur geste criminel. Même si la majorité des prévenus sont jugés coupables et durement sanctionnés, quelques-uns plus audacieux et intrépides rappellent au jury son rôle moral. À ce propos, la défense exceptionnelle du tisserand James Boyce²⁶⁸, âgé de 25 ans et accusé de vol de grand chemin, appelle la cour à ses devoirs en demandant que son procès soit

²⁶⁷ t18330905-98.

²⁶⁸ t18260914-84.

impartial et juste à son égard, et non pas contaminé par celui qui a eu lieu plus tôt dans la journée²⁶⁹. Il s'estime innocent dans les deux affaires et exprime son angoisse face à la fragilité de sa position. Devant se disculper une fois de plus devant le jury, il fait comprendre qu'il est très mécontent que les « simples » suppositions d'un officier aient permis la tenue d'un tel procès. Il termine en indiquant faire confiance au jugement impartial du jury et de la justice, se disant prêt à se soumettre à la décision du tribunal, quelle qu'elle soit. James Boyce est jugé coupable lors des deux procès, condamné à la peine capitale et exécuté le 29 novembre 1826.

Le plaidoyer de cet accusé évoque le rôle de la justice et souligne du même coup la part d'arbitraire d'un jugement criminel. En effet, même si la loi prévoit des peines précises, dont la peine capitale pour les crimes (*felonies*), l'emprisonnement pour les méfaits (*misdeameanors*) et la déportation pour les crimes non capitaux ou les « verdicts partiels²⁷⁰ », plusieurs facteurs influencent son application²⁷¹. Parmi ces biais « qui [ne sont] pas juridiquement codifiable[s]²⁷² », il y a entre autres les débats sur l'application de la loi²⁷³, les interprétations et « the prevailing mood of government, judges and property-owners²⁷⁴ ». Aussi, l'identité, le passé et l'attitude du criminel²⁷⁵, la nature et

²⁶⁹ Le 14 septembre 1829, James Boyce est doublement accusé de vol de grand chemin (*highway robbery*). Le premier procès porte sur l'agression d'Henry Fuller le 11 septembre (t18260914-61), et le second concerne celle de Matthew Finch le 26 juin de la même année.

²⁷⁰ Traduction libre : « [...] trial juries sometimes delivered a "partial verdict" and convicted on a lesser, noncapital charge. », Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey... op.cit.*, p.13

²⁷¹ Voir notamment Peter King, *Crime, Justice, and Discretion in England, 1740-1820*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 383p. ; Beattie, *Crime and the Courts in England... op.cit.*

²⁷² Michel Foucault, *Surveiller et punir... op.cit.*, p.25.

²⁷³ Voir notamment les discussions à propos du Prisoner's Counsel Act (1836) abordées par Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey... op.cit.*, p.176-201.

²⁷⁴ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.102.

²⁷⁵ Michel Foucault, *Surveiller et punir... op.cit.*, p.25.

la violence du crime, puis l'expression des émotions dans le prétoire sont pris en compte. Autant de circonstances atténuantes ou aggravantes, ou d'« ombres » comme les qualifie Michel Foucault²⁷⁶, qui influencent un procès. Face à tous ces facteurs, le jury doit à la fois considérer la détresse des accusés, tout comme l'ordre social propriétaire menacé par la criminalité. En nous penchant sur les verdicts, les peines et la clémence des procès concernant la criminalité à Spitalfields, il convient d'observer que l'ordre moral et social prime sur l'indulgence envers les prévenus.

3.3.1 Le destin des accusés : les verdicts

Qu'il s'agisse d'une jeune femme dans la vingtaine qui vole le livre de sa maîtresse pour le revendre, d'un gamin de 12 ans qui prend la casquette d'un autre jeune dans la rue, ou encore d'un homme dans la quarantaine qui cambriole un logement pour y dérober des chemises et une paire de pantalons, les 366 accusés pour des crimes commis à Spitalfields entre 1824 et 1834 partagent ce même moment d'angoisse et d'attente avant que leur verdict ne tombe. Les 285 procès ont donné lieu à autant de jugements et de verdicts : le destin de certains prévenus change alors que leur cas passe entre les mains d'un juge et de jurés pressés d'enchaîner avec l'audience suivante. Dans les *proceedings*, le compte rendu du procès s'achève par une petite ligne synthétisant, en toute simplicité, les délibérations des magistrats, les murmures et les agitations dans le tribunal, puis les espoirs et les appréhensions de chacun : le verdict de culpabilité ou d'innocence est imprimé en majuscule, suivi de la condamnation s'il y a lieu.

Ainsi, près des trois quarts de ces accusés ont été jugés coupables [*Tableau 3.2*]. Au demeurant, la criminalité observée à Spitalfields est une fois de plus ordinaire, non pas

²⁷⁶ *Ibid.*

par sa nature ni son lieu cette fois, mais bien puisqu'elle suit les tendances londoniennes en matière de culpabilité et d'acquittement des prévenus. À ce propos, George Rudé avance que 24% des accusés sont acquittés à la cour d'Old Bailey entre 1810 et 1850²⁷⁷ ; il en est de même pour les criminels du quartier avec 27,6%.

Tableau 3.2. Le verdict des accusés

Accusés	Non-coupables	Coupables
Hommes	71	211
Femmes	30	54
Total	101	265

Les conditions qui peuvent expliquer un verdict de non-culpabilité sont nombreuses, dont l'absence de preuve (les biens volés n'ont pas été retrouvés), l'état du plaignant (sa sobriété est mise en cause) et la défense des accusés qui peuvent semer le doute chez le jury. De plus, les témoignages ont généralement un effet décisif sur le verdict : les témoins pour la défense sont souvent moins nombreux, mais leur présence et la concordance de leur discours avec les versions du geste criminel des autres acteurs, dont l'accusé, ont une grande influence. Il en va de même si les témoins pour la requête n'appuient pas tout à fait les propos du plaignant ou n'ont pu apercevoir clairement le visage des criminels. Ainsi, des accusés pour toutes sortes de crimes²⁷⁸ ont pu retrouver leur famille et leur quotidien après avoir passé quelques jours, voire quelques semaines, dans un cachot. Parallèlement, les conditions pour un verdict de culpabilité sont aussi nombreuses : l'aveu des accusés qui espèrent une peine réduite, la violence d'un crime

²⁷⁷ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.62.

²⁷⁸ Les 101 non-coupables ont été accusés des crimes suivants : simple larcin (34), vol à la tire (21), grand larcin (8), entrée par effraction (8), vol de grand chemin (7), vol sur un lieu spécifique (6), recel (4), vol à main armée (4), vol d'un maître (3), blessure (3), vol d'animaux (2), et enfin homicide involontaire (1).

qui invite à une réponse sévère de la part de la justice, des témoignages multiples et solidaires qui semblent irréfutables, la présence d'officiers sur les lieux du crime, la faible défense de l'accusé, la présentation des pièces à conviction, ou encore la récidive d'un criminel qui fréquente une fois de plus le banc des accusés à la cour d'Old Bailey influencent le jugement en faveur des plaignants.

Enfin, nous constatons que la prépondérance des hommes dans la criminalité à Spitalfields s'observe aussi pour la culpabilité. En effet, les hommes représentent 77,05% des accusés et constituent 79,62% des coupables. Du côté des femmes, la tendance est la même : elles représentent 22,95% des accusés et 20,38% des coupables. Cependant, il est intéressant de noter qu'elles se distinguent des criminelles de Londres. En nous fiant aux calculs de George Rudé qui indiquent que 25% de toutes les femmes jugées à la cour criminelle d'Old Bailey entre 1810 et 1850 pour des crimes commis à Londres sont acquittées²⁷⁹, nous observons un écart considérable du côté de Spitalfields dans la mesure où 35,71% des 84 femmes accusées sont innocentées²⁸⁰. Sans pouvoir expliquer cet écart, précisons que les femmes prennent un peu plus souvent la parole au tribunal pour faire entendre leur défense, alors que plusieurs hommes n'interviennent pas une seule fois d'après les retranscriptions dans les *proceedings* ; les témoignages de ces accusées leur ont sûrement profité.

²⁷⁹ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.62.

²⁸⁰ Rudé n'indique pas le taux d'acquittement chez les hommes, mais suggère que 24% de tous les accusés (hommes et femmes) sont innocentés. Pour les crimes commis à Spitalfields, nous observons que 25,18% des hommes sont acquittés, présentant alors un résultat similaire, contrairement aux femmes. *Ibid.*

3.3.2 Coupables et condamnés : les condamnations à la cour d'Old Bailey

Dans le cas d'un verdict de culpabilité, les magistrats doivent s'interroger sur la mesure « la plus appropriée » à prendre pour sanctionner le crime et le criminel²⁸¹. Bien plus qu'une simple correction, la société, à travers la justice, répond au problème de la criminalité, et même plus largement à celui de la pauvreté. L'enjeu demeure la protection d'un ordre social propriétaire qui est menacé par le vol et l'indigence. Michel Foucault indique d'ailleurs que « la sentence qui condamne ou acquitte n'est pas simplement un jugement de culpabilité, une décision légale qui sanctionne ; elle porte avec elle une appréciation de normalité et une prescription technique pour une normalisation possible.²⁸² » Ainsi, en nous interrogeant sur les manières dont le crime ordinaire commis à Spitalfields entre 1824 et 1834 est traité à la cour criminelle d'Old Bailey, nous observons d'emblée la prépondérance des condamnations à la déportation, à l'emprisonnement et à la peine capitale [*Tableau 3.3*].

²⁸¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir... op.cit.*, p.27.

²⁸² *Ibid.*, p.28.

Tableau 3.3. La répartition des condamnations

Condamnations	Procès	Pourcentage
Déportation	111	41,89
Emprisonnement	91	34,34
Peine capitale	38	14,34
Coups de fouet	11	4,15
Jugement reporté	10	3,77
Amende 1 shilling	2	0,75
Inconnue	2	0,75
Total	265	100

Évidemment, la peine capitale est la plus terrible d'entre toutes, mais la déportation et l'emprisonnement comportent aussi leur lot de difficultés dans la mesure où elles sont des peines qui ne cherchent pas à faire souffrir les corps, mais à restreindre la liberté des individus²⁸³ ; Michel Foucault parle d'un « système de contrainte et de privation, d'obligations et d'interdits²⁸⁴ ». En les analysant par ordre de sévérité, il nous est possible d'identifier les crimes concernés et les conditions de ces derniers qui légitiment une peine plus sévère ou clémente, l'influence des acteurs du prétoire et d'autres facteurs sur la sélection de celle-ci, puis la mise en application des condamnations par le système de justice.

D'abord, la peine capitale par pendaison est de moins en moins administrée au cours du XIX^e siècle²⁸⁵ et est même abolie pour les crimes contre les propriétés à partir de

²⁸³ Voir notamment John M. Beattie, *Policing and Punishment... op.cit.* ; David Bentley, *English Criminal Justice in the Nineteenth Century*, Rio Grande, Hambledon Press, 1998, 318p. ; V.A.C. Gatrell, *The Hanging Tree: Execution and the English People, 1770-1868*, Oxford, Oxford University Press, 1994, 634p. ; Clive Emsley, *Crime and Society in England... op.cit.*

²⁸⁴ Michel Foucault, *Surveiller et punir... op.cit.*, p.18.

²⁸⁵ Voir notamment Patrick Low, Helen Rutherford et Clare Sandford-Couch (dir.), *Execution Culture in Nineteenth Century Britain: From Public Spectacle to Hidden Ritual*, Londres, Routledge, 2020, 218p.

1837 qui, nous le rappelons, constituent l'essentiel des crimes commis à Londres et à Spitalfields. La déportation remplace graduellement la peine capitale qui est surtout associée au Code sanglant (*Bloody Code*) et au XVIII^e siècle, mais dont les effets persistent au-delà des années 1820 et 1830, comme Simon Devereaux en fait la démonstration²⁸⁶. De plus, la peine capitale ne garantit pas l'exécution des accusés puisque le roi peut accorder son pardon et gracier les condamnés à mort, à partir du compte rendu du procès et du rapport du *Recorder* de Londres:

Sometime thereafter, the court's chief sentencing officer, the Recorder of London, reported their cases before the king and a select body of government ministers. This meeting, known as "the Recorder's Report," had been established after the Revolution of 1689, and it continued to be the means of determining either pardon or execution for virtually all Old Bailey convicts until the accession of Queen Victoria in 1837. The scale of execution at the Old Bailey may therefore have been far more precisely reflective of governmental — and perhaps, by extension, parliamentary and press — concerns and perceptions of crime and the criminal law than was that of individual counties outside the metropolis²⁸⁷.

Donc, bien que la peine capitale représente 14,34% des condamnations pour les crimes commis à Spitalfields, en réalité seuls 5 hommes parmi les 38 condamnés sont exécutés en raison de la violence des crimes et de leur récidive ; 32 sont déportés à vie et un autre est emprisonné pour une durée de quatre ans²⁸⁸.

²⁸⁶ Simon Devereaux, « England's "Bloody Code" in Crisis and Transition: Executions at the Old Bailey, 1760-1837 », *Revue de la Société historique du Canada*, vol.24, n°2, 2013, p.71-113.

²⁸⁷ *Ibid.*, p.98.

²⁸⁸ Il ne nous est pas possible d'expliquer les raisons qui ont permis au prisonnier John Harris d'être libéré si rapidement, considérant qu'un mois après le procès, sa peine a été changée afin de le condamner à la déportation pour 14 ans. Au final, il est libéré de la prison de Newgate le 27 septembre 1833, soit quatre ans et cinq mois après la condamnation. (t18290409-289), Record ID capt18290409-289_809, "Capital Convictions at the Old Bailey 1760-1837" par Simon Devereaux.

Du côté de la déportation qui constitue une large part des condamnations, les coupables se voient assignés des peines pour une durée de 7 ans, 14 ans ou à vie (21 ans) selon la gravité de leur crime et sont déportés vers les colonies pénales d’Australie, de Tasmanie et de Nouvelle-Zélande²⁸⁹. Cette peine se veut sévère dans la mesure où elle cause la « mort sociale » des accusés qui risquent leur vie lors du voyage en bateau et une fois arrivés sur des terres arides et inhospitalières. La déportation pour 7 ans est la plus fréquente (70,27% de toutes les déportations et 29,43% de toutes les condamnations) et vise toutes sortes de vols, surtout les simples et grands larcins (56), les vols d’animaux (2), à la tire (4) et sur un lieu précis (6), puis les entrées par effraction (4) et les cambriolages (3). La valeur et la quantité des biens volés influencent certes la peine, mais l’attitude des prévenus (mensonge, résistance lors de l’arrestation, arrogance) et le contexte du crime (violence, déloyauté) jouent aussi pour beaucoup dans le choix de la déportation plutôt que l’emprisonnement. Si le prisonnier n’est pas suffisamment repentant ou ne laisse pas présager qu’il changera, la sévérité est de mise. La déportation pour 14 ans est moins commune (16,22% de toutes les déportations) et pénalise plus durement les criminels qui commettent des crimes sérieux et qui laissent transparaître une certaine forme d’organisation ou de planification : les recels (4) puis les vols à la tire (8) et d’un maître (3) sont plus durement punis. Enfin, la déportation à vie (21 ans) est plus rare encore (13,51%) et cible particulièrement les vols à main armée (7) et les vols à la tire qui s’apparentent plus à des agressions dans la rue (5). En effet, ce sont surtout les condamnés à la peine capitale graciés qui purgent ce châtement.

Par ailleurs, puisque seules deux femmes sont condamnées à la peine capitale pour leurs crimes commis à Spitalfields, mais qu’aucune n’est exécutée, la plupart d’entre

²⁸⁹ Voir notamment Clare Anderson, *Convicts: A Global History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022, 400p. ; Lucy Williams, *Convicts in the Colonies: Transportation Tales from Britain to Australia*, Londres, Pen & Sword Books, 2018, 224p.

elles sont déportées (46,30%) ou emprisonnées (42,59%). À ce propos, George Rudé note que la cour criminelle d'Old Bailey est particulièrement sévère à l'endroit des femmes entre 1820 et 1840 où la moyenne des condamnations pour déportation fluctue considérablement²⁹⁰ et connaît un sommet en 1830 à 27%. Il nous est difficile d'expliquer un si grand écart entre la moyenne londonienne et celle des criminelles de Spitalfields : considérant qu'il s'agit dans l'ensemble de petits crimes de survie comme l'on retrouve partout à Londres, est-ce là une forme de profilage, de criminalisation et de stigmatisation du quartier ? Est-ce une façon de contrôler sa pauvreté menaçante ? Une analyse à plus grande échelle chronologique et spatiale permettrait de comparer la criminalité et la condamnation à la déportation dans les différents quartiers de Londres. Cependant, cette proportion des déportations laisse penser qu'une transition pénale s'opère et que l'abandon partiel de la peine capitale a pour effet de multiplier les déportations et de contourner du même coup le problème de surpopulation des prisons²⁹¹. Il en va de même pour les hommes qui sont davantage déportés (40,76%) qu'emprisonnés (32,23%) ou condamnés à la peine capitale (17,06%) [Tableau 3.4].

²⁹⁰ En 1810, 15,7% des femmes jugées à la cour d'Old Bailey sont condamnées à la déportation, 27% en 1830, 25% en 1840, puis 12% en 1850, établissant alors une moyenne de 23,4% pour la période 1810-1850. George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.*, p.63-64.

²⁹¹ Walter Thornbury, « Newgate », dans *Old and New London: Volume 2*, Londres, 1878, p.441-461. *British History Online*, 2022. <http://www.british-history.ac.uk/old-new-london/vol2/pp441-461> (8 septembre 2022).

Tableau 3.4. Les condamnations des hommes et des femmes

Condamnations	Hommes	Femmes
Déportation	86	25
Emprisonnement	68	23
Peine capitale	36	2
Coups de fouet	11	0
Jugement reporté	8	2
Amende 1 shilling	1	1
Inconnue	1	1
Total	211	54

Enfin, l'emprisonnement constitue l'une des trois peines principales pour les criminels de Spitalfields et offre un bouquet d'expériences variées pour ces derniers. Notons toutefois qu'une large majorité d'entre eux (87,91%) sont détenus pendant moins d'un an, en général pour une durée d'un à six mois selon leur crime et l'évaluation de leur caractère au tribunal. C'est d'ailleurs pourquoi certaines peines sont accompagnées de mesures humiliantes et de supplices, bien que leur usage diminue²⁹². Plusieurs hommes subissent des coups de fouet, parfois donnés en public, en plus de leur peine d'emprisonnement ou comme seul châtiment pour de petits délits. Les peines d'une durée d'un an et plus concernent surtout des crimes d'acquisition où la grande quantité des biens volés signale une intention différente des autres petits crimes, ou sanctionnent l'attitude épineuse mais sincère de certains accusés, comme le tisserand James Cane²⁹³ qui s'est vengé de son maître en détruisant des bobines de soie, ou encore le récidiviste Thomas Phillips²⁹⁴ qui n'a pu se réinsérer dans la société au sortir du pénitencier. Ainsi,

²⁹² Michel Foucault commente la disparition graduelle des supplices avec la modernisation du droit de punir et la loi criminelle au XVIII^e et XIX^e siècle, mais indique que le châtiment du fouet demeure dans certains systèmes pénaux, dont celui de l'Angleterre. Michel Foucault, *Surveiller et punir... op.cit.*, p.17.

²⁹³ t18260914-292.

²⁹⁴ t18301028-168.

les simples (53) et grands larcins (11), les vols d'un maître (6), à la tire (6) et d'un lieu spécifique (4) constituent l'essentiel des crimes sanctionnés par cette peine.

3.3.3 Misère et clémence : pitié ou pouvoir ?

But the harshness of the "Bloody Code" was tempered by the king's mercy, the exercise of which was believed to strengthen the bonds of loyalty between the sovereign and his subjects. In the result, a significant gap existed between capital convictions and actual executions.²⁹⁵

En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, la sévérité des peines observée à la cour criminelle d'Old Bailey est parfois contrebalancée par le pardon dont certains accusés peuvent bénéficier. La clémence peut être implorée par ces derniers au cours de leur défense, ou plus tard par un recours en grâce (*petition*) pour demander pardon et espérer alléger leur peine. Elle peut aussi être recommandée par ceux qui disposent de la possibilité d'être cléments, c'est-à-dire le jury et les plaignants. À ce sujet, Philippe Minard rappelle qu'exercer sa clémence est une forme de pouvoir de la part de la justice²⁹⁶.

Du reste, pour les crimes commis à Spitalfields entre 1824 et 1834, les recommandations à la clémence semblent plutôt relever de la pitié à l'égard des accusés : il s'agit d'une marque de bienveillance face à leurs conditions parfois désolantes. Notons qu'il ne s'agit pas d'une mesure ordinaire : il est tout à fait exceptionnel de profiter de la clémence du jury ou du plaignant. En effet, seuls 50 accusés ont pu en profiter et voir leur peine relativement réduite [*Tableau 3.5*].

²⁹⁵ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey...* *op.cit.*, p.14.

²⁹⁶ Mediapart, « La « guerre des forêts » et la lutte pour les biens communs », *Youtube*, 2014. https://www.youtube.com/watch?v=zR8sYgw2kJ8&ab_channel=Mediapart (7 septembre 2022).

Tableau 3.5. Les recommandations à la clémence

Clémence	Hommes	Femmes	Total
Recommandée (total)	39	11	50
Par le jury	8	2	10
Par le plaignant	8	2	10
Par le jury et le plaignant	2	2	4
Fortement	2	1	3
Indéterminé	19	4	23

Les accusés qui se défendent le plus ou dont le témoignage est le plus long ou le plus habile ne jouissent pas nécessairement de la clémence. Au contraire, les cas qui semblent avoir le plus ému le jury sont les petites gens qui avouent et plaident tout simplement la pauvreté, ou qui ne prennent même pas la parole, mais dont l'indigence décrite par les témoins est suffisante pour comprendre les motifs du petit crime commis. Du côté des plaignants, ces derniers suggèrent une peine plus clémente à l'égard des prévenus lorsque la bonne foi ou le bon caractère de ceux-ci a été prouvé lors du procès, ou encore lorsqu'ils compatissent avec les conditions de vie des accusés.

D'ailleurs, notons que la recommandation des plaignants n'est pas toujours considérée : au total, six accusés ont tout de même été condamnés à la peine capitale malgré les bons mots à leur égard, dont James Boyce²⁹⁷ mentionné précédemment qui a été à la fois recommandé par le jury et le plaignant, mais qui est le seul de ces six à être exécuté. En dernier ressort, les cinq autres ont été déportés à Van Diemen's Land, en Tasmanie, ou dans la colonie de Nouvelle-Galles du Sud. Ainsi, les aveux et les remords des accusés exprimés au moment de leur arrestation ou lors de leur défense ne sont certainement pas vains ; la simplicité et la sincérité priment pour aspirer à une condamnation relativement clémente.

²⁹⁷ t18260914-61.

*

Allyson N. May indique que « [t]he records of the courts [...] reveal an obvious connection between poverty and property crime and tacit contemporary acknowledgment of this fact.²⁹⁸ » C'est dans cette optique que nous avons considéré la cour d'Old Bailey comme observatoire de la misère sociale et de la justice qui y joue à plein régime son pouvoir patriarcal : celui qui châtie la menace sociale, mais qui peut aussi « punir pour corriger » les bons pauvres, si tant est qu'ils acceptent leur position sociale et qu'ils promettent d'y replonger sans résistance.

En nous intéressant d'abord à la matérialité des crimes commis à Spitalfields afin d'analyser le quotidien et les possessions des acteurs, mais aussi les intentions derrière les vols et les pratiques criminelles, nous observons que la catégorie de « crime de subsistance » de George Rudé décrit précisément les pratiques criminelles, les besoins des prévenus et l'enjeu de survie qui émergent des *proceedings*. Cette catégorie invite à penser les intentions et l'indigence des accusés qui volent généralement des biens banals et qui se justifient leur geste en évoquant leur détresse. En nous penchant donc sur les défenses des accusés qui clament la nécessité de leur crime et sur les peines qui visent à préserver l'ordre social menacé, nous observons que la quotidienneté de la criminalité et celle de la misère s'entrelacent à Spitalfields entre 1824 et 1834.

²⁹⁸ Allyson N. May, *The Bar and the Old Bailey... op.cit.*, p.13.

CONCLUSION

Qu'est-ce que les plaignants Matthew et Mary Poyner, Ducan Gollan, puis Henry et Jane Strapman ont en commun ? Tous ont été victimes d'un crime à Spitalfields et sont venus raconter leur expérience au tribunal de la cour criminelle d'Old Bailey : les premiers ont été agressés et battus dans la rue en plein jour, le deuxième est violenté et volé pendant la nuit alors qu'il est perdu, puis les derniers sont dupés et dépossédés d'une bague en or. Au cours de la décennie 1824 à 1834, 285 procès portant sur la criminalité à Spitalfields ont pris place à la cour où des milliers d'accusés, de plaignants et de témoins ont été entendus afin de raconter le geste criminel, exprimer leurs émotions et leurs craintes, puis révéler leurs impressions sur la (non-)culpabilité des prévenus (ou la leur, dans le cas des accusés).

Le tribunal nous a donc servi d'observatoire pour examiner le quotidien dans le quartier de *l'East End* de Londres, évaluer la propriété des résidents qui réclament la protection de leurs possessions, mesurer la misère sociale telle que signalée par les prévenus et quelques témoins, puis observer que la criminalité ordinaire – par sa proximité, son contexte familial et sa banalité, tels que nous l'avons démontré – s'immisce dans le quotidien des acteurs du prétoire. Les *proceedings*, ces publications proposant des comptes rendus des procès tenus à chaque séance d'audience à la cour d'Old Bailey de 1674 à 1913, mettent en lumière ces expériences et pratiques de la criminalité à Londres et dans le comté de Middlesex, dont fait partie Spitalfields.

Ce mémoire a investi ce quartier populaire afin d'établir dans quelle mesure la criminalité qui s'y déploie est ordinaire, où elle prend place, qui l'expérimente, et comment elle se pratique au quotidien, au lendemain de l'abrogation des *Spitalfields*

Acts qui frappe durement la population ouvrière du quartier. Pour répondre à ces interrogations, nous nous sommes posée à la croisée des approches quantitatives, pour comptabiliser et analyser les procès et les témoignages, et qualitatives, afin de nous pencher sur les expériences, les pratiques, les discours, les intentions, les valeurs, les habitudes et les insécurités exprimées par les acteurs, tout cela à l'échelle micro-historique de Spitalfields.

Dans un premier temps, l'enjeu a été de définir Spitalfields à partir de la parole des acteurs du prétoire de la cour criminelle d'Old Bailey. Le concept d'« espace vécu » d'Armand Frémont invite à concevoir le quartier comme un ensemble subjectif composé de lieux, d'individus qui les fréquentent, d'interrelations sociales et de valeurs. En mobilisant les représentations et les conceptions populaires plutôt qu'institutionnelles, nous avons proposé un tracé des frontières de Spitalfields conforme à l'expérience des acteurs et nous avons constitué un plan mettant en lumière les contours de cet espace. À partir de celui-ci, nous avons identifié les lieux de crime, d'arrestation, de revente et de cachette afin d'observer où se déploie la criminalité dans le quartier. La proximité des gestes criminels avec les espaces du quotidien est manifeste : en dépit des solidarités affichées par la communauté, un sentiment d'insécurité règne puisque le crime se produit partout, de la rue jusque chez soi, en passant par le marché, le *pub* et l'atelier.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressée au déroulement des procès afin de mettre en évidence le caractère social de cet événement, malgré sa promptitude. À travers les crimes et les profils sociologiques des accusés, des plaignants et des témoins, nous avons observé que la criminalité à Spitalfields rassemble des individus aux conditions socio-économiques et aux réalités différentes, au cœur desquelles la propriété constitue un enjeu majeur. Les procès révèlent en outre les complexes relations unissant ces acteurs : surveillance, entraide, protection et méfiance caractérisent ces liens entre les voisins, les passants, les familles, les collègues, les

colocataires et les officiers qui sont appelés à comparaître. La criminalité à Spitalfields s'insère donc dans un contexte familial qui se rejoue dans le prétoire.

Dans un troisième et dernier temps, nous nous sommes concentrée sur la pratique de la criminalité et de la justice, à partir de la catégorie de « crime de survie » proposée par George Rudé. Plus précisément, en analysant les objets volés et réclamés à la cour d'Old Bailey, nous avons soulevé la banalité et les besoins quotidiens qui caractérisent les délits qui se déploient à Spitalfields, ce qui nous a invitée à penser les intentions des prévenus et le contexte de la criminalité. Celle-ci prend souvent place dans une ambiance de détresse et de misère, qui conduit plusieurs accusés à clamer la nécessité de se tourner vers le crime pour subsister, ou du moins à évoquer ces raisons lors de leurs plaidoyers pour espérer une peine réduite. Enfin, nous nous sommes penchée sur la réponse de la justice qui châtie durement la menace sociale par la déportation, l'emprisonnement et la peine capitale, mais qui peut aussi « punir pour corriger » les bons pauvres en étant clément à leur égard. Ces cas dépendent surtout du repentir des accusés, mais cette petite criminalité d'occasion prend généralement fin par un verdict de culpabilité et une peine assez sévère, puisque nous avons souligné que l'ordre moral et social est privilégié à l'indulgence envers les prévenus. Ainsi, la quotidienneté de la criminalité et celle de l'indigence s'entrelacent à Spitalfields.

Dans cette perspective, le crime est une pratique sociale ancrée dans le quotidien des plaignants sous la forme d'une perturbation, des criminels d'occasion en tant que ressource et moyen de survie, et des témoins qui doivent intervenir pour le prévenir ou l'arrêter puisqu'il représente un trouble dans le voisinage.

L'ambition de ce travail a été de rendre cohérente une analyse du quartier de Spitalfields, largement ignoré jusqu'ici par l'historiographie, se trouvant à l'intersection de l'histoire spatiale et de l'histoire sociale *from below*. Des auteurs,

notamment George Rudé, Philippe Chassaigne et Peter King²⁹⁹, de concert avec les études d'histoire des mentalités³⁰⁰, indiquent que le crime de sang et la violence à Londres au XIX^e siècle sont moins fréquents et spectaculaires que les récits de la presse et les discours moralisateurs ne le véhiculent. Ces travaux ont démontré que la petite criminalité est, par conséquent, ordinaire, mais celle-ci n'est pas l'objet de leur analyse. De plus, ces auteurs ont favorisé les échelles nationales et régionales, particulièrement liées à l'Angleterre, puisqu'elles permettent de comparer le crime dans les différentes zones rurales et urbaines, surtout en rapport avec Londres.

À la suite de ces travaux, nous avons priorisé l'étude de la criminalité ordinaire afin d'en brosser le portrait, et mobilisé l'échelle micro-historique du quartier afin de démontrer, au ras du sol, la banalité du geste criminel de subsistance, plutôt que par malice. La singularité de ce mémoire est aussi de faire le récit des procès mobilisés tout au long de l'analyse : cette forme d'écriture souhaite rendre compte de l'expérience du prétoire par les acteurs.

Cependant, malgré notre souci de saisir l'expérience et la pratique quotidiennes de la criminalité, nous avons dû nous concentrer sur celle à Spitalfields, écartant alors la possibilité de comparer le crime, à l'instar des études nationales et régionales, avec les quartiers avoisinants, ou même de l'ouest de Londres. Cet aspect aurait été trop ambitieux à analyser dans ce mémoire, tout comme la circulation criminelle à travers Spitalfields et l'implication de ses habitants dans d'autres affaires criminelles dans le Middlesex qui n'ont pu être abordées. Peut-être est-ce là une façon de répondre à nos

²⁹⁹ George Rudé, *Criminal and Victim... op.cit.* ; Philippe Chassaigne, « Le crime de sang à Londres à l'époque victorienne... », *loc.cit.* ; Peter King, « The Impact of Urbanization ... », *loc.cit.*

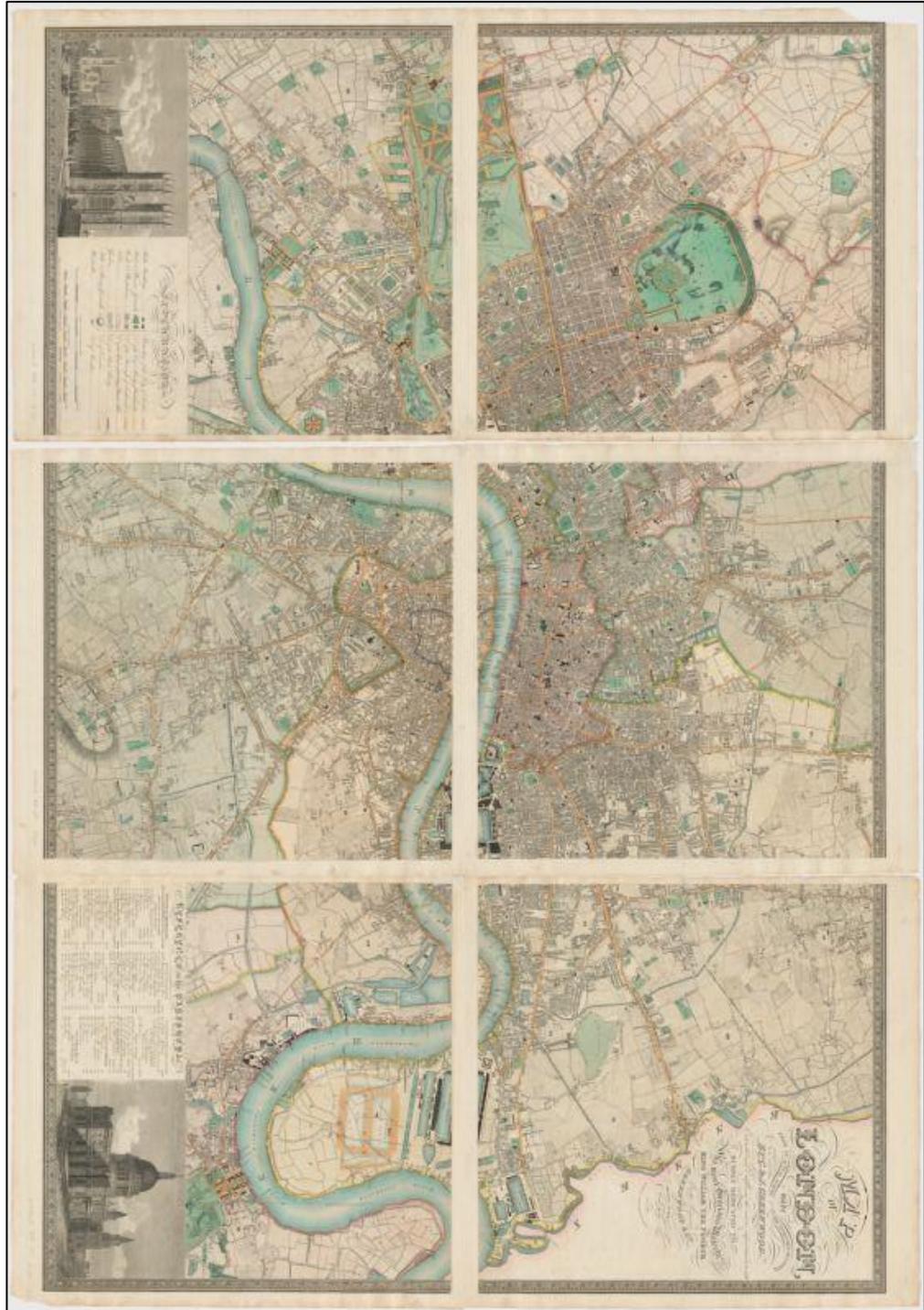
³⁰⁰ Voir notamment Matthew Bach, *Combating London's Criminal Class... op.cit.* ; Judith Rowbotham et Kim Stevenson (dir.), *Criminal Conversations... op.cit.*

questionnements sur la rareté des immigrants de Spitalfields au tribunal de la cour d'Old Bailey, ou plus largement sur leur participation à la criminalité à Londres.

Cependant, au terme de notre analyse, nous appuyons tout de même, du moins à propos de l'expérience et de la pratique de la criminalité ordinaire, les propos de Dan Cruickshank, abordés dès les premières lignes de ce travail, qui indiquent que Spitalfields se voit tout désigné pour une étude jouant avec les échelles d'analyse puisque « [t]he history of Spitalfields is a direct echo of the history of London, even of England.³⁰¹ »

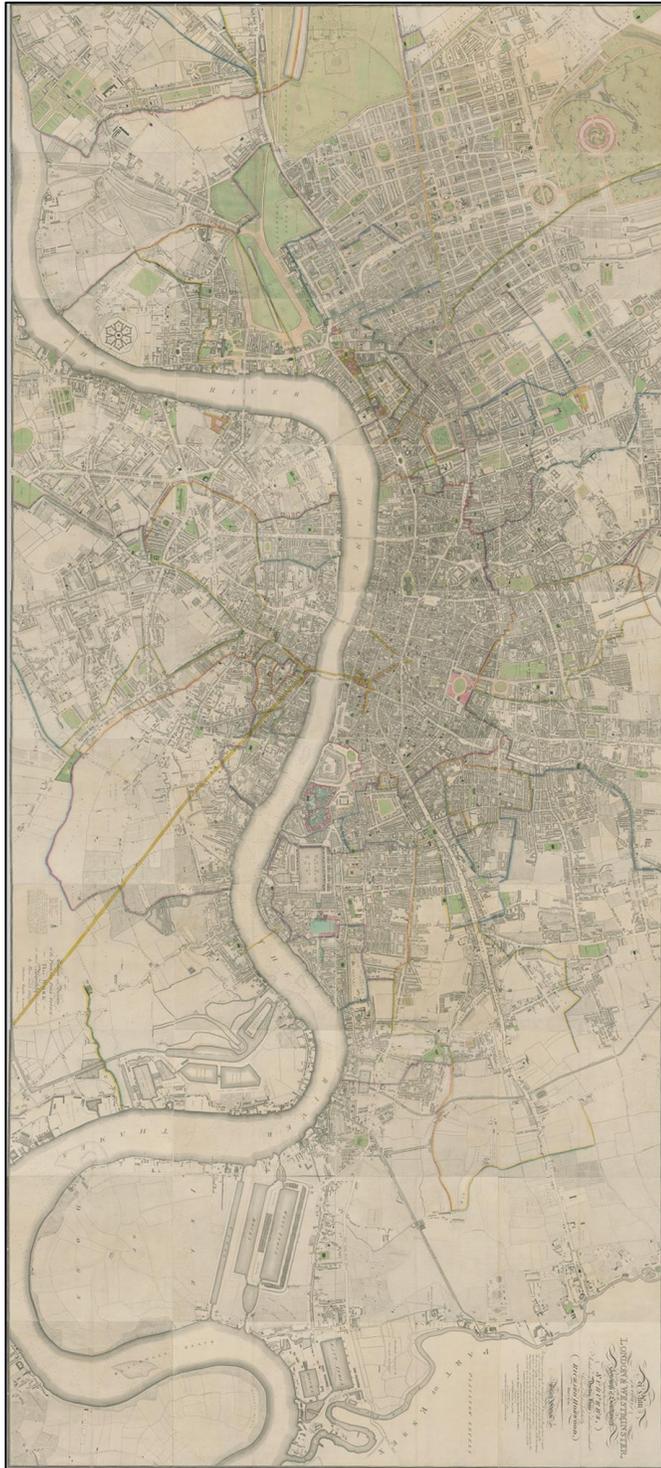
³⁰¹ Dan Cruickshank, *Spitalfields... op.cit.*, p.xi.

ANNEXE A – CARTE DE LONDRES (1830)



Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826. By C. & J. Greenwood. Extended and Comprising the Various Improvements to 1830. Humbly Dedicated to his Most Gracious Majesty King William the Fourth. By the Proprietors Greenwood & Co., 31 août 1830, G5754 L7_1830_G7_Stitched*, Harvard Map Collection, <https://niiit.lib.harvard.edu/manifests/view/ids:8982548> (5 septembre 2022).

ANNEXE B – CARTE DE LONDRES (1819)



British Library, Cartographic Items Maps 33.e.24. (004879037), *Plan of the Cities of London and Westminster, the Borough of Southwark and parts adjoining, shewing every house.* By R. Horwood., Londres, W. Faden, 1819, 4^e éd. Romantic London, *The 1819 Plan*, 2022. <https://www.romanticlondon.org/the-1819-plan/#13/51.4999/-0.0736> (5 septembre 2022).

BIBLIOGRAPHIE

1.0 Sources

1.1 Old Bailey Proceedings Online

Old Bailey Proceedings Online (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022), janvier 1824, procès de Peter Nugent, Evan Thomas et John Fletcher (t18240114-103).

———, janvier 1824, procès de William Dean (t18240114-200).

———, février 1824, procès de William Warren et Mary Perry (t18240218-72).

———, février 1824, procès de John Carter (t18240218-109).

———, avril 1824, procès de Stephen Stokes (t18240407-133).

———, juin 1824, procès de John Wilson, George Lackey, William Cook, John Hurling (t18240603-96).

———, juin 1824, procès de Charles Tappin (t18240603-97).

———, juin 1824, procès de Mary Wood (t18240603-168).

———, juillet 1824, procès de Mary Holmes (t18240715-33).

———, juillet 1824, procès de Charles Dealtry (t18240715-55).

———, juillet 1824, procès de John Martin (t18240715-109).

———, septembre 1824, procès de James Pullen et William Hobbs (t18240916-115).

———, septembre 1824, procès de Moses Solomon (t18240916-210).

- , octobre 1824, procès de Edward Harris (t18241028-58).
- , octobre 1824, procès de Charles Grose (t18241028-158).
- , janvier 1825, procès de Thomas Thompson (t18250113-7).
- , janvier 1825, procès de Christopher Angell et Thomas Manning (t18250113-33).
- , février 1825, procès de William Shearman (t18250217-17).
- , février 1825, procès de Rebecca Perkins et William Rowley (t18250217-93).
- , février 1825, procès de William Patmore et William Thomas (t18250217-123).
- , avril 1825, procès de James Jackson (t18250407-79).
- , avril 1825, procès de James Lynn (t18250407-103).
- , avril 1825, procès de William Watts (t18250407-164).
- , avril 1825, procès de Ann Martin (t18250407-258).
- , mai 1825, procès de John Randall (t18250519-150).
- , juin 1825, procès de Charlotte Groves et Charlotte Williams (t18250630-8).
- , juin 1825, procès de Charles Barron (t18250630-107).
- , juin 1825, procès de James Gravenor (t18250630-129).
- , septembre 1825, procès de Susannah Smith (t18250915-47).
- , septembre 1825, procès de Edward Mason, William Crook, Ann Gable et Samuel Crook (t18250915-344).
- , octobre 1825, procès de William Shaw (t18251027-137).
- , octobre 1825, procès de Thomas Winter Preston et Henry Thomas Reading (t18251027-174).
- , octobre 1825, procès de Mary Mayhew (t18251027-196).

- , janvier 1826, procès de Abraham Davis (t18260112-31).
- , janvier 1826, procès de John Williams (t18260112-32).
- , janvier 1826, procès de William Jackson (t18260112-101).
- , janvier 1826, procès de James Smith (t18260112-126).
- , janvier 1826, procès de Mary Chester et Mary Peachey (t18260112-166).
- , janvier 1826, procès de John Henley et George Wright (t18260112-170).
- , février 1826, procès de Edward Lawson et James Lawson (t18260216-8).
- , février 1826, procès de John Gray (t18260216-50).
- , février 1826, procès de Sarah Hall (t18260216-75).
- , février 1826, procès de Mary Ann Bevis (t18260216-100).
- , février 1826, procès de William Harris (t18260216-119).
- , février 1826, procès de Margaret Hinton (t18260216-165).
- , avril 1826, procès de Joseph Vaughan (t18260406-46).
- , avril 1826, procès de Thomas White (t18260406-58).
- , avril 1826, procès de William Weir (t18260406-85).
- , avril 1826, procès de James Shaw et Frederick Mills (t18260406-124).
- , mai 1826, procès de John Hatfield (t18260511-70).
- , mai 1826, procès de Joseph Smith (t18260511-158).
- , juin 1826, procès de Matthew Lock et Mary King (t18260622-37).
- , juin 1826, procès de William Gent et Henry Scott (t18260622-194).
- , septembre 1826, procès de George Houghton, James Boyce et Henry Boyce (t18260914-61).
- , septembre 1826, procès de Caroline Fitzallen (t18260914-62).

- , septembre 1826, procès de Richard Stevens (t18260914-83).
- , septembre 1826, procès de James Boyce (t18260914-84).
- , septembre 1826, procès de John Johnson et James Christmas (t18260914-194).
- , septembre 1826, procès de James Cane (t18260914-292).
- , octobre 1826, procès de Henry Abrahams (t18261026-22).
- , octobre 1826, procès de James Bishop, Charles Downes, Henry Ore et George Hackman (t18261026-34).
- , octobre 1826, procès de John Doyle (t18261026-46).
- , octobre 1826, procès de Mary Rogers (t18261026-55).
- , octobre 1826, procès de James Kidd (t18261026-56).
- , octobre 1826, procès de Thomas Miller et Richard Heyland (t18261026-155).
- , octobre 1826, procès de Elizabeth Brown (t18261026-191).
- , octobre 1826, procès de Abraham Spradbury (t18261026-203).
- , décembre 1826, procès de Charles James (t18261207-117).
- , janvier 1827, procès de Thomas Williams (t18270111-8).
- , février 1827, procès de Benjamin Ray (t18270215-124).
- , février 1827, procès de John Crow (t18270215-179).
- , février 1827, procès de Isaac Simpkins (t18270215-211).
- , avril 1827, procès de Thomas Samuel White et Samuel Soloman (t18270405-71).
- , avril 1827, procès de John George et John Lodge (t18270405-73).
- , avril 1827, procès de Smith Robinson et Robert Boon (t18270405-227).
- , mai 1827, procès de procès de Benjamin Ray (t18270531-265).

- , juillet 1827, procès de James Hawes (t18270712-24).
- , septembre 1827, procès de Ann Moseley et Mary Sparey (t18270913-124).
- , septembre 1827, procès de procès de Joseph Blackett (t18270913-304).
- , septembre 1827, procès de Ann Solomons (t18270913-336).
- , septembre 1827, procès de procès de Sarah Bailey (t18270913-346).
- , octobre 1827, procès de Mary Jones (t18271025-107).
- , octobre 1827, procès de Ann Aldridge (t18271025-126).
- , octobre 1827, procès de Henry Bosman (t18271025-220).
- , octobre 1827, procès de James Bolitho (t18271025-254).
- , décembre 1827, procès de William Shield (t18271206-66).
- , décembre 1827, procès de Abraham Daniels (t18271206-82).
- , décembre 1827, procès de William Adams (t18271206-170).
- , décembre 1827, procès de Mary Leary (t18271206-182).
- , janvier 1828, procès de John Irish (t18280110-63).
- , janvier 1828, procès de Thomas Thomas (t18280110-100).
- , février 1828, procès de George Glover et John Wright (t18280221-23).
- , février 1828, procès de Richard Bognor Robinson (t18280221-206).
- , février 1828, procès de John Abraham (t18280221-248).
- , avril 1828, procès de James Swarmer (t18280410-95).
- , mai 1828, procès de William Saville (t18280529-26).
- , mai 1828, procès de William Wood (t18280529-119).
- , mai 1828, procès de John Moss (t18280529-196).
- , juillet 1828, procès de William Bramston (t18280703-27).

- , juillet 1828, procès de Thomas Brown (t18280703-55).
- , juillet 1828, procès de James Thornton (t18280703-173).
- , septembre 1828, procès de Sarah Robins (t18280911-5)
- , septembre 1828, procès de Ann Blackmore (t18280911-91).
- , septembre 1828, procès de Martha Clare (t18280911-192).
- , septembre 1828, procès de Robert Graham (t18280911-214).
- , octobre 1828, procès de Charles Ledge (t18281023-7).
- , octobre 1828, procès de William Warren Devenish et Mary Ann Devenish (t18281023-26).
- , octobre 1828, procès de procès de Thomas Bullock et Sophia Atkins (t18281023-121).
- , octobre 1828, procès de Robert Smith et John Simpson (t18281023-196).
- , octobre 1828, procès de John Cantlon et Samuel Sheaf (t18281023-212).
- , décembre 1828, procès de Thomas Miles (t18281204-114).
- , décembre 1828, procès de Thomas Sparrowhawk et Maria Sparrowhawk (t18281204-191).
- , janvier 1829, procès de John Thornton (t18290115-125).
- , janvier 1829, procès de Frederick Sells (t18290115-128).
- , janvier 1829, procès de John Fletcher et Mary Marshall (t18290115-136).
- , janvier 1829, procès de Henry Myers (t18290115-137).
- , janvier 1829, procès de William Craige (t18290115-243).
- , avril 1829, procès de Joshua Woodcock (t18290409-89).
- , avril 1829, procès de Elizabeth Beevis (t18290409-125).
- , avril 1829, procès de William Cowell (t18290409-165).

- , avril 1829, procès de Thomas Wilson et Elizabeth Wilson (t18290409-169).
- , avril 1829, procès de John Harris (t18290409-289).
- , juin 1829, procès de John Kerman et William Goodyear (t18290611-23).
- , juin 1829, procès de John Kerman et William Goodear (t18290611-24).
- , juin 1829, procès de William Mason (t18290611-139).
- , juin 1829, procès de Susan Morris (t18290611-267).
- , juin 1829, procès de William Ingram (t18290611-295).
- , juin 1829, procès de Thomas Burdett (t18290611-304).
- , juillet 1829, procès de Joseph Henderson et James Wilson (t18290716-2).
- , juillet 1829, procès de William Ellwood (t18290716-14).
- , juillet 1829, procès de Richard Hudson (t18290716-15).
- , juillet 1829, procès de Timothy Creamer et Ann Creamer (t18290716-109).
- , septembre 1829, procès de Thomas Brown (t18290910-26).
- , septembre 1829, procès de Charlotte Hawkins (t18290910-101).
- , septembre 1829, procès de Richard Munton (t18290910-153).
- , septembre 1829, procès de Phoebe Dumville (t18290910-160).
- , septembre 1829, procès de Josiah Nathan (t18290910-169).
- , septembre 1829, procès de Michael Duff (t18290910-298).
- , octobre 1829, procès de James Bertrand (t18291029-7).
- , octobre 1829, procès de Joseph Castle (t18291029-44).
- , octobre 1829, procès de Francis Welsh (t18291029-122).
- , octobre 1829, procès de John Atkins (t18291029-145).
- , octobre 1829, procès de William Wheatley (t18291029-160).

- , octobre 1829, procès de Henry Mortimer (t18291029-227).
- , décembre 1829, procès de Elizabeth Reeves (t18291203-165).
- , janvier 1830, procès de William Belcher (t18300114-28).
- , janvier 1830, procès de George Crouchman et Robert Dowdell (t18300114-30).
- , janvier 1830, procès de James Burgess (t18300114-146).
- , janvier 1830, procès de Charles Kimber (t18300114-189).
- , janvier 1830, procès de Henry Saunders (t18300114-243).
- , janvier 1830, procès de Thomas Manning (t18300114-247).
- , janvier 1830, procès de John Leary (t18300114-263).
- , février 1830, procès de Henry Richards et Thomas Burdett (t18300218-4).
- , février 1830, procès de John Lewis (t18300218-69).
- , février 1830, procès de Frederick Thomas Allen, Samuel Relf, Richard Rogers, Moses Magnus, Samuel Flemare et Charlotte Lewis (t18300218-153).
- , avril 1830, procès de Philip Riley (t18300415-8).
- , avril 1830, procès de Thomas Frankcorn (t18300415-141).
- , avril 1830, procès de Eleanor Reardon (t18300415-157).
- , mai 1830, procès de Joseph Kermond (t18300527-96).
- , mai 1830, procès de Robert Roster (t18300527-117).
- , mai 1830, procès de George Dellington (t18300527-131).
- , mai 1830, procès de John Beark et James Webb (t18300527-132).
- , mai 1830, procès de Edward Simmonds (t18300527-188).
- , juillet 1830, procès de Daniel Neal (t18300708-46).
- , juillet 1830, procès de William Stephens (t18300708-84).

- , juillet 1830, procès de Isaac Solomon (t18300708-140).
- , juillet 1830, procès de Ann Brown (t18300708-167).
- , septembre 1830, procès de James Fordham (t18300916-112).
- , septembre 1830, procès de John Prime (t18300916-204).
- , septembre 1830, procès de William Windred et Sarah Myers (t18300916-314).
- , octobre 1830, procès de James Sturman (t18301028-3).
- , octobre 1830, procès de John Smith (t18301028-152).
- , octobre 1830, procès de John Pickering (t18301028-165).
- , octobre 1830, procès de George Smith, John Wilson et Thomas Phillips (t18301028-168).
- , octobre 1830, procès de John Grimes (t18301028-203).
- , décembre 1830, procès de Eleoanor Melvey et John Melvey (t18301209-51).
- , décembre 1830, procès de Ann Bartlett (t18301209-73).
- , décembre 1830, procès de William Kitchen (t18301209-179).
- , décembre 1830, procès de Dennis McCarthy (t18301209-207).
- , janvier 1831, procès de Edward Bennet (t18310106-38).
- , janvier 1831, procès de Thomas Bolwell (t18310106-44).
- , janvier 1831, procès de Maria Wenlock et Eliza Brock (t18310106-107).
- , janvier 1831, procès de William Rowley et Solomon Reuben (t18310106-146).
- , février 1831, procès de John Jones et Joseph Thomas (t18310217-141).
- , février 1831, procès de Joseph Carman (t18310217-170).

- , février 1831, procès de George Parsons Phelps, Daniel Clarke, William Nelson et George Flanner (t18310217-225).
- , février 1831, procès de Charlotte Smith (t18310217-228).
- , avril 1831, procès de Mary Morris et Elizabeth Christian (t18310407-108).
- , avril 1831, procès de Robert Waterman (t18310407-169).
- , avril 1831, procès de Thomas Leadbetter (t18310407-248).
- , avril 1831, procès de Thomas Mason (t18310407-249).
- , avril 1831, procès de James Smith (t18310407-277).
- , mai 1831, procès de George Osborne (t18310512-3).
- , mai 1831, procès de George Fisher (t18310512-60).
- , juin 1831, procès de Elizabeth Maria Noris (t18310630-324).
- , septembre 1831, procès de Daniel Field et Mary Meeking (t18310908-25).
- , septembre 1831, procès de Maria Hemley (t18310908-236).
- , septembre 1831, procès de William Tubbs (t18310908-242).
- , septembre 1831, procès de William Brock (t18310908-394).
- , octobre 1831, procès de William Kent (t18311020-15).
- , octobre 1831, procès de Joseph Barclay (t18311020-62).
- , octobre 1831, procès de George Atkins (t18311020-83).
- , octobre 1831, procès de John Middleton et Marcus Stultz (t18311020-166).
- , décembre 1831, procès de Charlotte Bunn (t18311201-147).
- , décembre 1831, procès de Susan Brooks (t18311201-166).
- , décembre 1831, procès de John McClew, James Ewling et Joseph Denham (t18311201-187).
- , décembre 1831, procès de Sarah Smith (t18311201-252).

- , décembre 1831, procès de James Wood (t18311201-282).
- , décembre 1831, procès de Thomas Cormack (t18311201-287).
- , janvier 1832, procès de Robert Birch Bird et John Sheen (t18320105-87).
- , janvier 1832, procès de John Roberts (t18320105-158).
- , février 1832, procès de Louisa Chambers (t18320216-54).
- , février 1832, procès de John Wright (t18320216-92).
- , février 1832, procès de William Cornsey (t18320216-269).
- , avril 1832, procès de James Manby (t18320405-68).
- , avril 1832, procès de Robert Fisher et John Shuttleworth (t18320405-88).
- , avril 1832, procès de John Leonard Perry et James Creamer (t18320405-251).
- , avril 1832, procès de Samuel Ralf (t18320405-268).
- , avril 1832, procès de Mary Donovan (t18320405-275).
- , mai 1832, procès de Mary Brown et Sophia Johnson (t18320517-86).
- , mai 1832, procès de Mary Green (t18320517-99).
- , mai 1832, procès de Thomas Peters (t18320517-138).
- , juillet 1832, procès de William Shepperd (t18320705-38).
- , juillet 1832, procès de Patrick Durkin (t18320705-54).
- , juillet 1832, procès de John Devene (t18320705-70).
- , juillet 1832, procès de Thomas Pincott, Henry Johnson et John Almeroth (t18320705-137).
- , juillet 1832, procès de Thomas Pruden (t18320705-161).
- , juillet 1832, procès de William Meatyear (t18320705-233).
- , septembre 1832, procès de William Fraser (t18320906-220).

- , septembre 1832, procès de Charles Fitzpatrick et John Ficken (t18320906-252).
- , septembre 1832, procès de James Danks Dunn (t18320906-306).
- , septembre 1832, procès de John May (t18320906-320).
- , septembre 1832, procès de Robert Plummer (t18320906-340).
- , octobre 1832, procès de James Sutton, Henry Kemp, Thomas Jones et Elizabeth Lawson (t18321018-8).
- , octobre 1832, procès de Mary Herrington et Edward Cornwall (t18321018-140).
- , octobre 1832, procès de Richard Clarke (t18321018-142).
- , octobre 1832, procès de Ann Nicholson (t18321018-166).
- , novembre 1832, procès de Thomas Walker (t18321129-26).
- , novembre 1832, procès de Samuel Day (t18321129-141).
- , novembre 1832, procès de James Reeves (t18321129-182).
- , novembre 1832, procès de Margaret Roach (t18321129-190).
- , novembre 1832, procès de Sarah Watts (t18321129-215).
- , novembre 1832, procès de Thomas Williams (t18321129-216).
- , janvier 1833, procès de James Belt (t18330103-57).
- , janvier 1833, procès de Elizabeth Christmas et Ann Cook (t18330103-66).
- , janvier 1833, procès de Robert Harlock (t18330103-71).
- , janvier 1833, procès de Robert Fisher et Susan Wallis (t18330103-165).
- , février 1833, procès de Ann Cook (t18330214-42).
- , février 1833, procès de John Smith (t18330214-174).
- , février 1833, procès de Robert Fisher (t18330214-218).

- , avril 1833, procès de William Jones (t18330411-2).
- , avril 1833, procès de James Haddon (t18330411-131).
- , mai 1833, procès de George Stockes (t18330516-31).
- , mai 1833, procès de Francis Andrews (t18330516-138).
- , juillet 1833, procès de Abraham Lewis (t18330704-20).
- , juillet 1833, procès de Sarah Smith (t18330704-105).
- , août 1833, procès de Abraham Lewis (t18330817-43).
- , septembre 1833, procès de Robert Wright et John Reynolds (t18330905-6).
- , septembre 1833, procès de Richard Brown (t18330905-82).
- , septembre 1833, procès de Frances Sampson (t18330905-98).
- , septembre 1833, procès de William Wythe (t18330905-150).
- , septembre 1833, procès de Michael Simmonds et James Seymour (t18330905-157).
- , septembre 1833, procès de Thomas Coleman (t18330905-171).
- , octobre 1833, procès de Joshua Woodcock (t18331017-12).
- , octobre 1833, procès de Charles Mason (t18331017-66).
- , octobre 1833, procès de Henry Cornelius (t18331017-95).
- , octobre 1833, procès de Abraham Morgan et James Brenan (t18331017-148).
- , novembre 1833, procès de William Huxtable (t18331128-30).
- , novembre 1833, procès de George Ritson (t18331128-60).
- , janvier 1834, procès de Henry Mansfield (t18340102-33).
- , janvier 1834, procès de Mary Dowell (t18340102-76).
- , janvier 1834, procès de John M'Dougal (t18340102-98).

- , janvier 1834, procès de Margaret Stiggles et William Taylor (t18340102-115).
- , janvier 1834, procès de Henry Smith (t18340102-125).
- , février 1834, procès de John McCarthy (t18340220-68).
- , mai 1834, procès de Thomas Wilbraham (t18340515-33).
- , mai 1834, procès de John Steel, Thomas Keith et Ann Duff (t18340515-123).
- , mai 1834, procès de Elizabeth Euridge (t18340515-141).
- , juillet 1834, procès de George Thompson (t18340703-2).
- , juillet 1834, procès de Ann Smith (t18340703-34).
- , juillet 1834, procès de Mary Conway (t18340703-63).
- , juillet 1834, procès de Rosa Russell (t18340703-113).
- , juillet 1834, procès de Leith Adelaide Cooper (t18340703-171).
- , juillet 1834, procès de Michael Simonds (t18340703-175).
- , juillet 1834, procès de Solomon Nathan (t18340703-194).
- , septembre 1834, procès de Mary Webb (t18340904-121).
- , septembre 1834, procès de Thomas Hatch (t18340904-185).
- , octobre 1834, procès de Jacob Boy (t18341016-34).
- , octobre 1834, procès de Mary Sims et Louisa Brown (t18341016-79).
- , octobre 1834, procès de Sarah Smith (t18341016-140).
- , novembre 1834, procès de David Waterworth (t18341124-123a).
- , novembre 1834, procès de Mary Bond (t18341124-135).
- , décembre 1834, procès de John Smith (t18341205-204).
- , décembre 1834, procès de Lewis Levy (t18341205-244).

1.2 Sources imprimées

COLQUHOUN, Patrick, *A Treatise on the Police of the Metropolis: Containing a Detail of the Various Crimes and Misdemeanors ... and Suggesting Remedies for Their Prevention*, [5^e éd.], Hein Online. London: Printed by H. Fry, for C. Dilly, 1797. https://heinonline-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/HOL/Page?collection=agopinions&handle=hein.agopinions/tsotpcotms0001&id=1&men_tab=srchresults (9 septembre 2022).

LONDON, Jack, *Le Peuple d'en bas (Le Peuple de l'abîme)*, Paris, Libretto, 2018 [1902], 272p.

MAYHEW, Henry, *London Labour and the London Poor: A Cyclopaedia of the Condition and Earnings*, Londres, F. Cass, 1967 [1851].

THORNBURY, Walter, « Newgate », dans *Old and New London: Volume 2*, Londres, 1878, p.441-461. *British History Online*, 2022. <http://www.british-history.ac.uk/old-new-london/vol2/pp441-461> (8 septembre 2022).

[WONTNER, Thomas], *Old Bailey experience. Criminal jurisprudence and the actual working of our penal code of laws. Also, an essay on prison discipline, to which is added a history of the crimes committed by offenders in the present day / By the author of 'The schoolmaster's experience in Newgate'*, 1833, p.59. <https://wellcomecollection.org/works/kqp5gk4y> (5 septembre 2022).

1.3 Cartes

British Library, Cartographic Items Maps 33.e.24. (004879037), *Plan of the Cities of London and Westminster, the Borough of Southwark and parts adjoining, shewing every house. By R. Horwood.*, Londres, W. Faden, 1819, 4^e éd. *Romantic London, The 1819 Plan*, 2022. <https://www.romanticlondon.org/the-1819-plan/#13/51.4999/-0.0736> (5 septembre 2022).

Harvard University, *Map of London made from an Actual Survey in the Years 1824, 1825 & 1826. By C. & J. Greenwood, Extended and Comprising the Various Improvements to 1830. Humbly Dedicated to his Most Gracious Majesty King William the Fourth. By the Proprietors Greenwood & Co.*, 31 août 1830, G5754_L7_1830_G7_Stitched, Harvard Map Collection, <https://iif.lib.harvard.edu/manifests/view/ids:8982548> (5 septembre 2022).

2.0 Études

2.1 Ouvrages de référence

« Cospatialité », dans LÉVY, Jacques et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, coll. « Histoire et géographie », 2013 [2^e éd.], p.236-237.

« Espace vécu », dans LÉVY, Jacques et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 2003, p.367-368.

HARBEN, Henry A., « Katherine (St.) by Alegate - Katherine Wheel Alley, Snow Hill », *A Dictionary of London*, Londres, H Jenkins LTD, 1918. *British History Online*, 2022. <http://www.british-history.ac.uk/no-series/dictionary-of-london/katherine-katherine-wheel-alley-snow-hill> (5 septembre 2022).

SHARMAN, R. C., « Solomon, Isaac (Ikey) (1787–1850) », *Australian Dictionary of Biography*, National Centre of Biography, Australian National University, 2006 (1967). <https://adb.anu.edu.au/biography/solomon-isaac-ikey-2678/text3743> (14 juin 2022)

2.2 Ouvrages spécialisés

ANDERSON, Clare, *Convicts: A Global History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022, 400p.

BACH, Matthew, *Combating London's Criminal Class. A State Divided, 1869-95*, Londres & New York, Bloomsbury Academic, coll. « History of Crime, Deviance and Punishment », 2020, 208p.

BAILEY, Vrian, *The Luddite Rebellion*, New York, New York University Press, 1998, 182p.

BARCLAY, Katie, *Men on Trial. Performing Embodiment, Emotion and Identity in Ireland, 1800-45*, Manchester, Manchester University Press, 2019, 269p.

BEATTIE, John M., *Crime and the Courts in England, 1600-1800*, Princeton, Princeton University Press, 1986, 663p.

———, *Policing and Punishment in London, 1660-1750: Urban Crime and the Limits of Terror*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 491p.

- BENSIMON, Fabrice et Laurent COLANTONIO, *La Grande famine en Irlande*, Paris, PUF, 2014, 208p.
- BENTLEY, David, *English Criminal Justice in the Nineteenth Century*, Rio Grande, Hambledon Press, 1998, 318p.
- BERLIÈRE, Jean-Marc *et al.* (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 560p.
- BINFIELD, Kevin, *Writings of the Luddites*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 2004, 312p.
- BOURDEAU, Vincent, Francois JARRIGE et Julien VINCENT, *Les Luddites. Bris de machine, économie politique et histoire*, Maisons-Alfort, Éditions Ère, 2006, 160p.
- BROOKS, Christopher W., *Lawyers, Litigation and English Society since 1450*, Londres, Hambledon, 1998, 274p.
- CANNADINE, David, *The Rise and Fall of Class in Britain*, New York, Columbia University Press, 1999, 274p.
- CARRÉ, Jacques, *La prison des pauvres : l'expérience des workhouses en Angleterre*, Paris, Vendémiaire, coll. « Chroniques », 2016, 672p.
- CRUICKSHANK, Dan, *Spitalfields. The History of a Nation in a Handful of Streets*, Londres, Windmill Books, 2013, 763p.
- DAVIS, Graham, *The Irish in Britain, 1815-1914*, Gill & Macmillan, 1991, 256p.
- DAVIS, Natalie Zemon, *Fiction in the Archives. Pardon Tales and Their Tellers in Sixteenth-century France*, Stanford, Stanford University Press, 1987, 218p.
- DE CERTEAU, Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 358p.
- DUNNE, Catherine, *An Unconsidered People: The Irish in London*, New Island Books, 2021 [2^e éd.], 296p.
- EADE, John, *Placing London: From Imperial Capital to Global City*, New York, Berghahn Books, 2001, 176p.
- ELDEN, Stuart et Jeremy W. CRAMPTON (dir.), *Space, Knowledge and Power: Foucault and Geography*, Londres & New York, Routledge, 2007, 390p.
- EMSLEY, Clive, *Crime and Society in England, 1750-1900*, New York, Longman, 1996 [2^e éd.], 312p.

- , *Crime, Police and Penal Policy: European Experience, 1750-1940*, Oxford, Oxford University Press, 2007, 298p.
- , *Policing and its Context, 1750-1850*, New York, Schocken Books, 1984.
- , *The English Police: A Political and Social History*, New York, St. Martin's Press, 1991, 253p.
- , *The Great British Bobby: A History of British Policing from 1829 to the present*, Londres, Quercus, 2010 [éd. révisée], 336p.
- FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, coll. « La librairie du XXI^e siècle », 153p.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Tel », 2017 [1975], 228p.
- FRÉMONT, Armand, *La Région, espace vécu*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « SUP », 1976, 223p.
- GARNOT, Benoit, *Les Témoins devant la justice. Une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2003, 449p.
- GATRELL, V.A.C., *The Hanging Tree: Execution and the English People, 1770-1868*, Oxford, Oxford University Press, 1994, 634p.
- GINZBURG, Carlo, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, trad. de l'italien par Monique Aymard, Paris, Flammarion Aubier, coll. « Collection historique », 2014 [1976], 302p.
- GLYNN, Sarah, *Class, Ethnicity and Religion in the Bengali East End: A Political History*, Manchester University Press, 2014, 336p.
- GRIBAUDI, Maurizio, *Paris ville ouvrière. Une histoire occultée, 1789-1848*, Paris, Éditions La Découverte, 2014, 400p.
- HARWARD, Chiz, Nick HOLDER et Nigel JEFFRIES, *The Spitalfields Suburb 1539-c 1880: Excavations at Spitalfields Market, London E1, 1991-2007*, Londres, Museum of London Archeology (MOLA), coll. « MOLA Monograph Series 61 », 2015, 360p.
- HAY, Douglas *et al.*, *Albion's Fatal Tree: Crime and Society in Eighteenth-Century England*, New York, Pantheon Books, 1975, 352p.

- HITCHCOCK, Tim et Robert SHOEMAKER, *Tales from the Hanging Court*, Grande-Bretagne, Hodder Arnold, 2006, 265p.
- HOBSBAWM, Eric J., *Les Bandits*, trad. de l'anglais par J.P. Rospars et N. Guilhot, Montréal, Lux Éditeur, 2008 [1969], 245p.
- HOLMES, Colin (dir.), *Immigrants and Minorities in British Society*, Londres & New York, Routledge, 2015 [1978], 206p.
- HORACE, Warner, *Spitalfields Nippers*, Londres, Spitalfields Life Books, 2014, 144p.
- HOUTE, Arnaud-Dominique, *Propriété défendue. La société française à l'épreuve du vol, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, NFR Éditions Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2021, 400p.
- KEHOE, Thomas J. et Jeffrey E. PFEIFER (dir.), *History & Crime. A Transdisciplinary Approach*, Bingley, Emerald Publishing Limited, coll. « Emerald Advances in Historical Criminology », 2021, 242p.
- KELLY, Gary (dir.), *Newgate Narrative*, Londres, Routledge, 2008.
<https://www.taylorfrancis.com/chapters/mono/10.4324/9781351221429-25/thomas-wontner-old-bailey-experience-criminal-jurisprudence-actual-working-penal-code-laws-also-essay-prison-discipline-added-history-crimes-committed-offenders-present-day-london-james-fraser-1833-pp-37%E2%80%93294%E2%80%93303-307%E2%80%93314-328%E2%80%9330-gary-kelly> (4 septembre 2022).
- KERSHEN, Anne J., *London: the Promised Land? The Migrant Experience in a Capital City*, Aldershot, Hants, Avebury, 1997, 167p.
- , *Strangers, Aliens and Asians. Huguenots, Jews and Bangladeshis in Spitalfields, 1666-2000*, Londres, Routledge, 2012, 264p.
- KING, Peter, *Crime, Justice, and Discretion in England, 1740-1820*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 383p.
- KIRKLAND, Richard, *Irish London: A Cultural History, 1850-1916*, Londres & New York & Dublin, Bloomsbury Academic, 2022, 232p.
- LANGBEIN, John, *The Origins of Adversary Criminal Trial*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 354p.
- LEVENE, Alysa, *Jews in Nineteenth-Century Britain: Charity, Community and Religion, 1830-1880*, Londres & New York, Bloomsbury Academic, 2020, 264p.

- LINEBAUGH, Peter, *Les Pendus de Londres. Crime et société civile au XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par Frédéric Cotton et Elsa Quéré, Paris, Lux éditeur et éditions CMDE, 2018 [1991], 616p.
- LOW, Patrick, Helen RUTHERFORD et Clare SANDFORD-COUCH (dir.), *Execution Culture in Nineteenth Century Britain: From Public Spectacle to Hidden Ritual*, Londres, Routledge, 2020, 218p.
- MARRIOTT, John, *Beyond the Tower. A History of East London*, New Haven & Londres, Yale University Press, 2011, 421p.
- MAY, Allyson N., *The Bar and the Old Bailey*, Chapel Hill & Londres, The University of North Carolina Press, 2003, 361p.
- MCKEE, Rebecca Jane, *The Huguenots: France, Exile and Diaspora*, Brighton & Portland & Toronto, Sussex Academic Press, 2013, 255p.
- MOCH, Leslie Page, *Moving Europeans: Migration in Western Europe Since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 2003 [1992], 273p.
- MORRIS, Derek et Ken COZENS, *London's Sailortown 1600-1800: A Social History of Shadwell and Ratcliff, an Early-Modern London Riverside Suburb*, Londres, The East London History Society, 2014.
- et Ken COZENS, *Wapping 1600-1800: A Social History of an Early-Modern London Maritime Suburb*, Londres, The East London History Society, 2009.
- , *Mile End Old Town 1740-1790: A Social History of an Early-Modern London Suburb*, Londres, The East London History Society, 2007.
- , *Whitechapel 1600-1800: A Social History of an Early-Modern London Inner Suburb*, Londres, The East London History Society, 2011.
- NAGY, Victoria M., *Nineteenth-Century Female Poisoners. Three English Women Who Used Arsenic to Kill*, Londres, Palgrave Macmillan, 2015, 223p.
- NAVAILLES, Jean-Pierre, *Londres victorien. Un monde cloisonné*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1996, 202p.
- PANAYI, Panikos, *An Immigration History of Britain: Multicultural Racism since 1800*, Londres & New York, Routledge, 2014, 408p.
- , *Immigration, Ethnicity and Racism in Britain, 1815-1945*, Manchester, Manchester University Press, 1994, 170p.

- , *Migrant City: A New History of London*, Yale, Yale University Press, 2020, 384p.
- REITER, Eric H., *Wounded Feelings. Litigating Emotions in Quebec, 1870-1950*, Toronto, Londres & Buffalo, University of Toronto Press, 2019, 482p.
- REYNOLDS, Elaine A., *Before the Bobbies: The Night Watch and Police Reform in Metropolitan London, 1720-1830*, Londres, Macmillan, 1998, 220p.
- RICOEUR, Paul, *Temps et Récit*, 3 volumes, Paris, Éditions du Seuil, 1983-1985.
- ROCHE, Daniel, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, coll. « Point Histoire », 2007 [1989], 584p.
- ROWBOTHAM, Judith et Kim STEVENSON (dir.), *Criminal Conversations: Victorian Crimes, Social Panic and Moral Outrage*, Columbus, Ohio State University Press, 2005, 317p.
- RUDÉ, George, *Criminal and Victim: Crime and Society in Early Nineteenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1985, 146p.
- SACKVILLE-O'DONNELL, Judith, *The Fisrt Fagin: The True Story of Ikey Solomon*, Melbourne, Acland Press, 2002, 176p.
- SAUNDERS, Samuel, *The Nineteenth Century Periodical Press and the Development of Detective Fiction*, New York, Routledge, 2021, 256p.
- SHELLEY, Louise I., *Crime and Modernization: The Impact of Industrialization and Urbanization on Crime*, Carbondale, Southern Illinois University Press, coll. « Science and International Affairs series », 1981, 196p.
- STEINBACH, Susie, *Understanding the Victorians. Politics, Culture and Society in Nineteenth-Century Britain*, New York, Routledge, 2017 [2012], 331p.
- THOMAS, Christopher, *Life and Death in London's East End: 2000 Years at Spitalfields*, Londres, Museum of London Archeology (MOLA), 2004, 100p.
- THOMPSON, E. P., *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, trad. de l'anglais par Gilles Dauvé, Mirelle Golaszewski et Marie-Noëlle Thibault, Paris, Éditions du Seuil, 2012 [1963], 1164p.
- , *La Guerre des Forêts. Lutttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par Christophe Jaquet, Paris, La Découverte, 2014 [1975], 196p.
- TORRE, Angelo, *Production of Locality in the Early Modern and Modern Age*, Londres & New York, Routledge, 2019, 248p.

VELTEN, Hannah, *Beastly London: A History of Animals in the City*, Chicago, The University Press of Chicago, 2013, 272p.

VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971, 349p.

WILLIAMS, Lucy, *Convicts in the Colonies: Transportation Tales from Britain to Australia*, Londres, Pen & Sword Books, 2018, 224p.

2.3 Articles et chapitres

« Qu'est-ce que le « spatial turn » ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°30, « Contextualiser : une pratique transdisciplinaire ? », 2017, p.207-238.

BEATTIE, John M., « Garrow and the Detectives: lawyers and policemen at the Old Bailey in the late eighteenth century », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.11, n°2, 2007, p.5-23.

BONY, Lucie, Muriel FROMENT-MEURICE et Marion LECOQUIERRE, « Les dimensions spatiales du maintien de l'ordre. Introduction », *Carnets de géographes*, vol.15, « Les dimensions spatiales du maintien de l'ordre », 2021, 23p.

CASEY, Christopher A., « Common Misperceptions: The Press and Victorian Views of Crime », *The Journal of Interdisciplinary History*, vol.41, n°3, Hiver 2011, p.367-391.

CERUTTI, Simona, « Who is below ? E.P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 70^e année, n°4, 2015, p.931-956.

CHASSAIGNE, Philippe, « Criminalité et police à Londres au XIX^e siècle », *Revue Française de Civilisation Britannique*, vol.12, n°3 « La ville victorienne », 2003, 11p.

———, « Le crime de sang à Londres à l'époque Victorienne : essai d'interprétation des modèles de violence », *Histoire, économie et société*, 12^e année, n°4, 1993, p.507-524.

CHOPLIN, Armelle et Marie REDON, « Espaces de l'ordre, l'ordre en place. Spatialités et pratiques des polices », *EchoGéo*, vol.28, « Police : les espaces de l'ordre, l'ordre en espace », 2014, 10p.

- CLAPHAM, John Harold, « The Spitalfields Acts, 1773-1824 », *The Economic Journal*, vol.26, n°104, décembre 1916, p.459-471.
- DEVEREAUX, Simon, « England's "Bloody Code" in Crisis and Transition: Executions at the Old Bailey, 1760-1837 », *Revue de la Société historique du Canada*, vol.24, n°2, 2013, p.71-113.
- EMSLEY, Clive et Emmanuel BERGER, « Police et ordre public en France et en Angleterre (1750-1850). Les perspectives de l'historiographie contemporaine », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.20, n°1, 2016, 8p.
- , « A Typology of Nineteenth-Century Police », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.3, n°1, 1999, p.29-44.
- , « Crime and Punishment: 10 years of research (1): Filling in, adding up, moving on: Criminal Justice History in Contemporary Britain », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol.9, n°1, 2005, p.117.
- , « Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol.1, n°50-1, « Espaces policiers, XVII^e-XX^e siècles », p.5-12.
- , « The English Bobby: An Indulgent Tradition » dans PORTER, Roy (dir.), *Myths of the English*, Cambridge, Polity Press, 1992, 276p.
- FARGE, Arlette, « Les théâtres de la violence à Paris au XVIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°34-5, 1979, p.984-1015.
- FIJALKOW, Yankel et Amélie NICOLAS, « Quartiers, rues et espaces publics : éléments pour une histoire des Études Urbaines francophones », *Environnement urbain*, vol.13, « La présence – absence des études urbaines en France », 2018, 17p.
- FINN, Margot, « Law's Empire: English Legal Cultures at Home and Abroad », *The Historical Journal*, vol.48, n°1, 2005, p.295-303.
- FOUCAULT, Michel, « Des espaces autres » Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, 1984, p.46-49.
- FRÉMONT, Armand, « L'espace vécu et la notion de région », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n°41-42, « Analyse régionale. Réflexions critiques, concepts, techniques, études de cas », 1980, p.47-58.
- FYFE, Nicholas R., « The Police, Space and Society: the Geography of Policing », *Progress in Human Geography*, vol.15, n°3, 1991, p.249-267.

- GANDY, Michael, « Huguenots Descendants: Nineteenth Century District-Vising in London's East End », *Society of Genealogists magazine*, vol.25, n°9, mars 1997, p.355-357.
- GATRELL, V.A.C. et T.B. HADDEN, « Criminal Statistics and their interpretation », dans WRIFLEY, E.A., *Nineteenth-Century Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011 [1972], p.336-396.
- GENET, Jean-Philippe, « Histoire, Informatique, Mesure », *Histoire & Mesure*, vol.1, n°1, 1986, p.7-18.
- GERMES, Méline, « Récits de conflit et territoire : les quartiers sensibles dans les discours policiers », *Justice Spatiale*, n°4, Décembre 2011, 13p.
- HITCHCOCK, Tim, « The "Old Bailey Proceedings, 1674-1913": Text Mining for Evidence of Court Behaviour », *Law and History Review*, vol.34, n°4, 2016, p.929-955.
- HUBER, Magnus, «The *Old Bailey Proceedings*, 1674-1834: Evaluating and Annotating a Corpus of 18th and 19th-century Spoken English », *Studies in Variation, Contacts and Change in English*, vol.1, 2007, 21p.
- KING, Peter, « Newspaper reporting and attitudes to crime and justice in late-eighteenth and early- nineteenth century London », *Continuity and Change*, n°22, 2007, p.73-112.
- , « The Impact of Urbanization on Murder Rates on and the Geography of Homicide in England and Wales, 1780-1850 », *The Historical Journal*, vol.53, n°3, 2010, p.671-698.
- MACDONALD, Ziggy, « Official Crime Statistics: Their Use and Interpretation », *The Economic Journal*, vol.112, n°477, 2002, p.F85-F106.
- MILLIOT, Vincent, « Mais que font les historiens de la police ? » dans BERLIÈRE, Jean-Marc et al. (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p.9-34.
- MINARD, Philippe, « Préface. Les Pendus réhabilités » dans LINEBAUGH, Peter, *Les Pendus de Londres. Crime et société civile au XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par Frédéric Cotton et Elsa Quéré, Paris, Lux éditeur et éditions CMDE, 2018 [1991], 616p.
- OFFENSTADT, Nicolas, « Histoires, écritures, récits » dans *L'historiographie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2011, p.49-60.

- PORT, M. H., *The Commissions for Building Fifty New Churches: The Minute Books, 1711-27, A Calendar*, Londres, London Record Society, 1986. *British History Online*, 2022. <http://www.british-history.ac.uk/london-record-soc/vol23> (5 septembre 2022).
- REVEST, Didier, « Rue et marginalité : le cas de Londres au XIX^e siècle », *Revue Française de Civilisation Britannique*, vol.12, n°3, 2003, 16p.
- SÉNÉCAL, Gilles, Geneviève CLOUTIER et Patrick HERJEAN, « Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol.52, n°146, septembre 2008, p.191-214.
- SINDALL, R. S., « The Criminal Statistics of Nineteenth-Century Cities: A New Approach », *Urban History Yearbook*, vol.13, 1986, p.28-36.
- STORCH, Robert D., « Introduction: Persistence and Change in Nineteenth-century Popular Culture » dans STORCH, Robert D. (dir.), *Popular Culture and Custom in Nineteenth-Century England*, Londres & Canberra, Croom Helm, 1982, p.1-19.
- SWIFT, Roger, « Crime and the Irish in Nineteenth-Century Britain », dans SWIFT, Roger et Sheridan GILLEY (dir.), *Irish Identities in Victorian Britain*, New York, Routledge, 2011, p.163-182.
- TILLOTT, P. M., « 3. Sources of Inaccuracy in the 1851 and 1861 Censuses », dans WRIGLEY, Edward Anthony (dir.) *Nineteenth-Century Society: Essays in the Use of Quantitative Methods for the Study of Social Data*, Londres et New York, Cambridge University Press, 1972, p.82-133.
- TURNER, Mark W., « Toward a cultural critique of Victorian periodicals », *Studies in Newspaper and Periodical History*, vol.3, n°1-2, 2009, p.111-125.
- VALLÉE, Julie, Guillaume LE ROUX et Pierre CHAUVIN, « Quartiers et effets de quartier. Analyse de la variabilité de la taille des quartiers perçus dans l'agglomération parisienne », *Annales de géographie*, vol.2, n°708, 2016, p.119-142.
- VICKERS, Chris et Nicolas L. ZIEBARTH, « Economic Development and the Demographics of Criminals in Victorian England », *Journal of Law and Economics*, vol.59, Février 2016, p.191-223.
- WILLIAMS, Chris A., « Catégorisation et stigmatisation policières à Sheffield au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol.1, n°50-1, 2003, p.104-125.

WONG, Yue-Chim Richard, « An Economic Analysis of the Crime Rate in England and Wales, 1857-92 », *Economica*, vol.62, n°246, Mai 1995, p.235-246.

2.4 Thèse et mémoire

HOPPS, Robert Stephen, *Narratives of Crime and Disorder : Representations of Robbery and Burglary in the London Press, 1780-1830*, thèse de Ph.D. (philosophie), The Open University, 2017, 242p.

TRUCHON, Catherine, *L'imaginaire des bas-fonds londoniens dans la littérature du XIX^e siècle : une contre-société angoissante*, mémoire de M.A. (études littéraires), Université du Québec à Montréal, 2017, 127p.

3.0 Sites web

A VISION OF BRITAIN THROUGH TIME, *Status Details for Liberty*, 2016 (2006). https://web.archive.org/web/20071015081432/http://www.visionofbritain.org.uk/types/status_page.jsp?unit_status=Liberty (5 septembre 2022).

EMSLEY, Clive, Tim HITCHCOCK et Robert SHOEMAKER, « History of The Old Bailey Courthouse », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

———, « Associated Records », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

———, « Crimes Tried at the Old Bailey », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

———, « Irish London », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

———, « Judges and Juries », *Old Bailey Proceedings Online* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

HITCHCOCK, Tim, Robert SHOEMAKER, Clive EMSLEY, Sharon HOWARD et Jamie MCLAUGHLIN, *et al.*, *The Proceedings of the Old Bailey, 1674-1913* (www.oldbaileyonline.org, version 8.0, 12 septembre 2022).

MEDIAPART, « La « guerre des forêts » et la lutte pour les biens communs », *Youtube*, 2014.

https://www.youtube.com/watch?v=zR8sYgw2kJ8&ab_channel=Mediapart (7 septembre 2022).